



OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

2018 | Rapport annuel

VISION

Une économie circulaire
pour un avenir sans déchets

MISSION

Renforcer la responsabilité
des producteurs et préconiser
une économie circulaire afin
de stimuler l'innovation et
protéger l'environnement

GLOSSAIRE

| | | | |
|--------------|---|-------------|---|
| ACR | Agent de la conformité et du Registre | LTRD | Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets |
| ARPE | Association pour le recyclage des produits électroniques | OFI | Organisme de financement de l'industrie |
| CSSA | Canadian Stewardship Services Alliance | OGI | Organisme de gérance de l'industrie |
| DEEE | Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques | ORP | Organisme assumant les responsabilités d'un producteur |
| DMDS | Déchets municipaux dangereux ou spéciaux | PCO | Programme de consignation de l'Ontario |
| IPR | Individual Producer Responsibility | OES | Ontario Electronic Stewardship |
| LRREC | Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire | | |

Le présent rapport annuel a été produit sans graphiques ni images conformément à la Directive concernant les organismes et les nominations du gouvernement de l'Ontario.

TABLE DES MATIÈRES

| SECTION | PAGE |
|--|------|
| 01 MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL | 2 |
| 02 MESSAGE DU CHEF DE LA DIRECTION | 3 |
| 03 MESSAGE DU REGISTRAIRE | 4 |
| 04 À PROPOS DE L'OFFICE | 5 |
| 05 FAITS SAILLANTS DE 2018 | 9 |
| 06 CONFORMITÉ ET APPLICATION DE LA LOI | 13 |
| 07 SURVEILLANCE DU PROGRAMME | 15 |
| 08 FICHE DE POINTAGE ORGANISATIONNEL | 18 |
| 09 DONNÉES FINANCIÈRES | 21 |
| 10 ANNEXES | |
| A Rapport annuel d'Intendance Ontario | 38 |
| B Rapport annuel d'Automotive Materials Stewardship (Société de gestion des matériaux automobiles) | 73 |
| C Rapport annuel de Product Care Association | 95 |
| D Rapport annuel de SodaStream | 119 |
| E Rapport annuel de l'Ontario Electronic Stewardship (Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario) | 135 |
| F Rapport annuel de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario | 183 |
| G Rapport annuel de la société Brewers Retail Inc. | 214 |

UNE ANNÉE DE PREMIÈRES

L'Ontario modifie son approche à l'égard de la responsabilité des producteurs. Plutôt que d'adopter une approche collective envers la responsabilité des producteurs assurée par les organismes de financement de l'industrie, l'Ontario s'apprête à responsabiliser individuellement les producteurs pour la collecte et la gestion des produits et de l'emballage qu'ils fournissent aux résidents de l'Ontario. Cette approche devrait stimuler l'innovation et l'investissement, préserver la capacité limitée de l'Ontario en matière d'enfouissement et transférer les coûts à ceux qui fournissent et utilisent les produits et les emballages.

Cette transition a atteint une étape importante en 2018. Le 1^{er} juillet, le Règlement sur les pneus est entré en vigueur, faisant des pneus le premier matériau assujéti aux obligations de responsabilité individuelle des producteurs de l'Ontario. En vertu de ce règlement, les producteurs de pneus sont maintenant responsables d'atteindre les objectifs obligatoires en matière de collecte et de gestion des pneus usagés. Avec la mise en place de ce règlement, l'Office a commencé à s'acquitter de son mandat clé de consigner et de récupérer les rapports des parties réglementées grâce à son Registre et de faire respecter les obligations de responsabilité individuelle des producteurs.

Il a travaillé avec diligence tout au long de 2018 pour faciliter la transition de la gestion des pneus en vertu du nouveau cadre de réglementation. Il a approuvé en avril le plan de fermeture du Programme des pneus usagés de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO). L'approbation de ce plan a permis à la SGPUO d'amorcer la fin du programme, notamment en éliminant les frais de gestion des pneus de voitures et de camionnettes le 1^{er} octobre. Le programme de la SGPUO a pris fin le 31 décembre, devenant ainsi le premier programme de réacheminement des déchets à se terminer. Je tiens à remercier la SGPUO et son personnel pour leurs efforts de collaboration et leur engagement à assurer une transition réussie.

Ce passage de la responsabilité collective à la responsabilité individuelle des producteurs s'est effectué selon les directives reçues du gouvernement de l'Ontario en 2018. En février, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'époque a

demandé l'abolition du Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) d'ici le 30 juin 2020, puis de l'Ontario Electronic Stewardship (OES; Société de gestion des matériaux électroniques de l'Ontario). En avril, le ministre a demandé l'abolition du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) d'ici le 31 décembre 2020. Plus tard dans l'année, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a modifié les délais associés à l'abolition du volet des batteries et des piles du programme DMDS et a demandé à l'Intendance Ontario d'accélérer l'abolition des batteries et des piles à usage unique d'ici le 30 juin 2020.

Notre travail en 2019 sera axé sur la supervision de l'abolition des programmes DEEE et DMDS et de la transition des produits électroniques et des déchets dangereux ou spéciaux vers la responsabilité individuelle des producteurs. L'OES a tenu des consultations sur l'élaboration d'un plan d'abolition du programme DEEE à l'automne et a présenté son plan à l'Office pour approbation en décembre. Avant d'approuver le plan d'OES, l'Office consultera les parties concernées. Dans le cadre de la liquidation du programme DEEE, il a appuyé la réduction des écofrais à zéro pour les appareils électroniques à compter du 1^{er} février 2019. Nous espérons recevoir le plan d'Intendance Ontario pour l'abolition du programme DMDS d'ici juin 2019.

Nos réalisations n'auraient pas été possibles sans une approche concertée et coordonnée entre le Conseil d'administration et le personnel de l'Office. L'Office est dirigé par un Conseil d'administration compétent composé de 11 personnes, faisant de 2018 la première année où il a été en activité avec un Conseil d'administration complet. Je suis reconnaissante envers chaque membre du Conseil et membre du personnel pour leur expertise, leur diligence et leur engagement à exécuter efficacement le mandat de l'Office.

Je tiens également à remercier nos partenaires de l'industrie, les municipalités et le secteur de la défense de l'environnement pour leur volonté à collaborer, ainsi que le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour ses conseils et son appui continu.

J'espère que 2019 sera une autre année importante dans la transition de l'Ontario vers une économie circulaire sans déchets.



Glenda Gies
Présidente

VERS UN ONTARIO SANS DÉCHETS

Les approches novatrices pour la réduction des déchets de l'Ontario ne datent pas d'hier. À partir des années 1980, avec l'introduction de programmes de recyclage en bordure des rues, les Ontariens ont adopté l'idée que les déchets sont une ressource à exploiter. En 2018 seulement, l'Ontario a réacheminé plus d'un million de tonnes de déchets par l'entremise des programmes de réacheminement supervisés par l'Office.

L'Ontario fait la transition vers une nouvelle approche de réduction des déchets, en commençant par les pneus. Cette approche confère aux producteurs la responsabilité de la gestion de leurs produits et de leur emballage en fin de vie.

En confiant la responsabilité individuelle aux producteurs, l'Ontario compte réduire les déchets jusqu'à les éliminer. Ce faisant, la province peut réaliser la transition vers une économie où les produits et les emballages sont récupérés, réutilisés, recyclés, puis réintégrés dans la production, encore et toujours.

Le rôle de l'Office pendant cette transition consiste à aider les entreprises et les municipalités à comprendre le nouveau cadre et à tenir les parties visées responsables du respect de leurs obligations. L'Office veille à ce que les producteurs, les organismes assumant les responsabilités d'un producteur et les fournisseurs de services s'inscrivent auprès de l'Office et à ce que les producteurs fassent état de leurs progrès vers l'atteinte des cibles obligatoires et atteignent les cibles de collecte et de gestion obligatoires pour leurs produits et leur emballage.

En 2018, l'un des principaux objectifs était de soutenir les entreprises du secteur des pneus pour les aider à se préparer à la transition à la suite de la liquidation du Programme des pneus usagés, le 31 décembre 2018.

Nous avons consacré la première partie de 2018 à l'élaboration du Registre afin de recueillir des renseignements auprès des parties réglementées. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec de nombreux intervenants du secteur des pneus pour les aider à concevoir des processus simples alignés sur les pratiques commerciales et réduisant le fardeau réglementaire dans la mesure du possible. Les commentaires constructifs formulés au sujet de la conception du Registre ont confirmé l'importance de mobiliser et de consulter l'industrie.

Nous avons rapidement reconnu qu'une communication efficace serait la clé du succès de cette première transition vers la responsabilité individuelle des producteurs et notre outil le plus important pour appuyer la conformité volontaire. Entre l'ouverture du Registre le 3 juillet 2018 et l'entrée en vigueur du nouveau cadre de réglementations pour les pneus le 1^{er} janvier 2019, notre équipe d'agents de la conformité et du Registre a effectué ou reçu plus de 10 000 appels et échangé plus de 5000 courriels avec les parties réglementées. Cette démarche a été essentielle pour se conformer aux nouvelles exigences d'enregistrement et de déclaration à l'Office.

Nous avons effectué plusieurs consultations en 2018, notamment au sujet des droits d'enregistrement des pneus pour 2018 et 2019 et du plan de liquidation de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario. Vers la fin de l'année, nous avons créé le Groupe consultatif de l'industrie afin d'inciter les représentants clés du secteur à participer à nos travaux.

En 2018, nous avons établi une base solide pour appuyer la stratégie ambitieuse de réduction des ordures et des déchets du gouvernement. Notre expérience à l'appui de la liquidation du Programme des pneus usagés et de la transition à la responsabilité individuelle des producteurs dans le secteur des pneus a fourni des leçons importantes à intégrer à notre approche à l'avenir. Nous utiliserons ces apprentissages dans la conception future du Registre, les activités de conformité et les communications et consultations. Au cours de l'année, nous avons reçu de nombreuses suggestions des personnes touchées par notre travail, qui nous ont aidés à élaborer des approches afin de réaliser notre mandat. Nous mettrons en pratique les leçons apprises pour continuer d'être un organisme de réglementation moderne, réceptif et rentable.

Je remercie le Conseil d'administration de l'Office pour ses conseils, l'équipe de la haute direction pour son leadership, le personnel pour son travail acharné et son dévouement, le personnel du ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs pour son soutien au cours d'une année mouvementée, ainsi que nos intervenants pour leur rétroaction et leur participation. Je me réjouis à l'idée de continuer à appuyer le progrès vers un Ontario sans déchets.



Frank Denton
Chef de la direction

LE LANCEMENT DU REGISTRE

En juillet 2018, le Règlement sur les pneus est entré en vigueur et le Registre des pneus a été lancé, amorçant la fonction de conformité de l'Office en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*.

Pour préparer l'introduction de la responsabilité individuelle des producteurs dans le secteur des pneus de l'Ontario, nous avons recruté l'équipe essentielle des agents de la conformité et du Registre et nommé un registraire adjoint pour exécuter les activités de conformité de l'Office. Les agents de la conformité et du Registre ont suivi un programme de formation rigoureux sur l'application de la réglementation afin de se préparer à l'application du Règlement sur les pneus et au lancement du Registre.

Cette équipe a travaillé en étroite collaboration au cours de la première partie de l'année avec l'équipe de l'information et de la technologie de l'Office pour contribuer à la conception et à l'essai du Registre, et avec l'équipe des communications et des relations des intervenants pour élaborer des documents de communication efficaces à l'appui du lancement du Registre.

Nous avons commencé à enregistrer les producteurs de pneus le 3 juillet, avant la date limite du 31 août. À la fin de l'année, nous avons enregistré près de 100 % des intendants inscrits auprès de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario qui répondaient à la définition de producteur en vertu du Règlement sur les pneus. L'enregistrement des fournisseurs de services de pneus a commencé le 4 septembre, avant la date limite du 31 octobre. Nous avons maintenant environ 6 500 inscrits au total. La réussite de cette initiative reposait sur la communication et la collaboration efficaces avec le secteur des pneus par nos agents de la conformité et du Registre et notre équipe des communications et des relations avec les intervenants, un Registre convivial conçu et lancé par notre équipe de l'information et de la technologie, avec l'aide de notre partenaire technologique externe PricewaterhouseCoopers, et la collaboration du secteur des pneus.

Reconnaissant qu'un programme de conformité réussi et moderne comprend des directives et une orientation sans ambiguïté pour les inscrits, nous avons publié six bulletins sur la conformité en 2018 et organisé de nombreux webinaires et présentations. Les bulletins donnaient des

conseils sur des sujets comme l'installation d'un système de collecte des pneus, les types de pneus qui doivent être déclarés et la facturation de frais aux consommateurs. À la fin de 2018, nous avons commencé à élaborer une procédure de vérification des données de collecte et de gestion des pneus, que les producteurs ou les Organismes assumant les responsabilités d'un producteur (ORP) soumettront annuellement à l'Office. Nous avons mené de vastes consultations sur la procédure proposée et nous espérons la mettre en œuvre avant que les producteurs ou les ORP ne soumettent leur premier rapport de rendement et de vérification en 2020. Nos lignes directrices, politiques et procédures tiennent compte de la diversité des entreprises que nous réglementons et, dans la mesure du possible, nous avons cherché à réduire au minimum le fardeau réglementaire.

En 2019, les producteurs présenteront leurs données sur l'approvisionnement en pneus en 2017 afin d'établir leurs objectifs de collecte pour 2020. En 2020, les producteurs et les ORP soumettront leurs rapports de rendement de 2019 à l'Office sur leurs efforts de collecte et de recyclage, de rechapage ou de réutilisation des pneus. L'obligation de déclaration est un outil essentiel que l'Office utilisera afin de surveiller la conformité des producteurs à l'égard des nouvelles lois sur l'économie circulaire de l'Ontario. Notre surveillance permettra d'atteindre l'objectif de réduction de la quantité de déchets envoyés aux sites d'enfouissement du gouvernement de l'Ontario.

Je tiens à remercier l'équipe de la conformité et du Registre, ainsi que l'industrie, notamment la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario, pour sa collaboration et son soutien, afin d'aider à créer une transition en douceur vers la responsabilité individuelle des producteurs pour le secteur des pneus.

Alors que nous nous préparons à la transition des équipements électroniques et des déchets dangereux ou spéciaux vers la responsabilité des producteurs individuels, je suis convaincu que l'Office est bien placé pour appuyer la conformité dans ces secteurs et faire progresser la transition de l'Ontario vers une économie circulaire.



Patrick Moran
Registraire

À PROPOS DE L'OFFICE

Mandat

L'annonce, en novembre 2016, de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets* a permis d'adopter la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD).

La LRREC établit un nouveau régime en vertu duquel les producteurs sont responsables de leurs produits et de leur emballage, de la récupération des ressources et de la réduction des déchets. La LTRD permet le maintien des programmes de réacheminement des déchets dans le cadre de son mandat et prévoit des dispositions pour abolir ces programmes selon les directives du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

La LRREC a déterminé que l'Office était l'organisme de réglementation responsable de faire respecter les exigences de la LRREC et de la LTRD. Il joue un rôle clé dans les efforts de l'Ontario visant la réduction des ordures et des déchets dans nos collectivités et à faire la transition vers une économie circulaire.

En vertu de la LTRD, l'Office est responsable des éléments suivants :

- Superviser le fonctionnement des organismes de financement de l'industrie (OFI) de l'Ontario, soit : Intendance Ontario, la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario et l'Ontario Electronic Stewardship;
- Surveiller l'efficacité et l'efficience des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI dans les secteurs suivants : les déchets destinés aux boîtes bleues, les pneus usagés, les déchets d'équipements électriques et électroniques et les déchets municipaux dangereux ou spéciaux;
- Surveiller l'abolition ordonnée des programmes des OFI et des OFI eux-mêmes selon les directives du ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, en commençant par la liquidation du Programme des pneus usagés le 31 décembre 2018 et de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario, suivie par l'abolition des programmes DEEE et DMDS;
- Superviser le fonctionnement des organismes de gestion industrielle (OGI) de l'Ontario, soit : Product

Care Association, SodaStream Canada et Automotive Materials Stewardship;

- Surveiller l'efficacité des plans des OGI pour les peintures et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais, les contenants de CO₂ de SodaStream et les contenants d'huile usée, les filtres à huile et l'antigel;
- Effectuer le Datappel municipal annuel afin de déterminer le coût et le rendement du système des boîtes bleues et s'acquitter de l'obligation de gérer le Programme des boîtes bleues.
- Prendre des mesures de conformité qui comprennent des inspections, des ordonnances et des sanctions pécuniaires, ainsi que des poursuites pour faire respecter les exigences énoncées dans la LTRD et ses règlements connexes;
- Élaborer et exploiter un registre afin de consigner les données transférées depuis les OFI au moment de la liquidation.

En vertu de la LRREC, l'Office est responsable des éléments suivants :

- Élaborer et exploiter un registre pour les producteurs responsables des matériaux en vertu de la LRREC afin de s'enregistrer auprès de l'Office et de rendre compte des informations exigées par le règlement;
- Prendre des mesures de conformité qui comprennent des inspections, des ordonnances et des sanctions pécuniaires, ainsi que des poursuites pour faire respecter les exigences énoncées dans la LRREC et ses règlements connexes;
- Fournir de l'information au public sur les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire;
- Informer le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs afin d'appuyer le processus décisionnel.

En tant qu'autorité administrative, l'Office ne reçoit aucun financement du gouvernement. Ses activités sont financées au moyen de droits et de frais imposés aux parties réglementées.

En vertu de la LRREC et de la LTRD, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exerce une surveillance législative de l'Office. Un [accord de fonctionnement](#) entre le ministre et ce dernier établit les responsabilités et les rôles respectifs des deux parties.

Gouvernance et équipe de direction

L'Office est régi par un Conseil d'administration composé de onze personnes aux compétences diverses. Le Conseil est responsable de l'orientation stratégique globale et de la gouvernance de l'Office. Il rend compte au ministre

du rendement de l'Office par rapport aux objectifs et responsabilités qui lui sont confiés en vertu des lois et de l'accord de fonctionnement. Les [procès-verbaux des réunions du Conseil](#) sont affichés (en anglais seulement) sur le site Web de l'Office, conformément à l'engagement

de ce dernier d'être transparent.

Cinq administrateurs sont nommés au Conseil par le ministre et six sont élus par le Conseil. Le président, le vice-président, le secrétaire et le trésorier sont élus par le Conseil.

Le tableau suivant présente les membres du Conseil d'administration de l'Office de 2018.

| Conseil d'administration | | |
|--------------------------|-----------------|-------------------------|
| Glenda Gies | Présidente | Nommée en novembre 2016 |
| Tom Wright | Vice-président | Nommé en novembre 2016 |
| Ken Kawall | Trésorier | Élu en juillet 2017 |
| Joyce Barretto | Secrétaire | Nommée en novembre 2016 |
| David Brezer | Administrateur | Nommé en novembre 2016 |
| Saqib Cheema | Administrateur | Élu en novembre 2017 |
| Andrea Nemtin | Administratrice | Élue en novembre 2017 |
| Robert Poirier | Administrateur | Élu en novembre 2017 |
| Rajesh Sharma | Administrateur | Élu en novembre 2017 |
| Mary Shenstone | Administratrice | Élue en novembre 2017 |
| Nidhi Tandon | Administratrice | Nommée en novembre 2016 |

Les membres du Conseil ont droit à une indemnité journalière, définie dans l'esprit des taux journaliers accordés aux personnes nommées à temps partiel au conseil d'un organisme de réglementation, qui sont décrits dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario. Un membre du Conseil, qui a été nommé par le ministre et qui est employé par la fonction publique de l'Ontario, n'a pas droit à une indemnité journalière. Les indemnités journalières sont les suivantes¹ :

Président – 730 \$

Vice-président – 572 \$

Administrateur – 463 \$

La rémunération totale du conseil en 2018 était de 267 263 \$.

¹ En mai 2018, le gouvernement de l'Ontario a mis jour les taux des indemnités journalières dans la Directive concernant les organismes et les nominations de la fonction publique de l'Ontario. Les taux sont rétroactifs à janvier 2018. Ils ont été augmentés de 1,9 %, selon les modalités suivantes : 744 \$ pour la présidence, 583 \$ pour la vice-présidence et 472 \$ pour un membre. L'Office a mis à jour ses taux d'indemnité journalière en mai 2019. Ces taux sont rétroactifs à janvier 2018. La dépense supplémentaire d'environ 5 000 \$ se reflétera dans les états financiers de 2019 de l'Office.

Le Conseil est appuyé par plusieurs comités. Le tableau suivant présente les comités actifs en décembre 2018 et résume les raisons d'être de chacun d'eux.

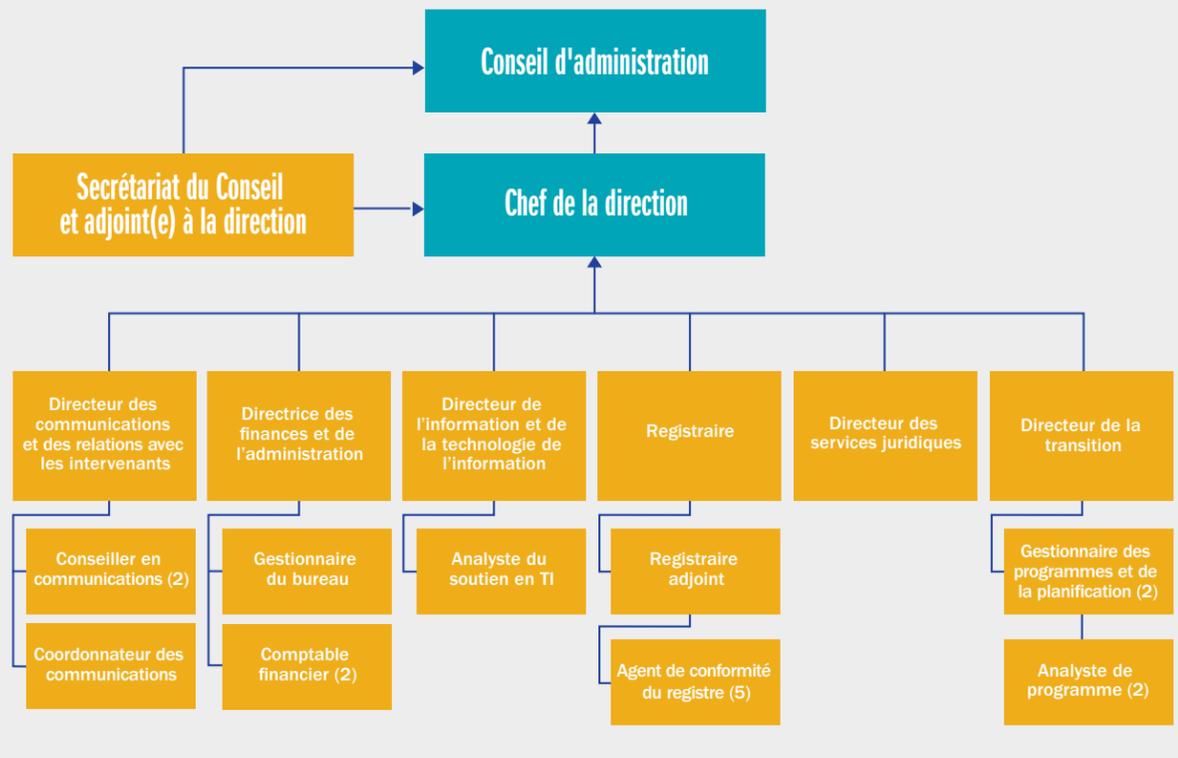
| Comités du Conseil | |
|-------------------------------------|---|
| Comité du conseil | Objectif |
| Vérification et risques | Effectuer la surveillance en ce qui a trait aux normes d'intégrité et de comportement de l'Office, aux rapports sur l'information financière, à la gestion des risques et aux pratiques de contrôle de la gestion. |
| Finances | Effectuer la surveillance des actifs financiers de l'Office. Le comité supervise la préparation du plan d'activités annuel, des budgets de fonctionnement et d'immobilisations et de la gestion générale des ressources financières. Le comité est chargé de veiller à ce que la direction dispose de politiques et de procédures adéquates et efficaces en matière de rapports financiers et de surveiller et d'examiner le rendement financier et les contrôles internes. |
| Gouvernance | Surveiller les processus organisationnels de surveillance, les politiques et protocoles du Conseil, le code de conduite et de conflits d'intérêts de l'Office, ainsi que les évaluations du Conseil et de ses comités. Le comité est également responsable de la surveillance de la conformité de l'organisme à la LRREC, à la LTRD et à l'accord de fonctionnement, notamment quant au protocole relatif à la fonction de conformité et d'application de la loi dans le contexte de la responsabilité indépendante du registraire en matière de prise de décisions. |
| Ressources humaines | Surveiller la gestion des ressources humaines et veiller à la pertinence et à l'efficacité des politiques et procédures en matière de ressources humaines. |
| Liquidation spéciale des OFI | Superviser l'élaboration et la mise en œuvre des plans de liquidation des OFI, y compris l'évaluation des plans par rapport aux lois, aux règlements et aux directives du ministre. |

L'Office est appuyé par une équipe de direction qui témoigne d'une grande expérience et de vastes compétences dans les secteurs privé et public, y compris la gestion des déchets, le droit de l'environnement, la conformité réglementaire, la gestion financière et des ressources humaines, l'élaboration de politiques réglementaires, la technologie de l'information et la gestion du changement.

| Équipe de direction | |
|------------------------|---|
| Frank Denton | Chef de la direction |
| Patrick Moran | Registraire |
| Noah Gitterman | Directeur des services juridiques |
| Wilson Lee | Directeur des communications et des relations avec les intervenants |
| Sandra Montague | Directrice des finances et de l'administration |
| John Pinard | Directeur de l'information et de la technologie de l'information |
| Geoff Rathbone | Directeur de la transition |

Ressources humaines

La structure organisationnelle de l'Office en 2018 est présentée dans le tableau ci-dessous :



Des renseignements supplémentaires sur le [Conseil d'administration](#) et sur [l'équipe de direction](#), tels que les biographies et les comités, se trouvent sur le site Web de l'Office (en anglais seulement).

Les membres du Conseil et les employés de l'Office sont assujettis à un [Code de conduite](#) qui est également disponible sur le site Web de l'Office.

BILAN DE L'ANNÉE

proposé de décembre 2017 à mars 2018.

À titre de condition d'approbation, il a demandé à la SGPUO d'éliminer les frais de gestion des pneus de voitures et de camionnettes du 1^{er} octobre 2018 au 31 décembre 2018. L'élimination des frais a profité aux consommateurs, notamment à ceux qui ont acheté de nouveaux pneus d'hiver à l'automne et à l'hiver 2018, en éliminant les frais de recyclage de 3,30 \$ pour les pneus de voitures et de camionnettes.

En 2018, les travaux de l'Office ont été axés sur les éléments suivants :

- Concevoir et constituer le Registre des pneus et les bases d'un Registre pour les futurs matériaux désignés;
- Superviser la liquidation du Programme des pneus usagés, le premier des quatre programmes de réacheminement des déchets de l'Ontario à être liquidé;
- Assurer la transition des pneus conformément au cadre de réglementation sur la responsabilité individuelle des producteurs, rendant les producteurs responsables de leurs produits et de leur emballage en fin de vie;
- Effectuer la surveillance continue des organismes de financement de l'industrie et des organismes de gérance de l'industrie.

L'Office a également exigé de la SGPUO qu'elle mette son système de TI TreadMarks, qui était utilisé afin de suivre l'approvisionnement, la collecte et le recyclage des pneus, à la disposition de l'industrie des pneus, et ce gratuitement, pour ainsi appuyer la concurrence en vertu du nouveau cadre réglementaire. L'accès gratuit à TreadMarks a été un facteur important à l'appui d'un environnement concurrentiel pour l'entrée de multiples organismes assumant les responsabilités d'un producteur (ORP) dans le marché nouvellement établi des services de recyclage des pneus en vertu du Règlement sur les pneus.

Le personnel de l'Office a également travaillé en collaboration avec le personnel du ministère de l'Environnement et du Changement climatique de l'époque pour appuyer l'élaboration du Règlement sur les pneus qui énonce de nouvelles exigences obligatoires et exécutoires pour la collecte et la gestion des pneus usagés. La publication du Règlement en avril a permis à l'Office de terminer l'élaboration du Registre avec son partenaire technologique, PricewaterhouseCoopers (PwC), afin de satisfaire aux exigences d'inscription et de déclaration établies dans le Règlement. Pour veiller à ce que le Registre réponde aux besoins des futurs inscrits, l'Office a fait participer les intervenants du secteur des pneus aux essais d'acceptation par les utilisateurs et a appliqué leurs commentaires dans la conception finale. Le Registre a été ouvert aux producteurs de pneus le 3 juillet et aux fournisseurs de services de pneus le 4 septembre. Le tableau ci-dessous montre le nombre d'inscrits au 31 décembre 2018.

L'Office a également commencé à préparer le terrain pour la liquidation du Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et du Programme de gestion des déchets municipaux dangereux ou spéciaux, respectivement le deuxième et le troisième programme devant être abolis.

Voici les points saillants de 2018 ainsi que des renseignements sur la façon dont l'Office a réalisé son mandat.

Liquidation du Programme des pneus usagés et transition

L'Office a appuyé la liquidation du Programme des pneus usagés exploité par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) en approuvant son plan de liquidation en avril. Il a mené des consultations sur le plan

Inscrits au Registre des pneus

| | |
|--|--|
| Producteurs | 543 |
| Organismes assumant les responsabilités d'un producteur | 6 |
| Collecteurs | 4 076 collecteurs représentant 4 392 sites de collecte |
| Transporteurs | 121 |
| Entreprises de rechapage | 12 |
| Transformateurs | 19 |

Au moment où le PPU entrait dans ses dernières étapes de liquidation, l'Office a répondu aux préoccupations des intervenants au sujet de la possibilité que des pneus soient bloqués pendant la transition en raison de l'expiration des mesures incitatives financières de la SGPUO. L'Office a approuvé d'autres modifications au plan de liquidation de la SGPUO afin de prolonger la date limite pour les collecteurs, les transporteurs et les transformateurs afin qu'ils reçoivent des mesures incitatives en vue de faciliter la transition du programme au nouveau cadre de réglementation. La prolongation du délai a permis de poursuivre la circulation des pneus sur le marché des pneus usagés pendant la transition et d'éviter des retards de traitement. Afin d'appuyer davantage la liquidation du programme, le personnel de l'Office a travaillé en étroite collaboration avec la SGPUO afin d'obtenir une capacité de traitement supplémentaire grâce à un processus d'approvisionnement concurrentiel.

L'Office a mené de vastes consultations et a établi une méthodologie et politique générale d'établissement des frais pour expliquer la façon dont l'Office a établi les frais pour les

l'Office des données sur le rendement en matière de collecte et de gestion des pneus (réutilisation, rechapage ou traitement). À compter de 2020, les producteurs ou les ORP devront effectuer une vérification de leur rendement en vue d'atteindre leurs cibles obligatoires pour la collecte et la gestion des pneus en fin de vie, au plus tard le 31 octobre de chaque année.

Le 31 décembre 2018, le PPU a pris fin et, le 1^{er} janvier 2019, les pneus sont devenus le premier matériau assujéti à la responsabilité individuelle des producteurs en Ontario. Cela a été réalisé grâce à un effort de collaboration entre la SGPUO et l'Office; les producteurs visés en vertu de la LRREC et leurs organismes assumant leurs responsabilités en leur nom); et à une étroite coordination entre l'Office et le ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs.

L'Office a tiré d'importantes leçons de la liquidation du PPU et de l'entrée en vigueur du Règlement sur les pneus, notamment : le besoin de travailler étroitement avec l'industrie afin de faciliter les activités lors de liquidation et de transition,

LE 1^{ER} JANVIER 2019, LES PNEUS SONT DEVENUS LE PREMIER MATÉRIAU ASSUJÉTI À LA RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE DES PRODUCTEURS EN ONTARIO.

inscrits. En se fondant sur les commentaires recueillis lors de la consultation, il a établi des frais pour les producteurs de pneus et les ORP. Les collecteurs de pneus, les transporteurs, les entreprises de rechapage et les transformateurs n'ont pas été tenus de payer de frais d'enregistrement afin de réduire au minimum le fardeau réglementaire pour les entreprises. Les frais pour les grands producteurs étaient fondés sur le nombre de pneus fournis sur le marché ontarien, tandis que les frais pour les petits producteurs étaient fixés à un faible taux fixe afin de minimiser les coûts pour les entreprises. Les ORP ont payé des frais fixes d'enregistrement et des frais de licence d'utilisation du logiciel pour accéder au Registre. En novembre 2018, l'Office a mené des consultations sur ses droits pour 2019. La proposition consistait à maintenir les droits des producteurs aux niveaux de 2018 tout en combinant les droits d'enregistrement et de licence de logiciel des ORP en un seul droit fixe afin de réduire au minimum le fardeau administratif.

À la fin de l'année, il a commencé à élaborer une procédure de vérification pour aider les producteurs de pneus et les ORP à respecter leurs obligations de vérification et de déclaration à

d'appuyer le ministre dans l'élaboration de règlements afin d'assurer l'harmonie entre les entreprises et les processus et activités de réglementation, communiquer efficacement avec les futurs inscrits pour appuyer la conformité volontaire en s'assurant qu'ils comprennent leurs obligations, adopter une approche de service à la clientèle pour aider les parties réglementées lors de l'enregistrement et les déclarations et enfin, travailler activement à rendre les règles équitables pour les producteurs, les ORP et les fournisseurs de services.

Ces leçons seront essentielles pour assurer la réussite de la liquidation du Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques et du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux, de la liquidation éventuelle du Programme des boîtes bleues et de l'introduction de la responsabilité individuelle des producteurs pour tout nouveau matériau que le gouvernement pourra désigner.

Des renseignements supplémentaires (en anglais seulement) sur la [liquidation du PPU](#), comme les lettres d'orientation du ministre, sont disponibles sur le site Web de l'Office.

Liquidation du Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques

En février 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'époque a ordonné la liquidation du Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) d'ici le 30 juin 2020. Depuis, l'Office a travaillé en étroite collaboration avec Ontario Electronic Stewardship (OES) pour commencer la planification et la préparation de la liquidation du programme DEEE et de la transition à la responsabilité individuelle des producteurs, puis à la liquidation du programme d'OES.

L'Office a lancé le processus de liquidation en travaillant avec OES à l'élaboration d'une proposition pour régler les conflits d'intérêts réels, potentiels ou apparents dans l'élaboration et la mise en œuvre de son plan de liquidation. L'OES administre le programme DEEE dans le cadre d'une entente de service avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (ARPE), un fournisseur national de services de recyclage de produits électroniques. L'Office a appuyé la proposition d'OES comprenant la nomination d'un nouveau conseil d'administration en août pour remplacer l'ancien conseil qui comprenait des membres ayant des affiliations avec l'ARPE.

L'Office a également appuyé une modification des écofrais d'OES pour les produits électroniques utilisés pour financer le programme DEEE. Ces frais ont été facturés par OES aux producteurs qui les récupéraient habituellement auprès des consommateurs sous forme d'écofrais lors de l'achat de nouveaux appareils électroniques. À compter du 1^{er} février 2019 et pendant toute la durée du programme DEEE, les frais imposés aux producteurs ont été entièrement supprimés afin d'éliminer un important surplus budgétaire prévu à la fin du programme.

Conformément aux directives du ministre, les travaux préliminaires sur les conflits d'intérêts et l'élimination des frais ont porté sur deux enjeux cruciaux avant les consultations d'OES sur l'élaboration de son plan de liquidation. Dans le cadre de ces consultations, les intervenants d'OES ont participé aux discussions sur les questions opérationnelles et financières, notamment sur l'élimination des biens, le partage des données, le rendement du programme et les communications afin de faciliter la liquidation du programme et la transition ordonnée vers le nouveau cadre de réglementation.

OES a présenté son plan de liquidation avant la date limite du 31 décembre 2018, et l'Office mène des consultations sur le plan avant de l'approuver d'ici le 30 juin 2019.

Des renseignements supplémentaires (en anglais seulement) sur le [Programme DEEE](#), comme le processus de liquidation

et les lettres d'orientation du ministre, sont disponibles sur le site Web de l'Office.

Liquidation du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux

En avril 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'époque a ordonné la liquidation du Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) exploité par Intendance Ontario d'ici le 31 décembre 2020.

En décembre 2018, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a fourni une nouvelle orientation qui a avancé la liquidation du volet des batteries et des piles du programme DMDS au 30 juin 2020 pour coïncider avec la liquidation du programme DEEE afin de permettre une approche politique coordonnée.

L'Office a commencé par faire appel à Intendance Ontario pour que cet organisme se penche sur la directive du ministre de prendre toutes les mesures nécessaires pour s'assurer qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts réel, potentiel ou apparent lorsqu'il élabore et met en œuvre le plan de liquidation. Intendance Ontario administre le programme des DMDS par l'intermédiaire d'une entente de service avec la Canadian Stewardship Services Alliance (CSSA), fournisseur canadien de services de recyclage de produits de papier et d'emballages. L'Office a appuyé la proposition d'Intendance Ontario qui comprenait la création d'un comité exécutif de liquidation du programme de DMDS et en embauchant un gestionnaire de projet indépendant pour gérer le processus de liquidation.

Les consultations d'Intendance Ontario sur l'élaboration de son plan de liquidation du programme de DMDS auront lieu au début de 2019 et le plan proposé doit parvenir à l'Office d'ici le 30 juin 2019. L'Office tiendra des consultations sur le plan proposé avant de l'approuver d'ici décembre 2019.

Des renseignements supplémentaires (en anglais seulement) sur le [Programme DMDS](#), comme le processus de liquidation et les lettres d'orientation du ministre, sont disponibles sur le site Web de l'Office.

Communications

L'Office reconnaît que la réussite d'un programme de conformité repose sur des communications claires, concises, pertinentes et opportunes. Il a établi les communications comme principal outil de conformité et se concentre sur la prestation d'un appui aux parties réglementées pour qu'elles se conforment volontairement. Le personnel s'efforce de veiller à ce que les parties réglementées reçoivent des messages simples, clairs et cohérents bien avant les échéances et des rappels opportuns pour assurer la conformité. Toutes les

communications sont conçues en gardant à l'esprit l'utilisateur ou le destinataire, par exemple la langue, le format, le moment et le moyen de communication.

Dans le cadre de cette stratégie, l'Office a relancé son site Web et ses pages Twitter et LinkedIn en juillet. Le site Web a été mis à jour pour simplifier la navigation et faciliter la recherche et la compréhension de l'information. Les médias sociaux ont été relancés comme une autre méthode pour atteindre des publics cibles en leur fournissant des renseignements sur les nouvelles obligations réglementaires et pour accroître la transparence du travail de l'Office.

En août, l'Office a lancé The Hub, un blogue sur son site Web qui présente des articles de l'Ontario et du monde entier sur les approches novatrices en matière de recyclage et les développements dans l'économie circulaire. Les intervenants intéressés [peuvent s'inscrire à The Hub](#) (en anglais seulement) et recevoir par courriel un résumé des articles qui fournissent un contexte général sur l'initiative ontarienne d'économie circulaire.

L'Office a également poursuivi ses activités de sensibilisation auprès des intervenants au moyen de présentations, de webinaires, de réunions et de visites de sites afin de mobiliser les intervenants intéressés par le sujet du mandat, les activités et l'approche de l'Office en matière de conformité réglementaire. En tant que nouvel organisme de réglementation appuyant un important virage de la gestion des déchets vers la récupération des ressources, l'Office demeure déterminé à mobiliser les intervenants.

Plaintes

L'accord de fonctionnement conclu entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs l'oblige à présenter un rapport annuel sur la façon dont les plaintes liées à ses activités ont été traitées.

En 2018, l'Office a élaboré et affiché sur son site Web (en anglais seulement) une [Politique sur les plaintes du public](#), qui décrit la façon dont un membre du public peut présenter une plainte à l'Office et la façon dont ce dernier traite les plaintes reçues.

L'Office n'a reçu aucune plainte officielle en 2018.

Prestation de services en français

La *Loi de 2016 sur le rétablissement des ressources et l'économie circulaire* exige que l'Office prenne toutes les mesures raisonnables pour communiquer et fournir des services en français, et son accord de fonctionnement avec le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exige que l'Office produise un rapport sur sa prestation de services en français.

Le [programme de prestation des services en français](#) de l'Office, disponible sur son site Web, décrit comment il entend

répondre aux obligations législatives en matière de prestation de services en français. À la suite d'un examen annuel, l'Office a amélioré ses services en offrant des services de traduction simultanée en français en temps réel et sur demande par l'entremise d'un fournisseur de services externe.

En 2018, l'Office a reçu deux demandes de services de traduction simultanée en français. L'Office a été en mesure de fournir ces services immédiatement aux deux inscrits en utilisant une combinaison de services de traduction par téléphone et d'agents de la conformité et du Registre bilingues.

L'Office continuera d'examiner son programme de prestation de services en français chaque année et le révisera au besoin.

Règlements, politiques et procédures

L'accord de fonctionnement entre l'Office et le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs exige que l'Office décrive chaque année toute modification apportée à ses règlements, à ses politiques et à ses procédures.

En 2018, l'Office a continué de renforcer ses bases organisationnelles en mettant à jour les règlements, politiques et procédures suivants :

- Code de conduite
- Charte de gouvernance
- Politique sur les avantages indirects
- Politique sur la rémunération des administrateurs
- Guide de liquidation de l'OFI (pour améliorer les dispositions relatives aux conflits d'intérêts)
- Politique sur la gestion et le contrôle des finances
- Politique sur les dépenses d'entreprise
- Politique d'approvisionnement
- Politique sur les ressources humaines
- Cadre de gestion du rendement
- Politique sur la dénonciation
- Plan de gestion des risques de l'entreprise

L'Office a également adopté les nouvelles politiques et procédures suivantes :

- Politique sur la formation du Conseil
- Procédure d'attestation de conformité
- Méthodologie et politique générale d'établissement des frais
- Politique sur les plaintes du public
- Politique sur la conservation des documents
- Politique d'indemnisation

Les règlements, les politiques ou les procédures qui sont assujettis aux obligations de l'Office en matière de divulgation publique et dont la publication est approuvée sont disponibles sur la page [Documents organisationnels](#) de son site Web.

CONFORMITÉ ET APPLICATION DE LA LOI

L'année 2018 a été la première année où l'Office a exercé sa fonction de conformité et d'application de la loi en vertu de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*.

L'Office adopte une approche de conformité fondée sur le risque. Cette approche met l'accent sur les risques qui découlent de la non-conformité et utilise ensuite une évaluation de ces risques pour orienter le choix des outils et des ressources de conformité afin de minimiser les risques et de maximiser la conformité. Le registraire peut choisir parmi les outils de conformité suivants :

1. Éducation et sensibilisation proactives
2. Inspections et vérifications
3. Communications sur la non-conformité
4. Ordonnances exécutoires
5. Ordonnances de sanctions administratives
6. Poursuites

En 2018, le registraire n'a pas délivré d'ordonnances exécutoires ni de sanctions administratives et n'a engagé aucune poursuite. Les activités de conformité du registraire étaient en grande partie axées sur l'éducation, la sensibilisation et les communications proactives en vue de favoriser la conformité volontaire.

Éducation, sensibilisation et communications proactives

Pour assurer une transition en douceur vers la responsabilité individuelle des producteurs pour le secteur des pneus, l'Office a utilisé une approche progressive en matière de conformité. Avant l'ouverture du Registre en juillet pour les producteurs et les organismes assumant les responsabilités d'un producteur (ORP) et en septembre pour les fournisseurs de services, l'Office a mis en œuvre une stratégie de communication, de consultation et de mobilisation exhaustive qui comprenait la communication et la mobilisation directe des inscrits éventuels ainsi que l'exploitation des voies de communication existantes

par l'entremise de la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) et des associations de l'industrie.

Au cours de la période d'enregistrement des producteurs, les agents de la conformité et du Registre (ACR) de l'Office ont passé plus de 750 appels aux intendants de la SGPUO qui étaient potentiellement tenus de respecter le Règlement sur les pneus. Pendant la période d'enregistrement des fournisseurs de services, les ACR ont communiqué avec tous les transporteurs, les entreprises de rechapage et les transformateurs connus. Reconnaisant que les collecteurs constituaient un groupe plus vaste et plus difficile à joindre par courriel, l'Office a mis au point une carte postale de renseignements que les transformateurs et les transporteurs pourront fournir aux collecteurs. L'Office a également publié six bulletins sur la conformité sur son site Web tout au long de 2018 afin de fournir des conseils sur les questions d'enregistrement. Un avis de publication des bulletins de conformité a été envoyé par courriel à tous les inscrits.

L'Office a également collaboré avec les ORP pour communiquer les messages clés et s'adresser aux fournisseurs de services de pneus usagés afin de s'assurer qu'ils connaissent leur obligation de s'enregistrer auprès de l'Office. Des réunions régulières avec les ORP ont eu lieu afin de faire le point sur son travail et de discuter des nouveaux enjeux.

Les ACR ont effectué ou reçu plus de 10 000 appels et échangé plus de 5 000 courriels avec des parties réglementées dans le cadre d'une approche axée sur le service à la clientèle pour appuyer la conformité volontaire. Les résultats de cet effort ont été évidents dans la réussite de l'enregistrement des producteurs de pneus avant la date limite du 31 août, l'objectif d'inscription de 90 % des intendants de la SGPUO fixé par l'Office ayant été dépassé.

Inspections et vérifications

L'équipe de la conformité et du Registre a mené en 2018 une campagne d'inspection axée sur la surveillance du marché des pneus usagés jusqu'à la fin du Programme des pneus usagés, le 31 décembre 2018. Les ACR ont communiqué avec chaque transporteur, entreprise de rechapage et transformateur pour déterminer si des retards de collecte, de transport ou de traitement des pneus étaient présents. Les retards ont été confirmés, et il a été établi que le plan de liquidation de la SGPUO devait être révisé afin de prolonger les délais de perception des paiements, de transport et des mesures incitatives pour le traitement pour la SGPUO. Cela a été réalisé dans le but d'assurer la circulation des pneus usagés et de réduire la possibilité d'une perturbation du marché pendant la transition. L'Office a approuvé en novembre des modifications au plan de liquidation de la SGPUO, qui a modifié les dates limites d'admissibilité aux

mesures incitatives des collecteurs, des transporteurs et des transformateurs dans le cadre de son programme. En collaboration avec la SGPUO, l'Office a communiqué ces changements aux collecteurs, aux transporteurs et aux transformateurs. Dans le cadre de ce programme d'inspection, il a également travaillé avec la SGPUO pour obtenir une capacité de traitement supplémentaire afin d'éliminer les retards de traitement des pneus.

Appui au Registre

De juillet à décembre 2018, l'Office a enregistré plus de 15 000 interactions avec des parties réglementées. Ces interactions ont été essentielles à la réussite du processus d'enregistrement. Bon nombre de ces interactions ont

soulevé diverses questions liées aux communications, au processus d'enregistrement, aux problèmes techniques avec le Registre et aux répercussions de la responsabilité individuelle des producteurs sur la collecte des pneus. L'équipe de la conformité et du Registre a été en mesure de répondre efficacement à ces questions en clarifiant le processus d'enregistrement et les nouvelles obligations en vertu de la responsabilité individuelle des producteurs et en améliorant continuellement le site Web et les communications par courriel. Les commentaires ont servi à améliorer le Registre et seront également pris en compte dans la conception du Registre pour les produits électroniques et les déchets dangereux ou spéciaux.

SURVEILLANCE DU PROGRAMME

À l'heure actuelle, l'Office supervise quatre programmes de réacheminement des déchets en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), ainsi que les organismes de financement de l'industrie (OFI) et les organismes de gestion de l'industrie (OGI) responsables de l'exécution des programmes suivants :

- Le Programme de déchets destinés aux boîtes bleues exploité par Intendance Ontario;
- Le Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) exploité par Intendance Ontario, Product Care Association, SodaStream et Automotive Materials Stewardship;
- Le Programme des pneus usagés exploité par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario;
- Le Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) exploité par Ontario Electronic Stewardship.

Ces programmes devraient prendre fin pour permettre la transition de ces matériaux à la responsabilité individuelle des producteurs. La liquidation du programme est dirigée par le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs. En 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'époque a ordonné la fin des programmes DEEE et DMDS. Le Programme des pneus usagés a pris fin le 31 décembre 2018.

Vous trouverez ci-dessous une description des programmes et des faits saillants du rendement. Des renseignements détaillés sur le rendement du programme et les états financiers des OFI et OGI sont disponibles dans les annexes de leurs rapports annuels.

Brewers Retail, mieux connu sous le nom de The Beer Store, doit présenter un rapport annuel à l'Office en vertu de ses obligations en matière de production de rapports publics.

Déchets destinés aux boîtes bleues

Le papier, le verre, les emballages en plastique et en aluminium, ainsi que le papier imprimé, sont recueillis pour les résidences de plus de 240 municipalités et pour les collectivités des Premières Nations dans le cadre du Programme des boîtes bleues de l'Ontario. Intendance Ontario est un organisme sans but lucratif financé par l'industrie qui contribue aux coûts du Programme des boîtes bleues au nom des intendants de l'industrie (propriétaires de marque, franchiseurs ou premiers importateurs) des emballages et des papiers imprimés qui se retrouvent dans les boîtes bleues résidentielles. Les municipalités gèrent et financent le reste des coûts du programme.

En 2017, la dernière année pour laquelle des données sont disponibles, le Programme des boîtes bleues a atteint un taux de recyclage de 61,3 %, dépassant légèrement la cible de 60 % du programme. Au total, 822 979 tonnes ont été recyclées en 2017, soit une diminution de 1,6 % par rapport à 2016.

Des renseignements sur le rendement du Programme des boîtes bleues et d'Intendance Ontario se trouvent à l'annexe A du présent rapport.

Déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Le Programme des déchets municipaux dangereux ou spéciaux (DMDS) permet aux résidents de l'Ontario d'éliminer en toute sécurité les produits ménagers qui nécessitent une manutention particulière. Il existe dix types de DMDS, soit l'antigel, les engrais, les contenants d'huile, les filtres à huile, la peinture et les revêtements, les pesticides, les contenants sous pression non réutilisables et réutilisables, les piles à usage unique et les solvants.

Ces matériaux sont recueillis dans le cadre du :

- programme Dépôt orange d'Intendance Ontario pour les piles à usage unique et les contenants pressurisés non réutilisables et réutilisables;
- programme de régénération de la Product Care Association pour la peinture et les revêtements, les pesticides, les solvants et les engrais;
- programme de l'Automotive Materials Stewardship pour l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile;
- programme de SodaStream pour ses propres bouteilles réutilisables.

En 2018, les programmes des DMDS ont obtenu le rendement suivant en matière de collecte :

| Matériau | Taux de collecte cible (tonnes) | Tonnes réelles recueillies |
|--------------------------|---------------------------------|----------------------------|
| Antigel | 2 172 | 2 946 |
| Engrais | s.o. | 27,3 |
| Contenants d'huile | 2 429 | 4 101 |
| Filtres à huile | 7 789 | 9 515 |
| Peintures et revêtements | 8 822 | 9 934 |
| Pesticides | 21 | 18,6 |
| Contenants sous pression | | |
| Non réutilisables | 382 | 318 |
| Réutilisables | 462 | 424 |
| Piles à usage unique | 2 351 | 2 964 |
| Solvants | 645 | 292 |

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le rendement pour chaque matériau, consultez les rapports annuels d'Intendance Ontario, Automotive Materials Stewardship, Product Care Association et SodaStream dans les annexes du présent rapport.

Déchets d'équipements électriques et électroniques

Le Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) exploité par Ontario Electronic Stewardship (OES) veille à ce que le matériel électronique en fin de vie soit manipulé de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. Le matériel recueilli dans le cadre du programme de gestion des DEEE comprend les dispositifs d'affichage comme les téléviseurs et les écrans, les ordinateurs de bureau et portatifs, les appareils cellulaires et autres, et les imprimantes. Les résidents de l'Ontario peuvent apporter ces articles à des points de dépôt situés partout dans la province et sans frais. Dans certaines municipalités, ces articles sont aussi ramassés sur le trottoir.

En 2018, 47 711 tonnes ont été recueillies au total, comparativement à 52 712 tonnes en 2017. Cette baisse correspond à une tendance historique de la diminution du tonnage. Depuis le sommet atteint en 2014, les tonnes collectées ont diminué de plus de 30 %. L'OES attribue cet écart à la miniaturisation et à l'allègement des produits.

L'OES a signalé une augmentation importante des produits réutilisés ou remis à neuf. Plus de 3 359 tonnes de DEEE ont été réutilisées ou remises à neuf, ce qui représente une augmentation de 28 % par rapport à 2017. Bien que les ordinateurs de bureau continuent d'être les plus réutilisés ou remis à neuf, les dispositifs d'affichage sont les produits qui connaissent la plus forte croissance en matière de réutilisation et de remise à neuf.

Tous les détails sur le rendement du programme de gestion des DEEE se trouvent à l'annexe E du présent rapport.

Pneus usagés

Le Programme des pneus usagés a été exploité par la Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario (SGPUO) jusqu'au 31 décembre 2018, date à laquelle le programme a été aboli. Cette dernière a travaillé avec des récupérateurs de pneus, des transporteurs, des transformateurs et des fabricants de produits recyclés pour que les pneus de voitures et de camionnettes, de camions de taille moyenne et de véhicules tout-terrain puissent être réutilisés et recyclés.

En 2018, la SGPUO a recueilli 156 515 tonnes de pneus usagés. De ce nombre, 138 612 tonnes étaient des pneus de véhicules de route et 17 903 tonnes étaient des pneus de véhicules tout-terrain. Selon la SGPUO, la collecte des pneus usagés en 2018 était beaucoup plus élevée que les années précédentes et elle attribue cette situation à un plus grand nombre de pneus sortis des stocks en prévision de la liquidation du programme.

La SGPUO a dépassé sa cible de réacheminement de 2018 dans toutes les catégories :

- La cible pour les pneus de voitures et de camionnettes était de 92 %, et le résultat est de 107 %;
- La cible pour les pneus de camions de taille moyenne était de 90 %, et le résultat est de 91 %;
- La cible pour les pneus de véhicules tout-terrain était de 45 %, le résultat est de 73 %.

Tous les détails sur le rendement du Programme des pneus usagés se trouvent à l'annexe F du présent rapport.

EN 2018, L'ONTARIO A DÉTOURNÉ PLUS D'UN MILLION DE TONNES DE DÉCHETS GRÂCE AUX PROGRAMMES SUPERVISÉS PAR L'OFFICE.

Société Brewers Retail

La société Brewers Retail, aussi appelée The Beer Store, est une chaîne privée de détaillants qui vendent de la bière et d'autres boissons de malt en Ontario. La société The Beer Store recueille les contenants de bière et les emballages vendus dans ses magasins. La société The Beer Store administre également le Programme de consignation de l'Ontario (PCO), qui recueille tous les contenants d'alcool vendus hors du système de The Beer Store, y compris le vin, les spiritueux, la bière et les boissons à base de vin.

Le PCO n'est pas un programme de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD, et il n'est pas supervisé par l'Office. La LTRD, par contre, exige que le rapport annuel de la société The Beer Store soit remis à l'Office et rendu public afin d'appuyer la transparence des obligations de

celle-ci en matière de production de rapports publics.

En 2018, la société The Beer Store a maintenu son taux de récupération général à 87 %, les taux variaient entre 101 % pour les barils et 79 % pour les canettes métalliques. Les taux de retour ont augmenté de 1 % par rapport à 2017 pour les contenants du Programme de consignation de l'Ontario (PCO) et pour ceux de la société The Beer Store.

La société Brewers Retail a réacheminé 336 357 tonnes des sites d'enfouissement, les contenants de Beer Store représentant 66 % des tonnes réacheminées, et les 34 % restants étaient des contenants du PCO. La réutilisation des bouteilles de verre représentait 45 % du réacheminement.

L'annexe G du présent rapport présente une copie du rapport annuel de la société Brewers Retail.

RENDEMENT DE L'OFFICE

L'Office présente au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs, vers le 1^{er} octobre de chaque année, un plan d'activités qui énonce ses priorités stratégiques, ses objectifs annuels et ses cibles de rendement pour l'année à venir. Dans son rapport annuel et lors de son

assemblée générale annuelle, il rend compte de ses progrès à l'égard de l'atteinte des objectifs de rendement fixés l'année précédente. Les tableaux ci-dessous décrivent les objectifs stratégiques et les cibles de l'Office tirés du [Plan d'activités 2018](#) et les progrès réalisés vers l'atteinte de ces objectifs.

Première priorité stratégique : Transition des programmes de réacheminement des déchets

| Objectif | Cible | Rendement en 2018 | Commentaires |
|--|--|-------------------|--|
| Surveillance continue des programmes de réacheminement des déchets | Approbation d'Intendance Ontario du plan modifié du Programme des boîtes bleues. | Sans objet | En août 2017, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'époque a demandé à Intendance Ontario et à l'Office de collaborer avec les intervenants à l'élaboration d'une proposition pour un plan modifié concernant le Programme des boîtes bleues. Intendance Ontario a mené une première phase de consultations en 2017 et une deuxième phase en 2018 sur une ébauche de plan. L'Office a également tenu des consultations sur une ébauche d'entente de programme entre décembre 2017 et janvier 2018. Intendance Ontario n'a pas soumis de plan modifié concernant le Programme des boîtes bleues à l'Office pour approbation. |
| Liquidation effective | Mise en œuvre prévue selon le plan de liquidation approuvé du Programme des pneus usagés de la liquidation d'ici le 31 décembre. | Achévé | Le Programme des pneus usagés a pris fin le 31 décembre 2018 et la responsabilité de la collecte et de la gestion des pneus a commencé conformément au Règlement sur les pneus à compter du 1 ^{er} janvier 2019. |
| | Approbation du plan de liquidation pour un deuxième programme conformément aux directives du ministre. | En cours | La directive du ministre de liquider le Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques a été reçue en février 2018, la date de liquidation prévue étant le 30 juin 2020. |

Deuxième priorité stratégique : Gestion responsable des données

| Objectif | Cible | Rendement en 2018 | Commentaires |
|--|---|-------------------|---|
| Parties responsables enregistrées | 90 % des titulaires de marque auparavant inscrits auprès de la SGPUO se sont enregistrés auprès de l'Office avant la date limite. | Achévé | En date du 31 août 2018, date limite pour l'enregistrement des producteurs de pneus auprès de l'Office, 500 producteurs de pneus, soit 93 % des 535 intendants de la SGPUO attendus, étaient inscrits. |
| Soumission des données requises par les inscrits | Répondre à tous les cas de non-conformité fondés dans les 30 jours. | Sans objet | Le processus d'enregistrement s'est terminé au cours de la deuxième moitié de 2018 et un examen de la conformité des données d'enregistrement transmises aura lieu en 2019. |
| Protection des données privées et commerciales sensibles | Conformité au Code en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et aux dispositions de la LRREC et de la LTRD relatives à la confidentialité des renseignements. | Achévé | Toutes les demandes de renseignements ont été traitées conformément au Code en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels et il n'y a eu aucune infraction au Code. |

Troisième priorité stratégique : Un Office de confiance

| Objectif | Cible | Rendement en 2018 | Commentaires |
|---|--|-------------------|--|
| Établir un processus d'enregistrement simplifié pour les inscrits | Satisfaction générale à l'égard du niveau d'effort requis pour le processus d'enregistrement selon un sondage effectué parmi les inscrits. | Achévé | Les producteurs de pneus ont été sondés après la date limite du 31 août 2018 et les fournisseurs de services (transporteurs, collecteurs, transformateurs et entreprises de rechapage) ont été sondés après la date limite du 31 octobre 2018. Les deux groupes d'inscrits se sont dits très satisfaits de l'expérience générale d'enregistrement. |
| Favoriser des règles équitables pour les parties réglementées en vertu de la LRREC. | Répondre à tous les cas de non-conformité fondés dans les 30 jours. | Achévé | Chaque cas de non-conformité potentielle qui a été porté à l'attention de l'Office a entraîné une vérification par un inspecteur pour vérifier la non-conformité. |

| Quatrième priorité stratégique : Responsabilité | | | |
|---|---|-------------------|--|
| Objectif | Cible | Rendement en 2018 | Commentaires |
| Se conformer aux exigences en matière de rapports de la LRREC, de la LTRD et de l'accord transitoire de fonctionnement. | Présentation du rapport annuel de 2017 d'ici le 1 ^{er} juin 2018. | Achévé | Présenté au ministre le 1 ^{er} juin 2018. |
| | Assemblée générale annuelle publique tenue en juin 2018. | Achévé | Assemblée générale annuelle publique tenue le 21 juin 2018. |
| | Présentation du plan d'activités de 2019 90 jours avant la fin de l'exercice. | Achévé | Présenté au ministre le 1 ^{er} octobre 2018. |
| Mobiliser et consulter largement les intervenants. | Terminer la consultation sur le plan de liquidation du deuxième programme afin de recevoir les directives de liquidation et des commentaires positifs des intervenants. | En cours | Le plan de liquidation du Programme de gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques a été soumis à l'Office en décembre 2018. L'Office mène des consultations sur le plan en 2019. |
| | Mettre sur pied un groupe de travail d'intervenants à partir des commentaires positifs des membres. | Achévé | Le Groupe consultatif de l'industrie a été créé au cours du quatrième trimestre de 2018. |

| Cinquième priorité stratégique : Viabilité organisationnelle | | | |
|---|--|-------------------|---|
| Objectif | Cible | Rendement en 2018 | Commentaires |
| Veiller à ce que la politique sur les frais et les taux imposés soutiennent l'organisme. | Recouvrement des coûts et contribution à la réserve conformes à la politique du fonds de réserve. | Achévé | Les frais pour les pneus de 2018 ont généré les revenus nécessaires pour couvrir les coûts associés à l'Office. Les cotisations au fonds de réserve respectaient les montants prévus au budget. |
| Établir une culture organisationnelle diversifiée fondée sur le professionnalisme, l'amélioration continue, l'intégrité, la responsabilisation, le respect et la collaboration. | Augmentation par rapport aux résultats de référence de 2017 pour les résultats du sondage sur l'engagement des employés. | Achévé | Les sondages sur l'engagement des employés montrent des améliorations positives d'une année à l'autre. |

DONNÉES FINANCIÈRES

Rapport et analyse de gestion

L'Office de la productivité et de la récupération des ressources est un organisme de réglementation mis sur pied par le gouvernement de l'Ontario jouant un rôle clé dans sa stratégie de réduction des déchets et des ordures.

Il a pour mandat de faire respecter les obligations de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD) et de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et de leurs règlements connexes.

Revenus

En tant qu'autorité administrative, l'Office ne reçoit aucun financement du gouvernement et finance ses activités au moyen de frais imposés aux parties réglementées.

Il fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts et est autorisé, en vertu de son mandat prescrit par la loi, à établir et à facturer des frais :

- Les articles 35 et 41 de la LTRD autorisent l'Office à recouvrer les coûts auprès des organismes de financement de l'industrie (OFI) et des organismes de gestion de l'industrie (OGI) associés à la surveillance par l'Office des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI ou les OGI;
- L'article 41 de la LRREC autorise l'Office à percevoir des droits et des frais aux fins du recouvrement des coûts pour des activités liées à l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs en vertu de la LRREC ou de toute autre loi.

En juillet 2018, le Règlement sur les pneus est entré en vigueur et l'Office a imposé des droits en vertu de l'article 41 de la LRREC aux parties réglementées dans le secteur des pneus pour la première fois. En 2018, l'Office a perçu 1,6 million de dollars en droits en vertu de la LRREC facturés aux fabricants de pneus et aux organismes assumant les responsabilités d'un producteur de pneus, dont 1 million de dollars a été utilisé pour financer les activités d'élaboration et de conformité du Registre des pneus de 2018 liées au Règlement sur les pneus, et 0,6 million de dollars a été reporté pour réduire les frais d'enregistrement des pneus de 2019. Les frais en vertu de la LRREC représentaient environ 15 % des revenus de l'Office.

Le reste de ses revenus a été obtenu au moyen de frais imposés aux OFI et aux OGI en vertu des articles 35 et 41 de la LTRD pour financer les activités de l'Office liées à la surveillance des programmes de réacheminement des déchets exploités par les OFI et les OGI. L'Office a recueilli 5,59 millions de dollars auprès des OFI et des OGI.

Il a enregistré des revenus totalisant 6,6 millions de dollars en 2018, comparativement à des revenus de 6,0 millions de dollars en 2017. Cette augmentation est attribuable aux coûts de fonctionnement plus élevés liés à son nouveau mandat et à l'élargissement de la portée des responsabilités, qui sont examinées plus en détail ci-dessous.

L'Office prévoit que l'entrée en vigueur de ces règlements en vertu de la LRREC aura pour effet de réduire progressivement la proportion des coûts recouverts en vertu des articles 35 et 41 de la LTRD et d'accroître celle des coûts recouverts en vertu de l'article 41 de la LRREC.

Dépenses de fonctionnement

L'Office répartit et recouvre ses dépenses selon les modalités suivantes :

- Affectation totale à la LTRD, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- Affectation totale à la LRREC, si les dépenses ne sont associées qu'à cette loi;
- Affectation proportionnelle à la LTRD et à la LRREC, lorsque des fonctions doivent poursuivre leurs activités en vertu de la LTRD tout en soutenant des activités en vertu de la LRREC.

Les dépenses liées aux activités en vertu de la LRREC sont recouvrées auprès des inscrits actuels et des futurs assujettis à la loi et à ses règlements connexes. En 2018, le Règlement sur les pneus était le seul règlement de la LRREC en vigueur. Les pneus seront le seul matériau désigné en vertu de cette loi en 2019.

En 2020, les règlements sur les produits électroniques et les déchets dangereux ou spéciaux devraient entrer en vigueur, ce qui amènera de nouveaux matériaux désignés et de nouveaux inscrits en vertu de la LRREC.

Les dépenses imputables aux activités liées à la LTRD sont recouvrées auprès des OFI et OGI. Ces coûts comprennent les charges salariales et les autres charges de programme directes, ainsi que les coûts indirects qui sont communs à l'administration de l'organisme et de chacun de ses programmes.

Les coûts indirects sont répartis selon la méthodologie suivante :

- 50 % des coûts indirects sont partagés également entre les programmes;

- Les 50 % restants sont répartis en fonction des coûts directs du programme, à l'exclusion de Datappel et de l'administration du programme de dons en nature;
- Les plans de gérance industrielle se voient imputer une partie de la part des coûts indirects du programme proportionnellement au budget du programme pour le matériau visé.

Voici les points saillants des états financiers de l'Office :

- Les coûts directs du programme de l'Office s'élevaient à 0,9 million de dollars en 2018, comparativement à 1,0 million de dollars en 2017. Cette diminution est principalement attribuable à la fin de plusieurs projets ponctuels en 2017 liés aux programmes des OFI.
- L'Office a déclaré des coûts recouvrables indirects de 4,3 millions de dollars en 2018, comparativement à 3,3 millions de dollars en 2017. Cette augmentation est principalement attribuable à des dépenses de dotation de 2,5 millions de dollars en 2018, comparativement à 1,9 million de dollars en 2017, en raison de l'augmentation du personnel nécessaire à l'exécution du mandat de l'Office.
- Certaines dépenses administratives ont augmenté de 85 % pour atteindre 1 million de dollars après le déménagement de l'Office en juillet 2017. Le déménagement était nécessaire pour accueillir le personnel supplémentaire nécessaire à l'exécution du mandat de l'Office et aux dépenses liées au loyer, à l'amortissement des améliorations locatives, à l'amortissement d'immobilisations ainsi qu'à d'autres dépenses de fonctionnement.
- Les honoraires professionnels de 0,8 million de dollars ont diminué par rapport à la somme de 1,1 million de dollars à la suite de l'embauche d'un conseiller juridique à l'interne et d'une attention particulière portée aux dépenses discrétionnaires de l'organisme en 2018.

En 2018, l'Office a engagé des coûts supplémentaires pour élaborer et mettre en œuvre son Registre. Les dépenses liées au Registre de 0,8 million de dollars ont augmenté par rapport au montant de 0,4 million de dollars en 2017. L'article 50 de la LRREC oblige l'Office à établir, à tenir à jour et à exploiter un Registre. Le but de ce dernier est d'enregistrer et de recevoir des rapports des parties assujetties à la LRREC afin que l'Office puisse faire appliquer les obligations de responsabilité individuelle des producteurs énoncées dans la LRREC et ses règlements connexes et de recevoir des données des OFI avant la liquidation. Il permettra également à l'Office de suivre les progrès de l'Ontario vers une économie circulaire et un avenir sans déchets et d'en publier un rapport public.

L'organisme demande conseil à l'Agence du revenu du Canada au sujet du traitement de la TPS/TVH de certains frais établis par

l'Office. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le résultat final d'une telle mesure, le résultat pourrait entraîner un élément de passif supplémentaire pour l'organisation surpassant l'estimation actuelle de 231 687 \$. L'incidence résiduelle de ce résultat sur les états financiers ne peut être déterminée en fonction de l'information courante et, par conséquent, les états financiers ne tiennent compte que de l'estimation.

Réserve de fonctionnement

La politique sur la réserve de fonctionnement de l'Office fixe le montant maximal de la réserve à 50 % des coûts de fonctionnement annuels de l'Office. La réserve de fonctionnement totale de l'Office à la fin de l'exercice était de 2,4 millions de dollars. L'excédent des revenus par rapport aux dépenses ajoutées à la réserve de fonctionnement en 2018 était de 0,6 million de dollars comparativement à 1,2 million de dollars en 2017.

Flux de trésorerie et liquidités

À la fin de l'année, l'Office affichait une situation négative du fonds de roulement d'environ 2,2 millions de dollars, comparativement à un solde positif d'environ 0,4 million de dollars pour 2017, et une trésorerie de 2,7 millions de dollars, comparativement à 0,4 million de dollars en 2017.

La diminution du fonds de roulement est attribuable à une augmentation des coûts en 2018 liée au projet d'élaboration du Registre de l'Office, qui a été financé par un prêt bancaire. Cette diminution du fonds de roulement a été partiellement compensée par les revenus de 0,6 million de dollars reçus des inscrits du secteur des pneus en 2018 qui ont été reportés pour réduire les frais d'enregistrement pour les pneus en 2019.

L'Office dispose d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 1 million de dollars avec une banque canadienne pour répondre aux besoins courants en fonds de roulement et aux besoins généraux de l'entreprise, et d'une facilité de crédit d'exploitation supplémentaire de 7 millions de dollars avec la même banque pour financer le coût de la constitution du Registre. De plus, il a la possibilité de convertir sa facilité de crédit d'exploitation supplémentaire en un prêt à terme lorsque certaines étapes du projet du Registre sont franchies.

Les facilités de crédit d'exploitation renouvelable et supplémentaire portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel. Le montant tiré sur la facilité de crédit d'exploitation renouvelable à la fin de l'exercice était nul et le montant tiré sur la facilité de crédit supplémentaire était de 4,95 millions de dollars. Aucune des facilités de crédit n'a été convertie en prêt à terme en 2018. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie générale.

D'après sa politique de placement, l'Office doit investir les liquidités excédentaires détenues de temps à autre, conformément

L'OFFICE A FAIT D'IMPORTANTES PROGRÈS DANS L'EXÉCUTION DE SON MANDAT EN VERTU DE LA LRREC ET DE LA LTRD.

aux principes de saine gestion des placements. Les placements sont effectués en fonction des exigences en matière de sécurité, de rendement et de liquidités adéquates. Ils peuvent comprendre des bons du Trésor du Canada à court terme, des billets à terme des banques à charte canadiennes et des certificats de dépôt de première classe affichant des échéances à court terme.

Risques principaux et incertitudes

L'Office recense, examine et évalue les risques, puis élabore des plans d'atténuation pour gérer les risques qui pourraient nuire à l'atteinte de ses objectifs.

Les principaux risques associés aux activités de l'Office sont les suivants :

- Les hypothèses de base sur l'échéancier des initiatives gouvernementales quant à la liquidation des programmes actuels de réacheminement des déchets en vertu de la LTRD;
- Les hypothèses de base sur les inscrits à la suite de la désignation de matériaux supplémentaires en vertu de la LRREC;
- L'échéancier, l'estimation des coûts et la portée fonctionnelle du projet du Registre, qui dépendent des obligations énoncées dans les règlements connexes;
- La disponibilité, le recrutement et le maintien en poste de ressources humaines compétentes;
- La disponibilité du financement futur.

Le cadre de gestion des risques d'entreprise de l'Office contribue à une gestion efficace à cet égard grâce à l'élaboration de plans de gestion du risque. L'Office surveillera ses risques et évaluera continuellement ses plans de réduction et d'atténuation des risques afin que ses stratégies en la matière renforcent sa résilience organisationnelle et lui permettent ainsi de réaliser ses objectifs.

Perspectives pour 2019

En 2019, l'Office continuera de mettre l'accent sur son rôle de surveillance établi par la LTRD et favorisa la transition des matériaux assujettis aux programmes de la LTRD vers la responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la LRREC.

Pour 2019, le budget prévoit des revenus de 8,5 millions de dollars comparativement à 6,5 millions de dollars en 2018, et des dépenses de 7,9 millions de dollars comparativement à 5,9 millions de dollars en 2018. L'Office prévoit atteindre l'équilibre budgétaire, mais prévoit déclarer un excédent de fonctionnement de 0,6 million de dollars pour 2019, grâce à une contribution de réserve de 0,6 million de dollars.

En 2018, le Registre des pneus et les composantes fondamentales du Registre ont été achevés à un coût total de 4,75 millions de dollars comme suit :

- Composantes propres au Registre des pneus – 1,66 million de dollars;
- Composantes de la plateforme de base/commune qui appuieront les futurs matériaux désignés – 2,89 millions de dollars;
- Évaluation du système pour les projets futurs – 0,18 million de dollars.

En octobre 2017, au lancement du projet d'élaboration d'un Registre pour quatre types de matériaux (les pneus, les équipements électroniques, les déchets dangereux ou spéciaux et les déchets des boîtes bleues), les coûts préliminaires étaient estimés à 6 millions de dollars. Cette estimation a été calculée à des fins de planification avant la publication du Règlement sur les pneus et était fondée sur des informations limitées, car le règlement n'était pas disponible pour permettre de définir clairement les exigences du projet. Le coût du Registre pour les futurs matériaux désignés sera déterminé à mesure que chacun sera désigné et lorsque le Registre pour ce matériau sera élaboré.

La facilité de crédit actuelle de 7 millions de dollars, qui a été réduite de 4,95 millions de dollars, est insuffisante pour mener à bien les prochaines étapes du projet de Registre. En 2019, l'Office cherchera à obtenir une facilité de crédit d'exploitation supplémentaire accrue auprès de son prêteur actuel afin d'appuyer les projets du Registre pour les futurs matériaux désignés.

Les futurs projets du Registre seront approvisionnés et financés au cas par cas après la finalisation des règlements afin d'assurer l'exactitude de la budgétisation et des rapports des projets.

ÉTATS FINANCIERS

Le 31 décembre 2018

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

16 mai 2019

Au conseil d'administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources

Opinion

Nous avons audité les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, qui incluent le bilan au 31 décembre 2018 et les états des revenus et des dépenses et de l'actif net, les flux de trésorerie pour l'année qui se termine et des notes afférentes aux états financiers qui comprennent un sommaire des politiques importantes en matière de comptabilité.

À notre avis, les états financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources au 31 décembre 2018, ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice ayant pris fin respectent les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Nos responsabilités en vertu de ces normes sont décrites plus en détail dans la section Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources conformément aux exigences éthiques qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés de nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, la direction est responsable de l'évaluation de la capacité de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources à poursuivre son exploitation, de divulguer au besoin tout renseignement pouvant avoir une incidence sur la poursuite de l'exploitation ou l'utilisation de la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation, sauf si la direction a pour intention de liquider l'Office de la productivité et de la récupération des ressources, de cesser l'exploitation, ou encore si elle n'a aucun autre choix que de le faire.

Les personnes chargées de la gouvernance sont responsables de la supervision du processus de production de rapports financiers de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

Responsabilités des auditeurs de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable quant à savoir si les états financiers dans leur ensemble sont exempts d'inexactitudes importantes, qu'elles soient attribuables à une fraude ou à une erreur, et de produire un rapport de l'auditeur qui présente notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais n'est pas une garantie qu'un audit effectué conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada permettra toujours de déceler une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Les inexactitudes peuvent être dues à une fraude ou à une erreur et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans l'ensemble, on pouvait raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de ces états financiers.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Page 2

Dans le cadre d'un audit conforme aux normes de vérification canadiennes, nous faisons preuve de jugement professionnel et maintenons un certain scepticisme professionnel tout au long de l'audit. De même, nous :

- déterminons et évaluons les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers, qu'elles soient attribuables à des fraudes ou à des erreurs, concevons et exécutons des procédures d'audit qui tiennent compte de ces risques, et obtenons des preuves d'audit suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas déceler une inexactitude importante due à une fraude est plus élevé que pour une erreur, puisque la fraude peut être le résultat de collusion, de contrefaçon, d'omissions intentionnelles, de fausses déclarations ou de l'esquive de contrôle interne.
- acquérons une compréhension des contrôles internes pertinents à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.
- évaluons la pertinence des conventions comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des divulgations connexes faites par la direction.
- concluons sur la pertinence de l'utilisation par la direction de la méthode de comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation et, d'après les éléments probants d'audit obtenus, s'il existe une incertitude importante liée à des événements ou des conditions qui pourraient jeter un doute important sur la capacité de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources de continuer de cette manière. Si nous concluons qu'il existe une incertitude importante, nous sommes tenus d'attirer l'attention sur les divulgations connexes dans les états financiers dans le rapport de nos auditeurs ou, si ces divulgations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants de l'audit obtenus jusqu'à la date du rapport de nos auditeurs. Toutefois, des événements ou des conditions futurs pourraient faire en sorte que l'Office de la productivité et de la récupération des ressources cesse d'utiliser la comptabilité favorisant la continuité de l'exploitation.
- évaluons la présentation, la structure et le contenu globaux des états financiers, notamment les divulgations, et déterminons si les états financiers représentent les activités et les événements sous-jacents d'une manière qui assure une présentation équitable.

Chaplin & Co.
Comptables agréés
Experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Bilan

Page 3

| | | Exercice se terminant le 31 décembre | |
|---------------------------------------|------------------|--------------------------------------|---------------------|
| | | 2018 | 2017 |
| Actif | Remarques | | |
| À court terme | | | |
| Encaisse | | 2 651 933 \$ | 406 954 \$ |
| Comptes débiteurs | 3 | 1 471 193 | 1 880 121 |
| Dépenses payées d'avance | | 175 646 | 52 047 |
| | | 4 298 772 | 2 339 122 |
| Immobilisations | 4 | 738 467 | 778 521 |
| Actifs incorporels | 4 | 4 063 608 | 1 354 472 |
| | | 9 100 847 \$ | 4 472 115 \$ |
| Passif | | | |
| À court terme | | | |
| Prêt bancaire | 2 | 4 950 000 \$ | - \$ |
| Comptes créditeurs et charges à payer | | 628 825 | 2 269 587 |
| Remises gouvernementales à payer | | 295 148 | 106 865 |
| Revenus reportés | 5 | 577 696 | - |
| | | 6 451 669 | 2 376 452 |
| Incatatifs à la location reportés | 6 | 255 668 | 302 153 |
| | | 6 707 337 | 2 678 605 |
| Actif net | 7 | 2 393 510 | 1 793 510 |
| | | 9 100 847 \$ | 4 472 115 \$ |
| Engagements et éventualités | 9 | | |

Voir les notes d'accompagnement

Approuvé au nom du conseil d'administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources :

Glenda Gies, présidente du conseil

Ken Kawall, trésorier

Office de la productivité et de la récupération des ressources

État des revenus et des dépenses et actif net

Page 4

Exercice terminé le 31 décembre 2018

Exercice terminé le 31 décembre 2017

| | Total | LTRD (1) | LRREC | Total | LTRD (1) | LRREC |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| Revenus | | | | | | |
| Recouvrement des coûts | 5 981 299 \$ | 5 144 739 \$ | 836 560 \$ | 4 326 867 \$ | 4 326 867 \$ | - \$ |
| Contribution de réserve | 600 000 | 450 000 | 150 000 | 1 125 000 | 1 125 000 | - |
| Autre | - | - | - | 554 326 | 554 326 | - |
| | 6 581 299 | 5 594 739 | 986 560 | 6 006 193 | 6 006 193 | - |
| Dépenses | | | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 2 782 967 | 2 478 297 | 304 670 | 2 176 259 | 1 990 226 | 186 033 |
| Communications | 135 272 | 120 385 | 14 887 | 249 036 | 207 913 | 41 123 |
| Amortissement | 364 095 | 295 604 | 68 491 | 68 216 | 61 208 | 7 008 |
| Rémunération du conseil d'administration et dépenses connexes | 330 720 | 299 066 | 31 654 | 307 322 | 272 887 | 34 435 |
| Loyer | 290 070 | 261 063 | 29 007 | 245 862 | 221 276 | 24 586 |
| Téléphone et Internet | 80 184 | 72 123 | 8 061 | 43 056 | 38 471 | 4 585 |
| Intérêts sur prêts | 87 547 | - | 87 547 | - | - | - |
| Autres activités | 304 122 | 245 818 | 58 304 | 205 945 | 192 041 | 13 904 |
| Honoraires professionnels | 768 645 | 744 125 | 24 520 | 1 146 651 | 1 047 705 | 98 946 |
| Registre | 837 677 | 628 258 | 209 419 | 390 523 | 296 642 | 93 881 |
| | 5 981 299 | 5 144 739 | 836 560 | 4 832 870 | 4 328 369 | 504 501 |
| Revenus par rapport aux dépenses (dépenses par rapport aux revenus) | 600 000 | 450 000 | 150 000 | 1 173 323 | 1 677 824 | (504 501) |
| Actif net, début de l'exercice | 1 793 510 | 2 336 927 | (543 417) | 620 187 | 659 103 | (38 916) |
| Actif net, fin de l'exercice | 2 393 510 \$ | 2 786 927 \$ | (393 417) \$ | 1 793 510 \$ | 2 336 927 \$ | (543 417) \$ |
| (1) L'annexe 1 présente la ventilation des dépenses de la LTRD par programme. | | | | | | |
| Voir les notes d'accompagnement | | | | | | |

Office de la productivité et de la récupération des ressources

État des flux de trésorerie

Page 5

| | Exercice se terminant le 31 décembre | |
|---|--------------------------------------|-------------------|
| | 2018 | 2017 |
| Encaisse nette liée aux (utilisée par) | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice | 600 000 \$ | 1 173 323 \$ |
| Amortissement | 364 095 | 68 216 |
| Variations d'éléments du fonds de roulement | | |
| Comptes débiteurs | 408 928 | (735 764) |
| Dépenses payées d'avance | (123 600) | (31 722) |
| Comptes créditeurs et charges à payer | (1 687 247) | 1 972 196 |
| Remises gouvernementales à payer | 188 284 | 41 034 |
| Revenus reportés | 577 696 | |
| Financement reporté | - | (552 825) |
| Dépôts des plans de gérance industrielle | - | (50 300) |
| | 328 156 | 1 884 158 |
| Activité de financement | | |
| Augmentation du prêt bancaire | 4 950 000 | - |
| | 4 950 000 | - |
| Activités d'investissement | | |
| Ajouts aux immobilisations | (110 167) | (846 736) |
| Ajouts aux actifs incorporels | (2 923 010) | (1 354 472) |
| | (3 033 177) | (2 201 208) |
| Augmentation (diminution) nette de la trésorerie au cours de l'exercice | 2 244 979 | (317 050) |
| Encaisse, début de l'exercice | 406 954 | 724 004 |
| Encaisse, fin de l'exercice | 2 651 933 \$ | 406 954 \$ |
| Voir les notes d'accompagnement | | |

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2018

Page 6

Le 30 novembre 2016, l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR) a été établi dans le cadre de la *Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets*.

Il incombe à l'Office d'exploiter un registre pour recueillir et stocker l'information, de fournir de l'information à la population conformément à un code d'accès et de protection des renseignements personnels, de surveiller les organismes de financement industriel et les plans de gérance industrielle maintenus en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets* (LTRD), de surveiller la liquidation de programmes exploités par les organismes de financement industriel et d'assurer la conformité et l'application de la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* (LRREC) et la LTRD.

Il s'agit d'un organisme sans but lucratif qui n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

1. Résumé des politiques comptables

Méthode de comptabilisation

Les états financiers ont été préparés selon les normes de la Partie III du Guide comptable de CPA Canada pour les organismes sans but lucratif.

Évaluation des instruments financiers

L'organisme comptabilise initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur. Par la suite, il comptabilise ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement. Les actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, ainsi que les comptes débiteurs. Les passifs financiers comptabilisés au coût après amortissement comprennent les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les remises gouvernementales à payer. L'entité n'a désigné aucun actif ou passif financier à comptabiliser à sa juste valeur.

Constataion des revenus

L'organisme suit la méthode de report de la constatation des revenus. Les revenus proviennent des droits imposés aux organismes de financement industriel (OFI) et aux organismes de gérance industrielle (OGI), en vertu du paragraphe 33(5) de la LTRD, ainsi que des frais imposés aux parties réglementées en vertu de la LRREC. Les droits facturés aux OFI et aux OGI sont établis de manière à couvrir les frais d'exploitation connexes de l'organisme et à constituer une réserve raisonnable pour éventualités. Les revenus sont comptabilisés lorsque le montant de ceux-ci peut être évalué de façon fiable, que la perception est probable et que les coûts engagés ou à engager peuvent être évalués de façon fiable.

Les montants reçus qui se rapportent à des exercices futurs sont comptabilisés comme des fonds re-portés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations à compter de leur date de mise en service.

Les durées de vie estimatives sont les suivantes :

Logiciels informatiques 3 ans

Équipement informatique 3 ans

Équipement et mobilier de bureau 5 à 7 ans

Infrastructure et réseaux de TI 5 à 10 ans

Améliorations locatives Au cours de la période de sept ans du bail

L'organisme comptabilise un amortissement d'une demi-année dans l'année d'acquisition, à l'exception des améliorations locatives qui sont amorties à partir de la date d'achèvement.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2018

Page 7

1. Résumé des politiques comptables (suite)

Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les dépenses de constitution du Registre. Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût.

L'amortissement est établi selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs à compter de leur date de mise en service.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés qui ont trait au remboursement par le locateur de certaines dépenses restreintes pour les améliorations locatives sont amortis sur la durée du bail.

Affectation des dépenses directes et non imputables

L'organisme supervise un certain nombre de programmes en vertu de la LTDR. Les coûts de chaque programme comprennent les coûts associés au personnel et les autres dépenses qui sont directement liées à la supervision du programme. Il engage également un certain nombre de coûts indirects qui sont communs à l'administration de chacun de ses programmes.

Les coûts indirects sont affectés selon la méthodologie adoptée par le conseil d'administration de l'organisme :

- i. 50 % des coûts non imputables sont partagés également entre les programmes;
- ii. les 50 % restants des coûts non imputables sont répartis en fonction des coûts directs du programme à l'exclusion de Datacall et de l'administration du programme de l'ACJ/AJCO.

De plus, une partie de la part du programme de ii) est affectée aux plans de gérance industrielle (PGI) en fonction de la proportion relative du budget du programme pour le matériel des PGI.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes régissant les organismes sans but lucratif exige que la direction établisse des estimations et des hypothèses qui influent sur les sommes déclarées de biens et d'obligations, ainsi que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers et sur les montants déclarés des revenus et des charges constatés au cours de la période de déclaration. Les postes importants assujettis à de telles estimations et hypothèses comprennent l'affectation des dépenses. Les résultats réels pourraient différer des meilleures estimations de la direction à mesure que des renseignements supplémentaires deviendront disponibles à l'avenir.

2. Facilité de crédit bancaire

L'organisme dispose d'une facilité de crédit d'exploitation renouvelable de 1 million de dollars souscrite auprès d'une banque canadienne destinée aux besoins de fonds de roulement et d'exploitation générale, ainsi que d'une facilité de crédit d'exploitation supplémentaire de 7 millions de dollars souscrite auprès de la même banque, afin de financer les coûts de construction de l'infrastructure du Registre nécessaire pour effectuer les tâches lui incombant en vertu de la LRREC et de la LTRD. De plus, l'organisme dispose d'un prêt à terme engagé pouvant aller jusqu'à 7 millions de dollars, avec la même banque, pour remplacer la facilité de crédit supplémentaire d'exploitation lorsque certaines étapes sont franchies en même temps que la construction de l'infrastructure.

Les facilités de crédit d'exploitation renouvelables et supplémentaires portent intérêt à un taux variable égal au taux préférentiel. Les montants tirés de ces facilités de crédit d'exploitation au 31 décembre 2018 s'élèvent à 4,95 millions de dollars (aucun en 2017). Le taux d'intérêt sur le prêt à terme sera déterminé lorsque l'organisme utilisera cette facilité. Le montant tiré sur le prêt à terme au 31 décembre 2018 est nul. Toute dette bancaire est garantie par un contrat de garantie général.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2018

Page 8

Exercice se terminant le 31 décembre

3. Comptes débiteurs

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Incitatifs à la location | - \$ | 367 696 \$ |
| Taxe de vente | - | 1 120 |
| Société de gestion des pneus usagés de l'Ontario - Pneus usagés | 399 247 | 504 569 |
| Intendance Ontario - Boîtes bleues | 436 562 | 646 730 |
| Intendance Ontario - Déchets municipaux dangereux ou spéciaux | 40 252 | 30 000 |
| Ontario Electronic Stewardship | | |
| - Déchets d'équipements électriques et électroniques | 422 510 | 208 050 |
| Intendance Ontario - Fonds d'amélioration continue | 405 | 231 |
| Médias d'information Canada | 2 127 | 754 |
| Automotive Materials Stewardship - Industry Stewardship Plan | | |
| - Plan de gérance industrielle - Matériaux automobiles | 76 313 | 68 456 |
| Product Care Association - Plan de gérance industrielle | | |
| - Peinture et revêtements | 77 018 | 45 062 |
| Product Care Association - Plan de gérance industrielle | | |
| - Pesticides, solvants et engrais | 12 416 | 7 415 |
| SodaStream Canada | - | 38 |
| Inscrits LRREC | 4 343 | - |
| | 1 471 193 \$ | 1 880 121 \$ |

4. Immobilisations et actifs incorporels

| | Coût | Amortissement cumulé | 2018 Valeur comptable nette | 2017 Valeur comptable nette |
|----------------------------------|---------------------|----------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| Logiciels informatiques | \$3 764 \$ | 1 056 \$ | 2 708 \$ | 1 071 \$ |
| Équipement informatique | 98 663 | 31 412 | 67 251 | 37 420 |
| Équipement et mobilier de bureau | 166 202 | 33 711 | 132 491 | 141 955 |
| Infrastructure et réseaux de TI | 121 567 | 35 505 | 86 062 | 105 068 |
| Améliorations locatives | 566 707 | 116 752 | 449 955 | 493 007 |
| | 956 903 \$ | 218 436 \$ | 738 467 \$ | 778 521 \$ |
| Biens incorporels - Registre | 4 277 482 \$ | 213 874 \$ | 4 063 608 \$ | 1 354 472 \$ |

5. Revenus reportés

Les revenus reportés de 577 696 \$ représentent les frais d'inscription de 2018 excédentaires par rapport aux dépenses de 2018; ce montant sera affecté aux dépenses de 2019.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2018

Page 9

6. Incitatif à la location reporté

Incitatif à la location reporté représente le remboursement par le locateur des dépenses restreintes du propriétaire pour les améliorations locatives apportées par l'organisme comme incitatifs à conclure un nouveau bail à long terme. L'incitatif à la location est amorti selon une méthode linéaire pendant la durée du bail et est comptabilisé comme une réduction des frais de loyer :

| | 2018 | 2017 |
|------------------------------|------------|------------|
| Incitatif à la location | 325 395 \$ | 325 395 \$ |
| Moins : Amortissement cumulé | (69 727) | (23 243) |
| | 255 668 \$ | 302 153 \$ |

7. Actif net

L'actif net comprend les éléments suivants :

| | LTRD | LRREC | Réserve pour éventualités | Total |
|---------------------------------------|------|--------------|---------------------------|--------------|
| Solde, début de l'exercice | - \$ | (918 000) \$ | 2 711 510 \$ | 1 793 510 \$ |
| Excédent des revenus sur les dépenses | - | - | 600 000 | 600 000 |
| Solde, fin de l'exercice | - \$ | (918 000) \$ | 3 311 510 \$ | 2 393 510 \$ |

8. Avantages postérieurs au départ à la retraite

L'organisme offre à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Il verse 1,5 % du salaire annuel de l'employé au régime. Les employés ne sont pas tenus de cotiser au régime, mais celui-ci permet une cotisation volontaire pouvant atteindre 5 % du salaire annuel de l'employé. Pour toute contribution volontaire, l'organisme versera en contrepartie une somme équivalente. Au cours de l'exercice, l'organisme a déclaré 117 122 \$ (56 059 \$ en 2017) pour les dépenses liées aux cotisations et à l'administration du régime de retraite. Les actifs du régime sont détenus séparément de ceux de l'organisme dans un fonds administré de façon indépendante.

9. Engagements et éventualités

Engagements

L'organisme a conclu un contrat d'un montant de 1,8 million de dollars pour la prestation de services gérés du Registre jusqu'au 30 septembre 2021. Ce contrat peut être rompu avec un préavis de 90 jours. Cet engagement n'est pas prévu dans les états financiers.

De plus, l'organisme a signé un bail pour des locaux à bureaux. Les paiements annuels minimaux sont les suivants :

| | Montant |
|------------------------|------------|
| 2019 | 158 372 \$ |
| 2020 | 166 862 \$ |
| 2021 | 169 894 \$ |
| 2022 | 174 139 \$ |
| Années suivantes | 275 719 \$ |
| | 944 986 \$ |

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Notes afférentes aux états financiers

Le 31 décembre 2018

Page 10

Éventualités

Stewardship Ontario conteste la détermination par l'Office des obligations de 2019 et des obligations d'intendance subséquentes dans le cadre du programme des boîtes bleues. D'autres personnes ont également exprimé l'intention de contester la décision de l'Office concernant l'obligation d'intendance des boîtes bleues. Bien qu'il soit impossible de déterminer l'issue de ces différends ou différends potentiels, la direction est d'avis que le règlement de ces questions ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers de l'Office.

L'organisme demande conseil à l'Agence du revenu du Canada (ARC) sur une question fiscale liée à des transactions particulières. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude le résultat final d'une telle demande, le résultat pourrait entraîner un passif supplémentaire pour l'organisme au-delà de l'estimation actuelle de 231 687 \$.

L'incidence résiduelle de ce résultat sur les états financiers n'est pas déterminable avec les renseignements actuels et, par conséquent, aucune réserve n'a été prévue dans les états financiers au-delà de l'estimation.

10. Risques financiers

Risque de crédit

L'exposition de l'organisme au risque de crédit porte sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les comptes débiteurs. L'organisme atténue son exposition aux créances irrécouvrables en plaçant sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie dans une grande banque à charte canadienne. Les comptes débiteurs comprennent principalement les montants que les organismes de financement industriel sont tenus de payer en vertu de la LTRD. Les dispositions de la LTRD permettent à l'Office de déterminer et de percevoir « une part raisonnable des coûts engagés » auprès des organismes de financement industriel existants et durant la période de liquidation.

Risque de liquidation

L'organisme estime disposer de facilités de crédit suffisantes pour garantir la disponibilité des fonds nécessaires pour répondre à ses besoins financiers actuels et à moyen terme à un coût raisonnable.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque lié au taux d'intérêt sur les flux de trésorerie découlant de la fluctuation des taux d'intérêt sur ses dépôts à terme et sur sa facilité de crédit à taux variable.

11. Reclassification de la présentation de l'année précédente

Certains montants de l'exercice précédent ont été reclassifiés par souci de cohérence avec la présentation de l'exercice en cours. En particulier, les montants déclarés antérieurement dans l'état des revenus et des dépenses et dans les tableaux des coûts indirects ont été résumés de façon plus significative afin de montrer, sous forme de colonnes, ces montants qui se rapportent spécifiquement à la LRREC ou à la LTRD. Ces reclassifications n'ont eu aucun effet sur les résultats d'exploitation déclarés et sont conformes à la présentation par l'organisme de ses plans d'activités.

Office de la productivité et de la récupération des ressources

Tableau des coûts du programme conformément à la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets

Page 11

Exercice se terminant le 31 décembre 2018

| | Plan d'intendance de l'industrie | Fonds d'amélioration | Déchets boîtes bleues | Pneus usagés |
|-------------------------------|----------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|
| Dépenses directes | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 8 154 \$ | 3 595 \$ | 136 695 \$ | 72 898 \$ |
| Bureau et autres | 1 412 | - | 16 068 | 8 151 |
| Honoraires professionnels | 448 | 148 | 300 754 | 113 004 |
| Dépenses indirectes | 579 586 | - | 1 330 226 | 1 188 582 |
| Total | 589 600 \$ | 3 743 \$ | 1 783 743 \$ | 1 382 635 \$ |

Exercice se terminant le 31 décembre 2017

| | Plan d'intendance de l'industrie | Fonds d'amélioration | Déchets boîtes bleues | Pneus usagés |
|-------------------------------|----------------------------------|----------------------|-----------------------|---------------------|
| Dépenses directes | | | | |
| Salaires et avantages sociaux | 4 491 \$ | 3 674 \$ | 179 470 \$ | 67 608 \$ |
| Communications et consultants | - | - | 1 221 | 11 194 |
| Bureau et autres | 1 958 | 2 231 | 9 582 | 1 427 |
| Honoraires professionnels | - | - | 208 122 | 398 763 |
| Dépenses indirectes | 347 336 | - | 876 550 | 1 445 883 |
| Total | 353 785 \$ | 5 905 \$ | 1 274 945 \$ | 1 924 875 \$ |

| Déchets électriques et électroniques | Médias Canada | Déchets municipaux dangereux ou particuliers | Total |
|--------------------------------------|------------------|--|---------------------|
| 58 264 \$ | 13 730 \$ | 18 512 \$ | 311 848 \$ |
| 1 560 | - | 336 | 27 527 |
| 69 283 | - | 27 804 | 511 441 |
| 1 050 632 | - | 144 897 | 4 293 923 |
| 1 179 739 \$ | 13 730 \$ | 191 549 \$ | 5 144 739 \$ |

| Déchets électriques et électroniques | Médias Canada | Déchets municipaux dangereux ou particuliers | Total |
|--------------------------------------|------------------|--|---------------------|
| 33 326 \$ | 18,316 \$ | 11 618 \$ | 318 503 \$ |
| - | 300 | - | 12 715 |
| 230 | 12 | 138 | 15 578 |
| 16 955 | - | 16 984 | 640 824 |
| 540 024 | - | 129 455 | 3 339 248 |
| 590 535 \$ | 18,628 \$ | 158 195 \$ | 4 326 868 \$ |



Stewardship Ontario

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR

1 avril 2019

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|----|
| Signature du président du conseil d'administration..... | 3 |
| Section 1 | |
| Rendement du Programme de la boîte bleue 2018 | 4 |
| Contexte | 5 |
| Consultation des parties prenantes..... | 5 |
| Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit | 5 |
| Rendement du programme de réacheminement des déchets..... | 6 |
| Coût du programme | 8 |
| Développement de marchés | 9 |
| Projet pilote de collecte de verre séparé | 9 |
| Mesure des changements observés dans la composition des matériaux du programme de la boîte bleue..... | 9 |
| Promotion et éducation | 10 |
| Campagne de contamination 'Don't Break the Cycle' | 10 |
| Médias sociaux | 10 |
| Section 2 | |
| Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux | 12 |
| Contexte | 12 |
| Consultation des parties prenantes..... | 12 |
| Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit | 12 |
| Inscription et suivi des fournisseurs..... | 13 |
| Accessibilité | 14 |
| Rendement du programme par rapport aux objectifs | 15 |
| Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2018..... | 15 |
| Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2018 | 16 |
| Promotion et éducation | 17 |
| Site Web et outil de localisation des points de collecte..... | 17 |
| Campagne de sensibilisation aux matériaux | 17 |
| Campagne visant les contenants pressurisés | 18 |
| Partenariat avec Parcs Ontario et des parcs privés..... | 18 |
| Médias sociaux | 19 |
| Section 3 | |
| États financiers vérifiés de 2018 | 19 |

Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Intendance Ontario a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.



John Coyne
Président
Conseil d'administration d'Intendance Ontario

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 3

SECTION 1

Rendement du Programme de la boîte bleue 2018

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 4

Contexte

Intendance Ontario est désigné comme étant l'organisme de financement industriel responsable du Programme de la boîte bleue approuvé par le ministre le 22 décembre 2003 et entré en vigueur le 1er février 2004. Pour obtenir plus de renseignements, visitez le site Web d'Intendance Ontario et celui de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources.

Le 24 octobre 2018, Intendance Ontario a remis son rapport sur le rendement du Programme de la boîte bleue, ainsi que le barème des droits aux responsables de la gérance. La documentation pertinente, notamment un document de travail, une présentation et des foires aux questions de la rencontre, est publiée à www.stewardshipontario.ca/engagement.

Consultation des parties prenantes

Le 14 août 2017, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario, M. Chris Ballard, a publié une lettre demandant à Intendance Ontario et à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources d'élaborer une proposition visant à modifier le Plan du Programme de la boîte bleue afin de faciliter la transition du modèle actuel de responsabilité partagée au modèle de pleine responsabilité des producteurs. Intendance Ontario a tenu de nombreuses consultations des parties prenantes au cours de 2017 et 2018, et tous les documents et communications de réunion sont disponibles sur le site Web d'Intendance Ontario à l'adresse www.stewardshipontario.ca/a-bbpb.

Les parties prenantes ont appuyé fortement la transition au modèle de pleine responsabilité des producteurs. Néanmoins, les consultations ont révélé qu'il faut élaborer d'autres politiques et tenir d'autres discussions avant que le processus de transition puisse commencer. C'est pourquoi Intendance Ontario n'a pas présenté une proposition de modification du Plan du Programme de la boîte bleue à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 15 février 2018. En revanche, Intendance Ontario est demeuré engagé dans des discussions avec ses intervenants tout au long de l'année 2018 afin de discuter des options permettant d'aller de l'avant.

Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2018, on comptait 1 859 responsables de la gérance inscrits au Programme de la boîte bleue. Le nombre total de rapports déposés par les responsables de la gérance en 2018 était de 1 353 (comparativement à 1 407 en 2017).

Les droits totaux facturés aux responsables de la gérance du Programme de la boîte bleue en 2018 ont totalisé 127 879 724 \$ (comparativement à 121 870 640 \$ en 2017, ce qui représente une augmentation de 4,8 %). Les recettes générées par les droits en 2018 ont dépassé les recettes prévues de 126 004 683 \$ de 1,4 %¹.

Les rapports des responsables de la gérance ont été analysés afin de signaler les incohérences dans les rapports par rapport aux années antérieures. Lorsque des incohérences sont signalées, des

¹ Les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures et les changements aux rapports des responsables de la gérance pour les années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

activités de suivi sont entreprises pour confirmer les quantités déclarées et apporter des corrections au besoin. À la fin de 2018, les rapports des responsables de la gérance représentant plus de 90 % des tonnes déclarées avaient fait l'objet d'une vérification et d'une révision sommaire.

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports. Quinze vérifications de conformité touchant les rapports relatifs au papier à usage graphique et aux emballages de 2018 ont été entreprises au printemps 2018. De plus, toute demande de rajustement soumis par un responsable de la gérance portant sur un montant important fait l'objet d'une vérification indépendante par un tiers.

Rendement du programme de réacheminement des déchets

Le Programme de la boîte bleue appuie les activités de collecte et de mise en marché du papier à usage graphique et des matériaux d'emballage des municipalités et des collectivités des Premières nations de l'Ontario. Les municipalités perçoivent des sommes équivalentes à 50 % des coûts d'exploitation engagés en vertu du Programme de la boîte bleue.

D'après les rapports municipaux soumis à l'aide de la fonction Datacall de l'OPRR, le Programme de la boîte bleue continue de surpasser les cibles de 60 % fixées par le gouvernement et enregistre une légère diminution de son taux global de recyclage, qui est passé de 64,0 % à 62,4 % au

cours de la dernière année. Cette diminution du taux de recyclage est le résultat d'une augmentation de la quantité de papiers à usage graphique et d'emballages produits, combinée à une diminution du nombre de tonnes envoyées aux marchés finaux du recyclage. Le nombre de tonnes remises en marché par l'entremise du Programme de la boîte bleue a diminué de 1,9 % en raison de la baisse de la quantité de papier et de papier journal commercialisé. Cette tendance s'échelonnera sur plusieurs années puisque le marché médiatique fait la transition vers les formats électroniques. Le taux de recyclage en kilogrammes par habitant affiche une diminution de 1,8 %, ce qui reflète le nombre de tonnes gérées. Le nombre de tonnes produites, une estimation de la quantité totale de papier à usage graphique et d'emballages résidentiels, a légèrement augmenté en raison des bouteilles PET, du plastique stratifié et du verre.

| Province | Ontario 2017 | Ontario 2016 | Ontario 2015 | Ontario 2014 | Écart par rapport à l'année précédente (%) |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--|
| Rendement en matière de recyclage | | | | | |
| Déchets recyclés (en tonnes) | 822 979 | 836 227 | 852 437 | 884 504 | -1,6 % |
| Déchets produits (en tonnes) | 1 342 017 | 1 340 947 | 1 332 544 | 1 361 930 | 0,1 % |
| Taux de recyclage | 61,3 % | 62,4 % | 64,0 % | 64,9 % | -1,7 % |
| Objectif de recyclage provincial | 60,0 % | 60,0 % | 60,0 % | 60,0 % | 0,0 % |
| Population ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages | 12 962 740 | 12 814 578 | 12 830 228 | 13 358 776 | 1,2 % |
| Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant) | 63,49 | 65,26 | 66,44 | 66,21 | -2,7 % |
| Rendement en matière d'accessibilité | | | | | |
| Nombre de ménages desservis | 5 237 905 | 5 174 930 | 5 165 154 | 5 365 378 | 1,2 % |
| % de ménages ayant accès au programme de papier à usage graphique et d'emballages | 94,4 % | 94,6 % | 95,3 % | 97,3 % | -0,2 % |
| Sensibilisation des consommateurs | 97,0 % | 97,0 % | 97,0 % | 97,0 % | 0,0 % |

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 7

Coût du programme

Le coût net global du Programme de la boîte bleue a diminué de 2,0 %, ou 5,2 millions de dollars, de 2015 à 2016 en raison de la vigueur

des marchés des produits de base. Le coût net par tonne par habitant, quant à lui, reste stable par rapport aux chiffres de 2015.

| Province | Ontario 2017 | Ontario 2016 | Ontario 2015 | Ontario 2014 | Écart par rapport à l'année précédente (%) |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|--|
| Évolution des coûts | | | | | |
| Déchets recyclés (en tonnes) | 822 979 | 836 227 | 852 437 | 884 504 | -1,6 % |
| Coût net* | 249 809 925 \$ | 258 540 366 \$ | 263 726 504 \$ | 252 936 907 \$ | -3,4 % |
| Coût net par tonne | 304 \$ | 309 \$ | 309 \$ | 286 \$ | -1,8 % |
| Coût net par habitant | 19 \$ | 20 \$ | 21 \$ | 19 \$ | -4,5 % |
| Coût des activités de promotion et d'éducation par habitant | 0,56 \$ | 0,64 \$ | 0,58 \$ | 0,52 \$ | -12,4 % |
| Déchets recyclés (en kilogrammes par habitant) | 63,5 | 65,3 | 66,4 | 66,2 | -2,7 % |

* Le coût net comprend les coûts totaux liés à la chaîne d'approvisionnement, les recettes tirées des produits de base, les activités de promotion et d'éducation, la réglementation, le développement du marché et les coûts de gestion du programme.

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 8

Développement de marchés

En vertu du Programme de la boîte bleue, Intendance Ontario a l'obligation « d'investir dans des activités de développement de marchés, si possible en partenariat avec d'autres intervenants (p. ex. : secteur privé, et partenaires municipaux, provinciaux et fédéraux) ».

Les investissements continus dans les technologies émergentes et la collaboration avec les partenaires sont deux éléments clés qui contribuent au succès de l'élargissement des marchés des matières recyclables. Intendance Ontario a investi des sommes importantes et a déployé de nombreux efforts en matière de recherche, d'investissement et pour favoriser l'utilisation de certains matériaux, comme le plastique rigide mélangé et la pellicule plastique, et plus récemment, les emballages stratifiés, le verre brisé mélangé et les gobelets de boissons chaudes. Les efforts déployés pour développer des marchés et pour assurer leur durabilité se poursuivent, et le personnel d'Intendance Ontario s'assure de demeurer au fait des plus récentes technologies et approches en la matière afin de veiller à ce que les activités de développement de marchés donnent des résultats tangibles et mesurables. Les grandes lignes des travaux d'Intendance Ontario des douze derniers mois sont indiquées ci-dessous.

Projet pilote de collecte de verre séparé

Depuis sa création, le Programme de la boîte bleue de l'Ontario a beaucoup évolué au fil des ans. L'un des principaux changements a été le passage de la collecte de plusieurs catégories de déchets en bordure des rues à la collecte d'une seule ou de deux catégories de déchets. L'incidence de ce changement sur le mélange du verre avec d'autres matériaux a causé de nombreux problèmes imprévus dans le système de traitement des installations de récupération de



matériaux, en particulier l'incidence négative sur la valeur des produits de base de ces installations. En tenant compte des activités réussies de collecte de verre séparé par Recycle BC, Intendance Ontario souhaite apprendre comment un tel programme peut apporter des avantages à l'Ontario. Cette étude vise à démontrer que, lorsque le verre est recueilli et trié à la source, les matériaux peuvent être vendus à des prix plus élevés, sans pour autant avoir une incidence sur les coûts globaux du programme

Intendance Ontario continue de travailler à cette étude en collaboration avec Continuous Improvement Fund. Les travaux devraient se poursuivre en 2019 et un rapport final devrait être terminé plus tard l'an prochain.

Mesure des changements observés dans la composition des matériaux du Programme de la boîte bleue

Intendance Ontario a entrepris des études sur la composition des déchets issus des collectes porte-à-porte et aux immeubles d'habitation en collaboration avec le Continuous Improvement Fund. Ces études ont permis de recueillir des données pour les acteurs de l'industrie et les municipalités sur les types de papier à usage graphique et de matériaux d'emballage qui sont jetés par les résidents pour être recyclés. Cette information a été utilisée par Intendance Ontario et Continuous Improvement Fund dans le but de

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 9

déterminer les domaines possibles d'amélioration du programme, de mesurer le rendement du programme et d'entrer les données dans le calcul des frais de gérance du Programme de la boîte bleue. Des études ont été menées dans huit municipalités pour assurer un échantillon représentatif. Ces renseignements peuvent être utilisés par les municipalités et l'industrie dans le but de définir à l'avance les exigences du programme et la communication avec les résidents, afin de bien gérer cette évolution dans l'assortiment des matériaux. Pour tirer davantage profit des données recueillies par les collectes porte-à-porte, des études sur la composition des matériaux conditionnés dans les installations de récupération de matériaux et des études de densité ont été menées au cours de deux saisons dans six installations de récupération de matériaux en Ontario.

Promotion et éducation

Campagne de contamination Don't Break the Cycle

La hausse du taux de contamination a fait grimper les coûts du programme et réduire la qualité des matériaux récupérés qui sont envoyés aux marchés finaux du recyclage. À l'appui des efforts des municipalités, Intendance Ontario a relancé sa campagne réussie de réduction de la contamination de 2017 Don't break the cycle qui cible trois secteurs précis de contamination dans les bacs de recyclage des résidents, soit les produits biologiques, les articles non acceptés et les contenants sales. La campagne de cette année a mis davantage l'accent sur les immeubles d'habitation, qui ont tendance à présenter des niveaux de contamination plus élevés que les programmes fondés sur les collectes porte-à-porte ou les sites de collecte. La campagne a généré plus de 22,3 millions d'impressions.

Résultats de la campagne:

- Publicités sur les panneaux d'affichage : 7 238 000 impressions.
- Dépôt d'un publipostage direct dans les immeubles d'habitation de London, Peel et York.
- Publicités numériques : 5 384 330 impressions; 6 849 clics.
- Publicités à la radio : 1 393 annonces; 8 047 500 impressions.
- Visites à la page d'accueil de la campagne : 7 932.
- Événements avec l'équipe d'ambassadeurs ont permis d'interagir avec 863 résidents.
- La recherche sur le rappel publicitaire effectuée par Intendance Ontario a révélé que 38 % des résidents de l'Ontario se souvenaient d'avoir entendu ou vu une publicité à propos de Break the cycle, tout particulièrement à la radio, ce qui indique que la radio est notre canal de publicité le plus efficace.

Au 4e trimestre, Intendance Ontario a mené la version des Fêtes de la campagne au moyen de panneaux publicitaires à London, Ottawa, Kingston, Barrie, Peel, York et Durham et à l'aide de publicités en ligne ciblant les résidents de toute la province. La campagne a généré 16 211 266 impressions.

Médias sociaux

Intendance Ontario fait participer les résidents sur Twitter en leur fournissant des conseils et des rappels utiles sur le recyclage tout au long de l'année. En 2018, l'activité d'Intendance Ontario sur Twitter a généré 110 870 impressions, soit 59 % de plus qu'en 2017.

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 10

SECTION 2

Rendement du Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux 2018

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 11

Contexte

Le Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux vise à collecter les déchets municipaux dangereux ou spéciaux et à gérer ces matériaux jusqu'à leur fin de durée utile (recyclés ou mis au rebut de façon sécuritaire) conformément à la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.

Consultation des parties prenantes

Le 12 avril 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a demandé à Intendance Ontario de mettre fin au programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'ici le 31 décembre 2020. Une fois le programme terminé, les matériaux recueillis dans le cadre de ce programme seront gérés selon un cadre de responsabilité individuelle des producteurs en vertu de la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire.

Le 11 décembre 2018, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a modifié l'échéancier pour l'inadmissibilité des piles à usage unique. Le programme de réacheminement des déchets pour les piles à usage unique cessera d'être en vigueur le 30 juin 2020 afin de permettre la coordination avec les déchets d'équipement électrique et électronique. Les programmes pour les autres déchets municipaux dangereux ou spéciaux prendront fin le 31 décembre 2020.

Intendance Ontario élabore une proposition pour la fin du programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux, qui doit être présentée à l'OPRR d'ici le 30 juin 2019. Tout au long de ce processus, Intendance Ontario s'est engagé à assurer une communication transparente et des consultations significatives avec ses intervenants. Le programme de cessation, ou Wind Up Plan, appuiera la concurrence, préviendra les conflits d'intérêts, fera preuve d'équité, maintiendra et améliorera le rendement du programme et n'entraînera aucune perturbation pour les consommateurs.

Responsables de la gérance - Inscription, dépôt de rapports et audit

Au 31 décembre 2018, on comptait 320 responsables de la gérance inscrits au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux.

En 2018, les responsables de la gérance ont présenté 1 126 rapports (comparativement à 1 573 rapports en 2017).

Les droits totaux facturés ont totalisé 19 595 160 \$ en 2018 (comparativement à 21 287 674 \$ pour 2017, ce qui représente une baisse de 7,95 %). Les recettes générées par les droits en 2018 sont inférieures au budget de 20 392 298 \$ de 3,9 % en raison de la migration continue des responsables de la gérance vers des plans de gérance industrielle².

² Les rapports des responsables de la gérance pour chacune des obligations des années antérieures sont saisis dans l'année de rapport.

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 12

Intendance Ontario utilise un cadre de vérification de la conformité conçu en collaboration avec Deloitte LLP et PwC, qui s'appuie sur les pratiques exemplaires adoptées par les autorités européennes à l'égard de la responsabilité élargie des producteurs (REP). Les critères de sélection des responsables de la gérance qui doivent être soumis à une vérification exhaustive sont conçus pour améliorer la confiance générale dans l'amélioration de la qualité des rapports.

Pour faciliter l'harmonisation administrative et les économies de coûts, Intendance Ontario participe au processus de vérification des responsables de la gérance des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (UOMA). Huit cas de vérification des déchets municipaux dangereux ou spéciaux ont été exécutés par l'UOMA en 2018.

Inscription et suivi des fournisseurs

Intendance Ontario exploite une chaîne d'approvisionnement inversée pour la collecte, le transport et le recyclage des contenants pressurisés et des piles sèches jetables. Chacune de ces activités est confiée en sous-traitance à des fournisseurs de services des secteurs public et privé au moyen d'ententes commerciales et de programmes de rendement appuyés par des mesures d'encouragement. Pour être en mesure d'offrir ses services, tous les fournisseurs de services approuvés par Intendance Ontario doivent se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures d'Intendance Ontario. Visitez le site www.stewardshipontario.ca pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Intendance Ontario s'est engagée envers l'amélioration continue de sa chaîne d'approvisionnement inversée. Des vérifications périodiques des programmes, des processus et des taux de paiement existants sont entreprises

pour assurer la prestation de services abordables et l'atteinte des objectifs en matière de collecte et de récupération. Par conséquent, les méthodes, les tactiques et les programmes actuels par l'entremise desquels Intendance Ontario s'acquitte de ses activités de gestion des matériaux auront à être modifiés au gré de l'évolution des conditions du marché. Parmi les ententes commerciales possibles, on compte, sans toutefois s'y limiter, des contrats de service conclus dans le cadre de demandes de qualification ou de propositions, ou par suite de négociation directe, de programmes incitatifs et de prestation directe de services.

Parmi les responsabilités et les obligations d'Intendance Ontario, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services.

En date du 31 décembre 2018, Intendance Ontario comptait 24 transporteurs et 15 transformateurs approuvés pour les déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Le matériel provient de près de 6 000 sites de collecte en Ontario³.

En 2018, Intendance Ontario a conclu de nouvelles ententes postcollecte avec des fournisseurs de services. Ces ententes touchent tous les transporteurs et les transformateurs qui exercent leurs activités dans le cadre du Programme d'encouragement relatif aux piles afin d'améliorer la gouvernance de la chaîne d'approvisionnement et la transparence du programme.

³ Ces chiffres sont plus bas que ceux des dernières années en raison du transfert des chaînes d'approvisionnement aux exploitants d'un plan de gérance industrielle pour la peinture, les pesticides, les solvants, les engrais, l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile.

Intendance Ontario surveille le rendement par rapport aux normes de ses fournisseurs de services. Exemples d'activités de surveillance:

- Vérifier les fournisseurs de services, appuyés par une nouvelle « liste de vérification » élaborée en 2018
- Effectuer des visites sur place et durant des événements, selon la priorité ou à tour de rôle
- Vérifier les matériaux, le fournisseur de services et les sites de collecte
- Offrir de la formation sur place pour les municipalités et les fournisseurs de services commerciaux sur les exigences du programme, les normes et les changements à la production de rapports
- S'assurer que les enjeux, les souhaits et les objectifs des partenaires du réseau sur le terrain sont communiqués et compris, et que les stratégies et les plans sont bien adaptés

Accessibilité

Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2018 pour les déchets municipaux dangereux ou spéciaux:

| Réseau - Activité | Réel, 2017 |
|---|------------|
| Municipal – Site de collecte | 88 |
| Municipal – Événements | 312 |
| Retour au détaillant | 30 |
| Programme d'encouragement relatif aux piles | 5 340 |
| Programme des parcs provinciaux | 102 |

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2018

| Catégorie de matériaux | Disponible à la collecte* | Taux de collecte prévu (%) | Nombre de tonnes prévues | Nombre de tonnes recueillies (réel) | Taux de collecte réel (%) | Écart par rapport aux objectifs (en tonnes) | Année précédente (en tonnes) | Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes) |
|---|---------------------------|----------------------------|--------------------------|-------------------------------------|---------------------------|---|------------------------------|--|
| Antigel | 711 | 50 % | 356 | 497 | 70 % | 142 | 1 210 | (713) |
| Engrais | 2 | S.O. | S.O. | 4 | S.O. | S.O. | 5 | (1) |
| Contenants d'huile | 758 | 52 % | 394 | 769 | 102 % | 375 | 1 569 | (800) |
| Filtres à huile | 2 091 | 85 % | 1 777 | 2 396 | 115 % | 619 | 4 622 | (2 226) |
| Peintures et revêtements | 7 | 77 % | 6 | 8 | 108 % | 2 | 8 | - |
| Pesticides | - | 57 % | - | - | S.O. | 0 | - | - |
| Contenants pressurisés (à usage unique) | 830 | 46 % | 382 | 318 | 38 % | (64) | 336 | (18) |
| Contenants pressurisés (réutilisables) | 472 | 98 % | 462 | 424 | 90 % | (38) | 447 | (22) |
| Piles jetables | 5 877 | 40 % | 2 351 | 2 964 | 50 % | 613 | 3 136 | (171) |
| Solvants | 232 | 46 % | 107 | 44 | 19 % | (63) | 80 | (37) |

*Selon la quantité fournie par les responsables de la gérance qui participent au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 15

Rendement du programme par rapport aux objectifs

Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2018

| Catégorie de matériaux | Disponible à la collecte* | Taux de réacheminement prévu (%) | Nombre de tonnes prévues | Nombre de tonnes réacheminées (réel) | Taux de réacheminement réel (%) | Écart par rapport aux objectifs (en tonnes) | Année précédente (en tonnes) | Écart par rapport à l'année précédente (en tonnes) |
|---|---------------------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------------------------|---------------------------------|---|------------------------------|--|
| Antigel | 711 | 50 % | 356 | 497 | 70 % | 142 | 1 210 | (713) |
| Engrais | 2 | S.O. | S.O. | - | S.O. | S.O. | - | - |
| Contenants d'huile | 758 | 52 % | 394 | 769 | 102 % | 375 | 1 569 | (800) |
| Filtres à huile | 2 091 | 85 % | 1 777 | 2 396 | 115 % | 619 | 4 622 | (2 226) |
| Peintures et revêtements | 7 | 62 % | 5 | 4 | 54 % | 0 | 6 | (3 315) |
| Pesticides | - | S.O. | S.O. | - | S.O. | S.O. | - | - |
| Contenants pressurisés (à usage unique) | 830 | 46 % | 382 | 318 | 38 % | (64) | 336 | (18) |
| Contenants pressurisés (réutilisables) | 472 | 98 % | 462 | 424 | 90 % | (38) | 447 | (22) |
| Piles jetables | 5 877 | 28 % | 1 669 | 2 549 | 43 % | 880 | 2 697 | (147) |
| Solvants | 232 | 6 % | 14 | 0 | 0 % | (14) | 17 | (17) |

* Selon la quantité fournie par les responsables de la gérance qui participent au Programme de réacheminement des déchets visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 16

Promotion et éducation

Les activités de promotion et d'éducation du programme Orange Drop (programme de réacheminement visant les déchets municipaux dangereux ou spéciaux) sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à appuyer les sites de collecte (p. ex. : sites et événements municipaux, retour au détaillant et partenaires des programmes d'encouragement) afin d'atteindre les objectifs de collecte et de réacheminement.

Site Web et outil de localisation des points de collecte

Le site Web du programme Orange Drop continue de fournir aux résidents un outil de localisation qui leur permet de trouver facilement des points de collecte et des événements de collecte municipaux par code postal. Le site Web a accueilli plus de 59 000 visiteurs uniques en 2018, une hausse de 19 % par rapport à 2017.

Campagne de sensibilisation aux matériaux

En juillet 2018, Intendance Ontario a pris part à une campagne faisant la promotion de l'élimination adéquate des cinq matériaux visés par Orange Drop en Ontario⁴. Le message a été présenté sur 13 tableaux d'affichage à Durham, Peel, Ottawa, Barrie, Thunder Bay, Sudbury et London, ainsi que sous forme de publicités en ligne et sur les médias sociaux. Des modèles des publicités sont disponibles sur le site Web d'Intendance Ontario pour que les municipalités puissent les télécharger, les personnaliser et les utiliser pour leurs propres initiatives de promotion et d'éducation.

Résultats:

- Augmentation de 68 % du trafic sur le site Web par rapport à la même période en 2017.
- 13 292 290 impressions.
- 7 797 clics sur des publicités numériques et sur les réseaux sociaux liées au site Web de Orange Drop.



⁴Cette initiative est réalisée en collaboration avec Automotive Materials Stewardship, qui autorise l'utilisation de la marque Orange Drop.

Campagne visant les contenants pressurisés

Intendance Ontario a de nouveau mené sa campagne de 2017 visant les contenants pressurisés. Une fois de plus, le public cible était les pique-niqueurs et les campeurs. La campagne a rappelé aux résidents que les bouteilles pressurisées n'ont pas leur place dans la boîte bleue et qu'elles doivent être apportées à un point de collecte Orange Drop, où elles seront manipulées en toute sécurité. La campagne s'est déroulée du 4 juin au 1er juillet 2018 sur des plateformes numériques.

Résultats:

- Le trafic sur le site Web a augmenté de 40 % par rapport à la même période en 2017.
- 1 605 131 impressions.



Partenariat avec Parcs Ontario et des parcs privés

Intendance Ontario a poursuivi son partenariat continu avec Parcs Ontario et certains parcs privés pour la collecte de contenants pressurisés à usage unique. De nouvelles affiches mettant en vedette les bacs d'Orange Drop ont été envoyées aux parcs participants. De plus, Parcs Ontario a présenté Orange Drop dans un billet de blogue sur la façon de jeter en toute sécurité les bouteilles pressurisées. Ce sujet a été abordé dans un billet de blogue, un bulletin électronique et sur les réseaux sociaux de Parcs Ontario.

Résultats:

- Le billet de blogue a été consulté 873 fois sur le site Web de Parcs Ontario.
- 5 396 clics sur l'histoire d'Orange Drop dans le bulletin électronique de Parcs Ontario.
- 108 parcs de l'Ontario ont reçu des affiches éducatives réutilisables.

Médias sociaux

Intendance Ontario continue de concevoir du contenu pour les réseaux sociaux d'Orange Drop afin d'accroître sa présence en ligne et de sensibiliser davantage les résidents.

Les publications Facebook et Twitter ont permis de sensibiliser les gens à nos campagnes d'éducation pour les résidents, de publier des conseils et des astuces sur le recyclage, de rappeler aux résidents d'utiliser l'outil de localisation de notre site Web et d'encourager le recyclage sécuritaire des matériaux visés par le programme Orange Drop. Les publications d'Orange Drop ont généré plus de 495 impressions au cours de l'année 2018 (augmentation de 4 375 % par rapport à 2017), 3 066 engagements et plus de 5 100 clics. Combinés, les réseaux sociaux d'Orange Drop ont attiré 658 abonnés, une hausse de 23 % comparativement à 2017.



SECTION 3

États financiers vérifiés de 2018

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 19

Stewardship Ontario

États financiers

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Stewardship Ontario

États financiers Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Table des matières

| | |
|--|------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2-3 |
| États financiers | |
| Bilan | 4 |
| État de l'évolution des actifs nets | 5 |
| État des résultats | 6 |
| État des flux de trésorerie | 7 |
| Notes complémentaires aux états financiers | 8-16 |



Tel: 416 865 0200
Fax: 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
222 Bay Street
Suite 2200, PO Box 131
Toronto ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Stewardship Ontario

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Stewardship Ontario (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états de l'évolution des actifs nets, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
28 mars 2019

Stewardship Ontario Bilan

| 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|-----------------------|-----------------------|
| Actif | | |
| Court terme | | |
| Encaisse | 68 948 190 \$ | 29 039 415 \$ |
| Placements (Note 2) | 18 912 047 | 20 325 867 |
| Débiteurs et autres montants à recevoir (Note 3) | 8 286 292 | 13 177 789 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 26 448 | 31 354 |
| | 96 172 977 | 62 574 425 |
| Placements (Note 2) | 42 406 084 | 40 357 723 |
| | 138 579 061 \$ | 102 932 148 \$ |
| Passif et actifs nets | | |
| Court terme | | |
| Créiteurs et charges à payer (Note 4) | 39 572 133 \$ | 36 431 535 \$ |
| Produits reportés (Note 6) | 9 805 560 | 9 805 560 |
| Fonds d'amélioration continue (Note 7) | 19 807 154 | 23 305 487 |
| | 69 184 847 | 69 542 582 |
| Actifs nets | | |
| Non affectés | 59 863 684 | 23 859 036 |
| Grevés d'une affectation interne (Note 8) | 9 530 530 | 9 530 530 |
| | 69 394 214 | 33 389 566 |
| | 138 579 061 \$ | 102 932 148 \$ |

Au nom du Conseil d'administration :

_____ Administrateur

_____ Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

| Stewardship Ontario | | |
|---|-----------------------|----------------|
| État des résultats | | |
| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
| Produits | | |
| Droits de gérance pour le programme des bacs bleus | 127 879 724 \$ | 121 870 641 \$ |
| Droits de gérance pour le programme des DMDS | 19 595 160 | 21 287 674 |
| Revenus de placement (Note 9) | 1 665 818 | 692 820 |
| | 149 140 702 | 143 851 135 |
| Charges | | |
| Programme des bacs bleus | | |
| Paiements de transfert aux municipalités | 118 887 549 | 116 715 713 |
| Fonds d'amélioration continue (Note 12 b)) | 23 993 | 12 951 |
| Recherche et développement | 507 437 | 49 939 |
| Promotion et sensibilisation | 382 925 | 363 341 |
| | 119 801 904 | 117 141 944 |
| Programme des DMDS | | |
| Coûts directs de matériaux (Note 4) | 12 321 857 | 17 831 997 |
| Recherche et développement | 2 387 | - |
| Promotion et sensibilisation | 77 929 | 27 787 |
| | 12 402 173 | 17 859 784 |
| Charges communes | | |
| Gestion des programmes (Note 4) | 7 740 025 | 8 783 950 |
| Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 10) | 2 566 987 | 1 760 977 |
| | 10 307 012 | 10 544 927 |
| Total des charges | 142 511 089 | 145 546 655 |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice avant l'élément suivant | 6 629 613 | (1 695 520) |
| Récupération de TPS (Note 11) | 29 375 035 | - |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice | 36 004 648 \$ | (1 695 520) \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

6

| Stewardship Ontario | | |
|---|----------------------|----------------|
| État des flux de trésorerie | | |
| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
| Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour l'exercice | 36 004 648 \$ | (1 695 520) \$ |
| Ajustements pour concilier l'excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice liés aux activités d'exploitation | | |
| Amortissement des immobilisations corporelles | - | 39 689 |
| Composante hors caisse des revenus de placement | 852 589 | 765 467 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement : | | |
| Débiteurs et autres montants à recevoir | 4 891 497 | 2 271 511 |
| Charges payées d'avance et dépôts | 4 906 | 4 413 |
| Créiteurs et charges à payer | 3 140 598 | (1 175 625) |
| Fonds d'amélioration continue | (3 498 333) | (3 978 961) |
| | 41 395 905 | (3 769 026) |
| Activités d'investissement⁶ | | |
| Acquisition de placements, déduction faite des charges | (1 487 130) | (1 279 028) |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice | | |
| | 39 908 775 | (5 048 054) |
| Encaisse, au début de l'exercice | 29 039 415 | 34 087 469 |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | 68 948 190 \$ | 29 039 415 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

7

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Stewardship Ontario (l'« organisme ») est un organisme de financement industriel (« OFI ») créé en vertu de l'article 24 de la Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets (« LRD ») dans le but de gérer des programmes de réacheminement des déchets. L'organisme a été officiellement constitué le 14 février 2003 en tant que personne morale sans capital-actions sous le régime de la Province de l'Ontario. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

Le 30 novembre 2016, le gouvernement a proclamé la Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire (« LRREC »), de même que la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets (« LTRD »), qui remplace la LRD. En vertu de la LRREC, Réacheminement des déchets Ontario (« RDO ») a poursuivi ses activités sous un nouveau nom : l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »).

Programme des bacs bleus

Le premier plan du programme des bacs bleus a été approuvé par le ministère de l'Environnement (le « Ministère ») en décembre 2003. Le programme a commencé ses activités en février 2004.

Programme des DMDS

Le 11 décembre 2006, le Ministère a prescrit les déchets municipaux dangereux ou spéciaux (« DMDS ») comme étant des « déchets désignés » pour l'application de la LRD. Le Ministère a commandé la création d'un programme de réacheminement des DMDS par RDO ainsi que la désignation de l'organisme à titre d'OFI. Le Ministère a approuvé le plan du programme en novembre 2007. Le programme des DMDS a officiellement commencé ses activités le 1^{er} juillet 2008.

Le Règlement de l'Ontario 11/12 est entré en vigueur le 1^{er} avril 2012. Il stipule que l'organisme doit recouvrer à la fois les coûts d'exploitation continue et les déficits accumulés dans le cadre du programme en appliquant une méthode fondée sur les parts de marché. Cette méthode a pour but d'assurer la durabilité économique du programme.

La direction a reçu des lettres de la part du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique (le « ministère ») le 12 avril 2018 et le 11 décembre 2018. En vertu de l'alinéa 14 de la LTRD, le ministère demande à l'organisme de liquider le programme de réacheminement des déchets des DMDS. L'organisme doit présenter un plan de liquidation à l'OPRR au plus tard le 30 juin 2019. Les activités du volet sur les piles à usage unique du programme des DMDS cesseront le 30 juin 2020 et le reste des activités du programme des DSDM cessera le 31 décembre 2020.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits

Les droits de gérance pour le programme des bacs bleus sont comptabilisés à titre de produits et sont calculés en fonction du tonnage déclaré par les responsables inscrits auprès de l'organisme. Les obligations et revenus liés au tonnage déclaré par les responsables de la gérance pour les exercices précédents et découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les droits de gérance pour le programme des DMDS sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés à titre de produits si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'organisme utilise la méthode du report pour la comptabilisation des produits, y compris ceux du fonds de développement des marchés du verre. Les montants reçus au titre des programmes sont comptabilisés à titre de produits lorsque les charges connexes sont engagées.

d) Instruments financiers

Les placements à revenu fixe sont évalués aux cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement, et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Les actions ordinaires et les prêts convertibles à recevoir de sociétés fermées sont comptabilisés au coût ou au coût après amortissement (déduction faite de toute dépréciation).

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les estimations importantes portent sur les tonnages non déclarés, le recouvrement des droits de gérance, les frais courus de post-recouvrement et l'évaluation des débiteurs et des placements. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

2. Placements

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|----------------------|
| Encaisse détenue auprès d'un courtier | 75 047 \$ | 197 495 \$ |
| Placements à revenu fixe | 61 243 084 | 60 486 095 |
| Actions ordinaires d'une société fermée | - | 500 000 |
| Dépréciation des actions ordinaires d'une société fermée | - | (500 000) |
| | 61 318 131 | 60 683 590 |
| Moins : Tranche à court terme | 18 912 047 | 20 325 867 |
| | 42 406 084 \$ | 40 357 723 \$ |

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 1,70 % et 4,65 % (2017 - entre 1,70 % et 4,65 %) et arrivent à échéance entre mars 2019 et janvier 2026 (2017 - entre janvier 2018 et janvier 2026). Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, la valeur marchande des placements a enregistré une diminution de 640 715 \$ (2017 - diminution de 156 365 \$). Ce montant a été inclus dans les revenus de placement (Note 9).

En 2011, l'organisme a fait l'acquisition de 544 828 actions ordinaires d'une société fermée dont le cours des actions ordinaires n'est pas coté sur un marché actif. L'acquisition représentait une participation de 12,64 % au moment de l'achat. L'organisme ne participait pas à la direction de la société et le placement était destiné à la vente. En 2014, l'organisme a comptabilisé une perte de valeur de 500 000 \$ sur les actions ordinaires de la société fermée compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement. Au cours de l'exercice courant, la société fermée a mis fin à ses activités et le placement a été radié.

3. Débiteurs et autres montants à recevoir

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------------|----------------------|
| Droits de gérance pour les programmes des bacs bleus et des DMDS | 8 397 428 \$ | 13 316 772 \$ |
| Autres | 190 050 | 70 778 |
| Provision pour créances douteuses | (301 186) | (209 761) |
| | 8 286 292 \$ | 13 177 789 \$ |

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

4. Contrats importants

- a) Canadian Stewardship Services Alliance Inc. (« CSSA »)

En vertu d'un accord avec CSSA, l'organisme concède sa propriété intellectuelle originale, c'est-à-dire son système d'information d'entreprise, et les brevets y afférents en sous-licence à CSSA moyennant une contrepartie de 1 650 000 \$. Cet accord arrive à échéance en 2023 et est assorti d'une option de renouvellement pour une période additionnelle de cinq ans.

L'organisme a conclu un accord de services de gestion avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Au cours de l'exercice, l'organisme a engagé pour ces services des frais de 5 300 000 \$ (2017 - 6 191 552 \$) qui ont été inclus dans les charges de gestion des programmes. Les créateurs et charges à payer incluent un montant de 501 297 \$ (2017 - 587 353 \$) lié à ces services.

Certains membres du conseil d'administration de CSSA siègent également au conseil d'administration de l'organisme et représentent environ 25 % (2017 - 20 %) de sa composition.

- b) Automotive Materials Stewardship Inc. (« AMS »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement avec AMS, un nouvel organisme dont le programme faisait auparavant partie du programme des DMDS. AMS se concentre sur la gestion des déchets de liquides anti-gel, de contenants d'huile et de filtres à huile. En vertu de l'accord de chaîne d'approvisionnement, l'organisme doit acheter auprès d'AMS sa part de marché de crédits de tonnage pour chaque matériau du secteur automobile (liquides anti-gel, contenants d'huile et filtres à huile). Au cours de l'exercice, en vertu de cet accord, l'organisme a engagé des frais de 3 507 711 \$ (2017 - 3 278 974 \$) qui sont inclus dans les coûts directs de matériaux pour le programme des DMDS. Les créateurs et charges à payer incluent un montant de 527 368 \$ (2017 - 612 163 \$ en débiteurs) lié à ces services.

L'organisme et AMS n'ont pas de membres de Conseil en commun.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et AMS ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

5. Prêt à recevoir

En 2012, l'organisme a accordé un prêt de cinq ans de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel de la Banque du Canada majoré de 1 %, à intérêts composés mensuellement et convertible en actions selon les mêmes modalités que le capital. Le prêt est convertible en actions ordinaires de la société à un taux d'actualisation sous certaines conditions ou au gré de l'organisme à la date d'échéance. Le prêt a été accordé à une société fermée dont les actions ordinaires n'affichent pas de cours sur un marché actif. Compte tenu de l'incertitude relative au recouvrement du solde à recevoir, l'organisme a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 1 500 000 \$ liée au prêt convertible.

En mai 2016, l'accord relatif au prêt convertible a pris fin. À cet effet, la société versera à l'organisme un montant total de 300 000 \$. De ce montant, une tranche de 150 000 \$ était exigible en juin 2017 et des tranches de 50 000 \$ ne portant pas intérêt sont exigibles annuellement de juin 2018 à juin 2020. Au 31 décembre 2017, l'organisme n'avait pas encore reçu les paiements prévus pour 2017 et, par conséquent, a comptabilisé une provision pour créances douteuses de 300 000 \$. Au 31 décembre 2018, l'organisme a reçu un paiement de 200 000 \$ et, par conséquent, a contrepassé 200 000 \$ de la provision pour créances douteuses.

6. Produits reportés

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Programme des bacs bleus | | |
| Fonds de développement des marchés du verre | 666 017 \$ | 666 017 \$ |
| Programme des DMDS | | |
| Produits reportés | 9 139 543 | 9 139 543 |
| | 9 805 560 \$ | 9 805 560 \$ |

Les produits reportés du programme des bacs bleus représentent les ressources non utilisées et grevées d'une affectation externe au fonds de développement du marché du verre. Les engagements liés au fonds de développement du marché du verre sont décrits de manière plus détaillée à la Note 12 a).

Les produits reportés du programme des DMDS représentent les produits tirés de frais facturés d'avance au cours du premier trimestre de 2012. Ces produits ont été reportés conformément à la méthode de comptabilisation des produits de l'organisme (Note 1 c)). L'organisme prévoit que ces produits reportés seront comptabilisés à titre de produits lorsque le programme arrivera à sa fin.

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

7. Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

À chaque exercice, l'organisme doit retenir une partie de son obligation au titre des bacs bleus municipaux pour le compte du FAC; pour obtenir de plus amples renseignements sur le fonds, se reporter à la Note 12 b). Le FAC est géré par des tiers et, selon les besoins, demande à l'organisme de libérer les fonds.

Au cours de l'exercice, le FAC a reçu des apports nets de Néant \$ (2017 - 1 050 000 \$) et engagé des frais de 3 918 862 \$ (2017 - 5 289 978 \$) liés à des activités d'amélioration continue. Les fonds détenus par l'organisme pour le compte du FAC sont inclus dans l'encaisse.

8. Actifs nets affectés à l'interne

| | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Fonds de soutien | 3 500 000 \$ | 3 500 000 \$ |
| Fonds de développement du marché du plastique | 4 964 379 | 4 964 379 |
| Fonds des bacs bleus | 1 066 151 | 1 066 151 |
| | 9 530 530 \$ | 9 530 530 \$ |

Les administrateurs ont reconnu la nécessité de constituer un fonds de soutien pour permettre à l'organisme d'exercer ses activités sans but lucratif et de satisfaire à toutes ses obligations et, à cette fin, ont grevé un montant de 3 500 000 \$ d'une affectation interne.

Les administrateurs ont également autorisé la constitution d'un fonds de développement des marchés du plastique pour investir dans des infrastructures et des activités de développement de ces marchés et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne.

En outre, les administrateurs ont autorisé la constitution d'un fonds des bacs bleus pour assurer l'efficacité future de la chaîne d'approvisionnement de bacs bleus et, à cette fin, ont grevé un montant d'une affectation interne.

9. Revenus de placements

| | 2018 | 2017 |
|-------------------------------|---------------------|-------------------|
| Revenus d'intérêts | 2 362 705 \$ | 1 236 889 \$ |
| Revenu de dividendes | 155 702 | 221 398 |
| Perte sur vente de placements | (13 743) | (431 198) |
| | 2 504 664 | 1 027 089 |
| Ajustement de juste valeur | (640 715) | (156 365) |
| Frais de placements | (198 131) | (177 904) |
| | 1 665 818 \$ | 692 820 \$ |

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

10. Office de la productivité et de la récupération des ressources

Dans le cadre des accords régissant les programmes des bacs bleus et des DMDS, l'organisme est tenu de percevoir des droits pour les activités des programmes, de même que les charges propres aux programmes et communes à l'OPRR pour la surveillance des programmes.

11. Récupération de TPS

Le 21 mars 2018, un jugement a été rendu en faveur de l'organisme, jugement selon lequel l'organisme peut demander des crédits de taxe sur les intrants pour les périodes allant de 2011 à 2017.

12. Engagements

a) Fonds de développement des marchés du verre

Le plan du programme des bacs bleus prévoit un engagement à verser de 2 901 525 \$ au fonds de développement des marchés du verre; ce montant est tiré des apports des responsables de la gérance du verre. Au 31 décembre 2018, la charge engagée par l'organisme s'élève à 2 235 508 \$ (2017 - 2 235 508 \$) et le solde restant est affecté aux projets de développement des marchés du verre.

b) Fonds d'amélioration continue (« FAC »)

Le FAC accorde aux municipalités des subventions et des prêts pour favoriser l'efficacité des programmes municipaux de recyclage par bacs bleus et des systèmes y afférents. Le FAC a été créé pour soutenir des projets permettant de trouver et de mettre en place des pratiques exemplaires, évaluer et tester des technologies émergentes, appliquer des solutions novatrices pour commercialiser davantage de matériaux acceptés dans les bacs bleus et faire la promotion de gains d'efficacité de coûts applicables dans toute la province. Chaque année, l'OPRR détermine le montant de l'obligation municipale annuelle financée par les responsables de la gérance membres de l'organisme à verser au FAC. Les montants non utilisés sont comptabilisés à titre de produits reportés (Note 6). Au 31 décembre 2018, le financement approuvé pour des projets et les engagements y afférents au titre du FAC représentent environ 16 264 831 \$ (2017 - 21 482 541 \$) du solde total du fonds, qui est de 19 807 154 \$ (2017 - 23 305 487 \$).

Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

13. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements, les débiteurs et autres montants à recevoir, et le prêt à recevoir. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de ses placements est négligeable, étant donné que l'organisme investit dans des titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, des obligations de sociétés, des titres garantis par des banques à charte, des certificats de placement garanti ou des fonds communs d'actions et d'obligations. Les débiteurs et autres montants à recevoir ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. La provision pour débiteurs, autres montants à recevoir et prêts à recevoir douteux de l'organisme s'élève à environ 401 186 \$ (2017 - 501 010 \$).

À tout moment, les matériaux peuvent faire l'objet d'un plan de gérance industrielle (« PGI »), comme le permet la LRD. S'il est fructueux, un PGI pourrait remettre en question la capacité de l'organisme à percevoir des fonds. Avant d'être autorisé à adhérer à un PGI, un responsable de la gérance ne doit avoir aucune créance impayée. Cette condition devrait réduire au minimum le risque de crédit de l'organisme.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux variations des taux d'intérêt, car il est soumis aux taux en vigueur au renouvellement des placements à revenu fixe. Pour gérer son exposition à ce risque, l'organisme investit principalement dans des titres à revenu fixe (titres émis par le gouvernement fédéral ou provincial, titres garantis par des banques à charte ou fonds communs d'actions et d'obligations) et dans de l'encaisse ou des instruments du marché monétaire, comme le détermine son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements à long terme dans son portefeuille.

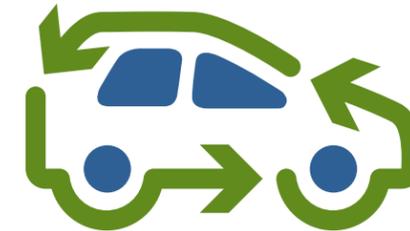
Stewardship Ontario
Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Les deux programmes gérés par l'organisme comportent des risques considérablement différents en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction fait le nécessaire pour que les fonds de roulement liés aux programmes des bacs bleus et des DMDS soient suffisants pour répondre aux obligations pour lesquelles les produits à court terme des programmes à eux seuls ne suffiraient pas. Comme le permettent les règlements de l'Ontario régissant le programme des DMDS, l'organisme peut imputer les coûts réels aux responsables de la gérance, ce qui réduit considérablement les risques liés au délai entre la réception et le versement des paiements au titre du programme des DMDS (Note 1 a)).

Ces risques n'ont pas changé depuis l'exercice précédent.



**Automotive
Materials
Stewardship**

**Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du
programme à l'OPRR**

15 mars 2019





Signature du président du conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship (AMS) a approuvé le dépôt du présent rapport à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (OPRR), conformément aux exigences de la Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets.

Dave Fifield
Président du conseil
Conseil d'administration d'Automotive Materials Stewardship

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 2



TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|----|
| Section 1 — Rendement du programme de l'AMS en 2018 | 4 |
| Aperçu | 5 |
| Responsables de la gérance – Inscription, dépôt de rapports et audit | 6 |
| Conformité | 6 |
| Inscription des fournisseurs | 6 |
| Accessibilité | 7 |
| Rendement du programme par rapport aux objectifs | 8 |
| Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2018 | 8 |
| Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2018 | 9 |
| Promotion et éducation | 9 |
| Section 2 — États financiers vérifiés de 2018 | 11 |

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 3



SECTION 1

Rendement du programme de l'AMS en 2018

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 4



Aperçu

À mesure que les entreprises prennent conscience de leur impact sur l'environnement, leur désir de jouer un rôle de premier plan dans la réduction de la production de déchets et de s'assurer que ce qui est produit est recyclé et réutilisé. L'Automotive Materials Stewardship (AMS) a été créé en 2016 afin de représenter les intérêts des entreprises canadiennes du secteur de l'automobile en proposant aux consommateurs des méthodes de recyclage de contenants d'huile, de filtres à huile et d'antigel qui sont pratiques et respectueuses de l'environnement.

Le 10 août 2016, le conseil d'administration de Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources) a approuvé le Plan de gestion de l'industrie (PGI) de l'AMS afin de gérer l'antigel, les contenants d'huile et les filtres à huile usagés conformément à la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* (maintenant la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*). Le programme a été lancé officiellement le 1er avril 2017. Avant cette date, ces matières étaient recueillies et gérées par le programme Déchets municipaux dangereux ou spéciaux d'Intendance Ontario.

L'AMS est un organisme sans but lucratif national, piloté et financé par l'industrie, réunissant des intervenants clés dans le but d'obtenir un meilleur rendement de recyclage. En s'inspirant d'une plateforme de responsabilité élargie des producteurs (REP), les responsables de la gérance sont responsables de leurs produits automobiles vendus aux Ontariens en payant des frais fixes sur les filtres à huile, les contenants d'huile vides, l'antigel et les contenants d'antigel usé vendus en Ontario. L'AMS utilise ensuite ces frais pour payer la collecte, le transport et le recyclage ou la réutilisation des matériaux automobiles afin d'atteindre les objectifs de rendement inclus dans le PGI.

Quelques points saillants de 2018:

- Un total de 153 responsables de la gérance se sont inscrits au programme de l'AMS, représentant l'approvisionnement de 83 % de l'antigel, 81 % des contenants d'huile et 75 % des filtres à huile en Ontario.
- L'AMS a atteint et dépassé tous les objectifs de collecte et de recyclage en 2018:
 - Antigel – 70%
 - Contenants d'huile – 102%
 - Filtres à huile – 103%
- Des initiatives de promotion et d'éducation ciblant les consommateurs, en partenariat avec Orange Drop, ont mené à plus de 18 millions d'impressions.

Principes directeurs de l'AMS

L'AMS

- agira dans l'intérêt supérieur de ses membres, en tant que groupe;
- déploiera des efforts raisonnables pour s'acquitter des obligations avec diligence et de façon rentable, conformément aux lois provinciales;
- fera preuve de compétence et d'expertise dans le fonctionnement du programme de l'AMS.

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 5



Responsables de la gérance Inscription, dépôt de rapports et audit

Au total, 153 responsables de la gérance se sont inscrits au programme de l'AMS en date du 31 décembre 2018, et les demandes de 12 autres sont en cours.

En 2018, les responsables de la gérance de l'AMS ont présenté 711 rapports.

Les revenus totaux de l'AMS étaient de 20,7 millions de dollars, dont 16,7 millions de dollars sont issus des frais payés par les membres. La vente de crédits de rendement de la chaîne d'approvisionnement à Intendance Ontario a généré 4 millions de dollars supplémentaires.

Conformité

Chaque trimestre, des rapports remplis par les responsables de la gérance font l'objet d'un examen afin de détecter les incohérences d'un trimestre à l'autre, d'une saison à l'autre. Si des incohérences sont détectées, un programme de suivi est institué pour confirmer ou mettre à jour les rapports.

Les partenaires des Sociétés de gestion des huiles usagées du Canada (UOMA) de l'AMS doivent procéder aux examens pour vérifier l'exactitude des rapports des responsables de la gérance. La participation aux examens nationaux des UOMA réduit les dépenses et le fardeau administratif pour la communauté des responsables de la gérance. Les UOMA embauchent un cabinet de services professionnels tiers pour effectuer les examens.

Si les examens révèlent des erreurs dans les rapports des responsables de la gérance, l'AMS travaille avec ces derniers pour assurer la correction des quantités rapportées et la modification des frais.

Inscription des fournisseurs

Parmi les responsabilités et les obligations de l'AMS, on compte la promotion de marchés qui favorisent et stimulent la concurrence, ainsi que l'efficacité et la rentabilité, et qui garantissent à tous les fournisseurs de services de l'industrie des occasions justes et équitables de prendre part à la prestation de services. L'AMS a conclu des ententes de prestations de services avec 23 transporteurs et 17 transformateurs pour des solutions de gestion des matériaux.

Seuls les fournisseurs de services approuvés par l'AMS sont autorisés à effectuer des activités de gestion des matériaux. Tous les fournisseurs de services de l'AMS approuvés doivent signer des ententes de services et se conformer aux normes, aux politiques et aux procédures de l'AMS. Visiter la page Web des fournisseurs de services de l'AMS pour obtenir la plus récente liste des fournisseurs de services approuvés.

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 6



Accessibilité

Il est essentiel de conserver des sites de collecte pratiques et accessibles pour que les consommateurs participent et que les activités de réacheminement se déroulent de façon optimale. L'AMS offre des incitations financières à ses transporteurs pour déplacer les matériaux des sites de génération vers les transformateurs aux fins de recyclage. Les transporteurs sont responsables de créer et d'entretenir la relation avec les sites de collecte individuels, mais l'AMS traite directement avec les municipalités. Le réseau comprend des sites de collecte publics et privés, notamment des ateliers de lubrification rapide, des concessionnaires d'automobiles, des entreprises de gestion de parcs automobiles et des sites industriels comme des mines et des carrières. De nombreuses municipalités et

collectivités des Premières nations offrent à leurs résidents des services de collecte grâce à des sites permanents ou saisonniers ou à des événements de collecte spéciaux d'une journée. Certains centres de services acceptent aussi les matériaux automobiles provenant des consommateurs qui font l'entretien de leur propre voiture. Ces centres se retrouvent dans la catégorie « Retour au détaillant ». Le tableau suivant indique l'accessibilité des consommateurs par type de site/exploitant de collecte en 2018 dans le cadre du programme de l'AMS:

| Réseau – Activité | Sites de collecte | Événements | Retour au détaillant | Programme d'encouragement du secteur automobile |
|--------------------|-------------------|------------|----------------------|---|
| Antigel | 88 | 312 | 900 | 12,000 et plus |
| Contenants d'huile | 88 | 312 | 903 | 12,000 et plus |
| Filtres à huile | 88 | 312 | 960 | 12,000 et plus |

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 7



Rendement du programme par rapport aux objectifs

Chaque année, l'AMS doit respecter les exigences minimales de rendement définies dans le plan de gestion industrielle (PGI). Les objectifs de rendement exprimés en tonnes pour 2018 ont été calculés à l'aide des quantités fournies au marché par les membres de l'AMS en 2018. Le PGI contient les hypothèses de conversion des tonnes fournies en nombre de tonnes disponibles à la collecte, en tenant compte des changements de quantités et de poids, notamment en raison de la dilution du glycol ou du poids de l'huile résiduelle dans les filtres à huile utilisés. Ces facteurs peuvent être modifiés périodiquement selon les

observations du marché et sur approbation de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources. Le nombre de tonnes disponibles à la collecte est multiplié par le taux de collecte prévu (%) pour calculer l'objectif exprimé en tonnes.

Nombre de tonnes de déchets recueillis en 2018

L'AMS a atteint ou dépassé tous les objectifs de collecte en 2018, sa deuxième année d'activité.

| Catégorie de matériaux | Disponible à la collecte ¹ | Taux de collecte prévu (%) | Nombre de tonnes prévues | Nombre de tonnes recueillies (réel) ² | Taux de collecte réel (%) | Écart par rapport aux objectifs (en tonnes) |
|------------------------|---------------------------------------|----------------------------|--------------------------|--|---------------------------|---|
| Antigel | 3,491 | 52% | 1,816 | 2,449 | 70% | 633 |
| Contenants d'huile | 3,282 | 62% | 2,035 | 3,332 | 102% | 1,297 |
| Filtres à huile | 6,911 | 87% | 6,012 | 7,119 | 103% | 1,106 |

¹ La quantité disponible à la collecte est calculée selon la quantité fournie au marché par les membres de l'AMS.

² Le nombre de tonnes recueillies (réel) exclut les crédits de rendement vendus à Intendance Ontario.



Nombre de tonnes de déchets réacheminés en 2018

L'AMS a atteint ou dépassé tous les objectifs de recyclage en 2018, sa deuxième année d'activité.

| Catégorie de matériaux | Disponible à la collecte ¹ | Taux de réacheminement prévu (%) | Nombre de tonnes prévues | Nombre de tonnes réacheminées (réel) ² | Taux de réacheminement réel (%) | Écart par rapport aux objectifs (en tonnes) |
|------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|---|---------------------------------|---|
| Antigel | 3,491 | 52% | 1,816 | 2,449 | 70% | 633 |
| Contenants d'huile | 3,282 | 62% | 2,035 | 3,332 | 102% | 1,297 |
| Filtres à huile | 6,911 | 87% | 6,012 | 7,119 | 103% | 1,106 |

¹ La quantité disponible à la collecte est calculée selon la quantité fournie au marché par les membres d'AMS.

² Le nombre de tonnes réacheminées (réel) exclut les crédits de rendement vendus à Intendance Ontario.

Promotion et éducation

Les initiatives de promotion et d'éducation du programme d'Automotive Materials Stewardship sont destinées à accroître la sensibilisation, à favoriser les changements de comportement et à orienter les consommateurs vers les lieux de collecte dans le but d'atteindre les objectifs de rendement.

consommateurs de trouver un site ou un événement de collecte pour leurs matériaux automobiles en effectuant une recherche par code postal. Le site Web a accueilli plus de 59 000 visiteurs uniques en 2018, une hausse de 19 % par rapport à 2017.

Site Web:

L'AMS a obtenu le droit d'utiliser la marque et le logo du programme Orange Drop d'Intendance Ontario. Par conséquent, Orange Drop demeure la marque présentée aux résidents dans la promotion du matériel de l'AMS. Le site Web du programme Orange Drop comprend un outil de localisation permettant aux





Publicité:

En juillet 2018, Orange Drop a mené une campagne publicitaire de sensibilisation à l'échelle de l'Ontario afin de promouvoir l'élimination adéquate des matériaux gérés sous la marque. Le message a été présenté sur des tableaux d'affichage à Durham, Peel, Ottawa, Barrie, Thunder Bay, Sudbury et London, ainsi que sous forme de publicités en ligne et sur les médias sociaux. La campagne a généré plus de 13 290 000 impressions.



Médias sociaux:

Les comptes Twitter et Facebook d'Orange Drop fournissent toujours des conseils et des rappels saisonniers aux résidents, en plus de faire la promotion de l'outil de localisation et des événements de collecte de matériaux pour les programmes de l'AMS et Déchets municipaux dangereux ou spéciaux. Les publications Twitter et Facebook ont généré plus de 4 935 000 impressions (augmentation de 4 375 % par rapport à 2017), 3 066 engagements et plus de 5 100 clics. Combinés, les réseaux sociaux d'Orange Drop ont attiré 658 abonnés, une hausse de 23 % comparativement à 2017. Ces statistiques impressionnantes sont en grande partie dues aux quatre concours organisés sur les médias sociaux par Orange Drop en 2018, qui invitaient les résidents à choisir lequel des matériaux énumérés ne faisait pas partie du programme. Le concours a attiré plus de 2 400 participants.

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 10



SECTION 2

États financiers vérifiés de 2018

Dépôt du rapport de 2018 sur le rendement du programme à l'OPRR | 11

Automotive Materials Stewardship Inc.
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

**Automotive Materials
Stewardship Inc.**
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

Table des matières

| | |
|--|-------------|
| Rapport de l'auditeur indépendant | 2-3 |
| États financiers | |
| Bilan | 4 |
| État de l'évolution de l'actif net | 5 |
| État des résultats | 6 |
| État des flux de trésorerie | 7 |
| Notes complémentaires aux états financiers | 8-10 |



Tel: 416 865 0200
Fax: 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
222 Bay Street
Suite 2200, PO Box 131
Toronto ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de Automotive Materials Stewardship Inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états de l'évolution de l'actif net, des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

2

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and is a member of the international BDO network of independent member firms.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada LLP

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 7 mars 2019

3

**Automotive Materials Stewardship Inc.
Bilan**

| 31 décembre | 2018 | 2017 |
|--|---------------------|---------------------|
| Actif | | |
| Court terme | | |
| Encaisse | 1 791 321 \$ | 3 759 371 \$ |
| Placements (Note 2) | 1 005 830 | - |
| Débiteurs (Note 3) | 1 225 633 | 555 539 |
| Charges payées d'avance | 12 757 | 12 893 |
| | <u>4 035 541</u> | <u>4 327 803</u> |
| Placements (Note 2) | 2 011 545 | - |
| | <u>6 047 086 \$</u> | <u>4 327 803 \$</u> |
| Passif et actif net | | |
| Court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer (Note 3) | 2 110 944 \$ | 2 764 246 \$ |
| Actif net | | |
| Non affecté | 3 936 142 | 1 563 557 |
| | <u>6 047 086 \$</u> | <u>4 327 803 \$</u> |

Au nom du Conseil d'administration :

 Administrateur

 Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

4

**Automotive Materials Stewardship Inc.
État de l'évolution de l'actif net**

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018

| | Non affecté | Affecté à à l'interne | Total |
|--|---------------------|--------------------------|---------------------|
| Solde, au début de l'exercice | 1 563 557 \$ | - \$ | 1 563 557 \$ |
| Excédent des produits sur les charges pour l'exercice | 2 372 585 | - | 2 372 585 |
| Solde, à la fin de l'exercice | 3 936 142 \$ | - \$ | 3 936 142 \$ |

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017

| | Non affecté | Affecté à l'interne | Total |
|--|---------------------|------------------------|---------------------|
| Solde, au début de l'exercice | - | - | - |
| Excédent des produits sur les charges pour l'exercice | 1 563 557 | - | 1 563 557 |
| Solde, à la fin de l'exercice | 1 563 557 \$ | - \$ | 1 563 557 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

5

Automotive Materials Stewardship Inc.
État des résultats

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Produits | | |
| Produits tirés du Tarif | 16 772 940 \$ | 11 192 917 \$ |
| Revenus provenant de la chaîne d'approvisionnement (Note 3) | 3 507 711 | 3 278 975 |
| Revenus de placements | 95 956 | 24 897 |
| | <u>20 376 607</u> | <u>14 496 789</u> |
| Charges | | |
| Frais de gestion pour les matériaux (Note 4) | 15 822 454 | 10 861 157 |
| Gestion des programmes (Note 3) | 1 805 547 | 1 843 126 |
| Office de la productivité et de la récupération des ressources (Note 5) | 365 028 | 221 448 |
| Promotion et sensibilisation | 10 993 | 7 501 |
| | <u>18 004 022</u> | <u>12 933 232</u> |
| Excédent des produits sur les charges pour l'exercice | 2 372 585 \$ | 1 563 557 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

6

Automotive Materials Stewardship Inc.
État des flux de trésorerie

| Pour l'exercice terminé le 31 décembre | 2018 | 2017 |
|---|---------------------|---------------------|
| Flux de trésorerie provenant des (utilisés par les) | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent des produits sur les charges pour l'exercice | 2 372 585 \$ | 1 563 557 \$ |
| Ajustements pour concilier l'excédent des produits sur les charges de l'exercice aux flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation | | |
| Composante hors caisse des revenus de placement | (17 375) | - |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement : | | |
| Débiteurs | (670 094) | (555 539) |
| Charges payées d'avance | 136 | (12 893) |
| Créditeurs et charges à payer | (653 302) | 2 764 246 |
| | <u>1 031 950</u> | <u>3 759 371</u> |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisitions de placements | (3 000 000) | - |
| Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice | | |
| | (1 968 050) | 3 759 371 |
| Encaisse, au début de l'exercice | 3 759 371 | - |
| Encaisse, à la fin de l'exercice | 1 791 321 \$ | 3 759 371 \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante de ces états financiers.

7

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables

Un résumé des principales méthodes comptables de l'organisme est présenté ci-dessous.

a) Nature et activités de l'organisme

Automotive Materials Stewardship Inc. (l'« organisme ») a été constitué sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 15 mars 2016. Il s'agit d'un organisme sans but lucratif et, par conséquent, il n'est pas assujéti aux impôts sur les bénéfices.

L'objectif de l'organisme est de concevoir, mettre en place et exploiter des programmes de réacheminement des déchets pour les matériaux du secteur automobile qui ont atteint leur durée de vie utile. Ces matériaux comprennent les liquides anti-gel, les contenants d'huile et les filtres à huile. Le 1^{er} avril 2017, l'organisme a commencé l'exploitation d'un programme de réacheminement des déchets en Ontario pour les matériaux du secteur automobile conformément à un plan de gérance industrielle qui a été adopté par l'Office de la productivité et de la récupération des ressources le 10 août 2016.

b) Référentiel comptable

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

c) Comptabilisation des produits

Les produits tirés du Tarif sont fondés sur les tonnages déclarés par les membres qui ont conclu des accords d'adhésion avec l'organisme. Les produits sont comptabilisés lorsque le tonnage est déclaré, que les frais d'adhésion sont reçus ou à recevoir et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Le produit découlant du tonnage déclaré par les membres ou les ajustements liés aux obligations et produits découlant des activités d'application et de conformité sont comptabilisés si leur montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits provenant de la chaîne d'approvisionnement sont comptabilisés selon le principe de la récupération des coûts une fois qu'ils sont engagés et si leur recouvrement est raisonnablement assuré.

d) Instruments financiers

Les placements à revenu fixe sont évalués aux cours des marchés à la fin de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sont comptabilisés dans l'état des résultats. Ces placements sont comptabilisés à la date de leur règlement, et les coûts de transaction y afférents sont inclus dans l'état des résultats. De plus, ces placements sont présentés en fonction de leurs dates d'échéance contractuelles.

Sauf indication contraire, l'organisme évalue initialement les actifs et passifs financiers à leur juste valeur et ultérieurement au coût après amortissement.

e) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les actifs et les passifs comptabilisés à la date des états financiers, et sur les produits et les charges comptabilisés durant les périodes considérées. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction au fur et à mesure que de l'information supplémentaire sera disponible.

8

Automotive Materials Stewardship Inc. Notes complémentaires aux états financiers

31 décembre 2018

2. Placements

| | 2018 | 2017 |
|-------------------------------|--------------|------|
| Placements à revenu fixe | 3 017 375 \$ | - |
| Moins : Tranche à court terme | 1 005 830 | - |
| | 2 011 545 \$ | - |

Les placements à revenu fixe portent intérêt à des taux entre 2,66 % et 2,85 % et viennent à échéance entre octobre 2019 et octobre 2020. Les revenus d'intérêts à l'égard de ces instruments se chiffrent à 17 375 \$, montant qui est inscrit à l'état des résultats.

3. Contrats importants

a) Canadian Stewardship Services Alliance (« CSSA »)

L'organisme a conclu un accord de services de gestion sur trois ans avec CSSA entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2017. Cet accord porte sur le soutien administratif, technique et de gestion ainsi que d'autres services et installations aux fins d'activités administratives, techniques et de gestion. Pendant l'exercice, les charges d'une valeur totale de 1 650 000 \$ (2017 - 1 650 000 \$) ont été payées à CSSA en vertu de ce contrat, et CCSA a facturé 173 833 \$ (2017 - 109 000 \$) au titre de frais de démarrage au nom de l'organisme. Ces montants sont inscrits dans l'état des résultats au titre des charges de gestion des programmes.

Les créiteurs et charges à payer incluent un montant de 155 584 \$ (2017 - 351 209 \$) dû à CSSA.

b) Stewardship Ontario (« SO »)

Le 2 février 2017, l'organisme a conclu un accord de chaîne d'approvisionnement sur trois ans avec SO. Auparavant, l'organisme faisait partie du programme des DMDS dans Stewardship Ontario. Le 1^{er} avril 2017, l'organisme a établi sa propre chaîne d'approvisionnement et a entièrement pris en charge la cueillette, le transport et le recyclage des matériaux du secteur automobile pour les membres de l'organisme et ceux de Stewardship Ontario. Tous les ans, Stewardship Ontario achètera sa part de marché de crédits de tonnage de matériaux du secteur automobile de l'organisme. Au cours de l'exercice, l'organisme a facturé 3 507 711 \$ (2017 - 3 278 975 \$) à SO en vertu de ce contrat.

Les débiteurs comprennent un montant de 527 368 \$ à recevoir de SO. En 2017, les créiteurs et charges à payer incluaient un solde de 612 163 \$ dû à SO.

Toutes les transactions entre l'organisme, CSSA et SO ont eu lieu dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange acceptée et convenue entre les parties.

9

**Automotive Materials Stewardship Inc.
Notes complémentaires aux états financiers**

31 décembre 2018

4. Frais de gestion pour les matériaux

Les frais de gestion pour les matériaux comprennent tous les coûts liés à la cueillette, au transport et au traitement des matériaux administrés au moyen du programme.

5. Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR »)

L'OPRR et l'organisme ont conclu un accord de plan de gérance industrielle en août 2016. En vertu de cet accord, l'organisme est tenu de verser des frais à OPRR pour la surveillance et les activités de supervision du programme qu'il fournit à l'organisme.

6. Exposition aux risques et gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédures pour gérer les risques liés aux instruments financiers afin de réduire au minimum les effets négatifs sur la performance financière. Sauf indication contraire, la direction est d'avis que l'organisme n'est pas exposé à des risques importants de taux d'intérêt, de change ou de crédit provenant de ses instruments financiers. Les paragraphes suivants décrivent brièvement l'évaluation posée par la direction sur chacun de ces risques.

a) Risque de crédit :

Les instruments financiers potentiellement exposés au risque de crédit sont l'encaisse, les placements et les débiteurs. La direction estime que son exposition au risque de crédit provenant de l'encaisse est négligeable, car l'organisme dépose son encaisse auprès d'une grande banque canadienne. La direction juge que le degré de risque de crédit associé aux placements est également négligeable, puisque l'organisme investit dans des certificats de placement garanti. Les débiteurs ne font l'objet d'aucune concentration importante et sont évalués régulièrement aux fins de recouvrement. De plus, leur valeur comptable représente l'exposition maximale de l'organisme au risque de crédit. L'organisme n'a pas de provision pour des débiteurs irrécouvrables.

b) Risque de taux d'intérêt :

L'organisme est exposé à un risque de taux d'intérêt lié aux variations des taux d'intérêt, car il est soumis aux taux en vigueur au renouvellement des placements à revenu fixe. Pour gérer cette exposition, l'organisme investit dans des titres à revenu fixe, choisis par son gestionnaire de portefeuille et conformément à la politique de placement de l'organisme. De plus, l'organisme a échelonné les échéances des placements dans son portefeuille.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque par lequel l'organisme ne puisse pas honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. Le programme géré par l'organisme comporte des risques en ce qui concerne la capacité à prévoir et à contrôler les dépenses. La direction a pris des mesures pour s'assurer que le programme dispose d'un fonds de roulement suffisant pour respecter ses obligations.

**Association pour la gestion
responsable des produits du Canada
Programmes d'intendance des
produits de l'Ontario Rapport Annuel 2018**

Soumis à :

**L'Office de la productivité et de la récupération
des ressources**



productcare.org

Product Care Association of Canada,
180 Attwell Dr., Suite 380, Toronto, ON, M9W 6A9

Table des matières

| | | |
|-----|--|----|
| 1 | Historique | 2 |
| 2 | Faits marquants de 2018 | 2 |
| 3 | Performance du programme | 3 |
| 3.1 | Nombre de tonne collectées en 2018 | 3 |
| 3.2 | Nombre de tonnes recyclées en 2018 | 4 |
| 3.3 | Le programme de réutilisation de la peinture (PaintReuse) | 4 |
| 4 | Consultation avec les parties prenantes..... | 4 |
| 4.1 | Formation sous forme de webinaire à l’usage des membres..... | 4 |
| 4.2 | Commentaires sur les Dépôts détaillants | 4 |
| 5 | Mise à jour sur la chaîne d’approvisionnement..... | 5 |
| 5.1 | Réseau de fournisseurs de services | 5 |
| 5.2 | Services de transport et de traitement des dépôts détaillants | 5 |
| 5.3 | Audits & visite des points de dépôt..... | 5 |
| 5.4 | Étude de « Lab-pack »..... | 5 |
| 6 | Accessibilité..... | 6 |
| 6.1 | Réseau de collecte du PII | 6 |
| 6.2 | Dépôts municipaux..... | 6 |
| 6.3 | Dépôts autres que municipaux | 6 |
| 7 | Mise à jour sur les membres/OFI/PII | 6 |
| 7.1 | Transition des intendants de OFI au PII | 6 |
| 7.2 | Partage des coûts de la chaîne d’approvisionnement entre le PII et OFI | 7 |
| 8 | Promotion et éducation | 7 |
| 8.1 | Connaissance du programme | 7 |
| 8.2 | Le site internet..... | 7 |
| 8.3 | Le matériel promotionnel des détaillants et des points de dépôts..... | 8 |
| 8.4 | Publicités numériques et activités..... | 9 |
| 9 | Annexes..... | 10 |
| 9.1 | Annexe A – Les prestataires de service | 10 |
| 9.2 | Annexe B – Membres du PII..... | 11 |
| 10 | États financiers | 15 |

1 Historique

Le 30 novembre 2016, l’Office de la productivité et de la récupération des ressources (l’Office) a été créée en vertu de la nouvelle Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets (LFOSD). Toute référence à l’organisme Réacheminement des Déchets Ontario dans le présent document a été modifiée pour faire référence à l’Office conformément à l’article 21 (2) de la partie III de l’annexe 1 de la LFOSD.

Le 10 décembre 2014, l’Office a approuvé le Plan Industriel d’Intendance (PII) pour la gestion en fin de vie de la peinture et des revêtements de l’Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada (AGRP). Le 25 mars 2015, l’Office a annoncé que le PII pour la peinture de l’AGRP entrerait en vigueur le 30 juin 2015. Le 28 octobre 2015, l’Office a approuvé le PII pour la gestion en fin de vie des Pesticides, Solvants et Fertilisants (PSF) puis, le 17 décembre 2017, elle a annoncé que ce même plan entrerait en vigueur le 1er avril 2016.

Le présent rapport annuel est soumis à l’Office conformément à la disposition 6.5 de l’entente sur le plan d’intendance entre l’Office et l’AGRP et couvre la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

2 Faits marquants de 2018

En 2018, 16 nouveaux intendants ont adhéré au Plan Industriel d’Intendance de l’AGRP en Ontario (PII de l’AGRP). En 2018, l’AGRP a présenté une formation via webinaire à ses membres. Les sujets abordés étaient les mises à jour sur les programmes, la nouvelle législation en matière de déchet en Ontario et les consultations en cours.

À la fin de l’année 2018, le système de collecte du PII comptait 98 points de dépôts municipaux, 311 événements municipaux ponctuels de collecte (comparativement à 307 en 2017) et 320 dépôts autres que municipaux (comparativement à 296 en 2017). En 2018, le programme a collecté 9 926 tonnes de peinture, 19 tonnes de pesticides, 248 tonnes de solvants et plus de 23 tonnes de fertilisants, étant exclues les matières du programme vendues à Stewardship Ontario. De plus, 4 873 tonnes de peinture et 2.92 tonne de solvants ont été recyclées en 2018.

L’AGRP a continué à sensibiliser les sites de collecte autres que municipaux (dépôts détaillants) et à chercher à avoir leurs commentaires afin d’améliorer l’efficacité du programme. L’AGRP a réalisé 3 études «Lab Pack» pour identifier les critères «Lab Pack» de 2019. Lors de ces études des représentants municipaux ont été invités à observer.

22 points de dépôt municipaux ont participé au programme de réutilisation de la peinture (PaintReuse) en Ontario et ils ont collecté plus de 23 000 conteneurs de peinture pour le réemploi (environ 102 tonnes).

L’AGRP a mené des activités de promotion et d’éducation sur les produits de ses programmes telles que le marketing numérique, la publicité dans les calendriers municipaux, son site internet ReGeneration et les médias sociaux via Facebook et Twitter.

3 Performance du programme

Les objectifs 2018, en nombre de tonnes, pour la peinture et pour les PSF sont partagés entre l'AGRP et Stewardship Ontario (SO). Les quantités présentées dans le tableau 3.1 sont donc les quantités nettes retenues par l'AGRP (voir la sous-section 7.2 pour plus d'information). SO a acheté un nombre fixe de tonnes de peinture en 2018 alors que les PSF ont été partagés en fonction des parts de marché annuelles respectives de l'AGRP et de SO.

L'AGRP a dépassé les objectifs de collecte pour la peinture en 2018. Les pesticides et les solvants n'ont pas atteint les objectifs de collecte déterminés dans le plan de programme final consolidé de MHSW. Cela est dû en partie à la diminution du nombre de produits assujettis disponible dans la chaîne de collecte ce qui a réduit, de 2017 à 2018, les facteurs de « Lab-Pack » du programme.

Le recyclage de pots de peinture hybrides de 1 gallon (pot en plastique avec bords et hanches métalliques) a posé problème en 2018 ce qui a eu un impact sur le taux de recyclage de la peinture. Le marché de recyclage des plastiques a considérablement diminué en 2018 à cause des limitations imposées par certains pays et la demande pour les pots de plastiques contenant des résidus de peinture est moins importante que celle pour les pots de plastique propres. L'AGRP a rencontré plusieurs recycleurs de plastique pouvant potentiellement recycler les pots de peinture hybrides contenant des résidus de peinture. L'AGRP surveille mensuellement les taux de recyclage de la peinture afin d'identifier et de répondre en temps opportun aux difficultés.

3.1 Nombre de tonne collectées en 2018

| | A | B | C=AxB | D | E=D/A | |
|--------------|---|--|---------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|---|
| Produits | Nb de tonnes disponibles pour la collecte | Objectif fixé pour le taux de collecte | Objectifs de collecte en tonnes | Nb de tonnes collectées ¹ | Taux de collecte atteint | Nb de tonnes collectées l'année précédente (2017) |
| Peinture | 9280 | 95% | 8,816 | 9,926 | 107% | 9,611 |
| Pesticides | 35 | 58% | 21 | 18.6 | 53% | 30.3 |
| Solvants | 1,144 | 47% | 538 | 248 | 22% | 251 |
| Fertilisants | 15 | n/a | n/a | 23.3 | 155% | 21.3 |

1. Le nombre de tonnes collectées n'inclut pas les tonnes allouées à SO.

3.2 Nombre de tonnes recyclées en 2018

| | F | G | H=G/A | |
|--------------|---|------------------------|---------------------------|--|
| Produits | Objectif fixé pour le taux de recyclage | Nb de tonnes recyclées | Taux de recyclage atteint | Nb de tonnes recyclées l'année précédente (2017) |
| Peinture | 76% | 4,873 | 53% | 5,369 |
| Pesticides | n/a | n/a | n/a | n/a |
| Solvants | 4.7% | 2,92 | 0.3% | 1.1 |
| Fertilisants | n/a | n/a | n/a | n/a |

2. Le nombre de tonnes recyclées n'inclut pas la peinture collectée, mais non traitée en 2018.

3.3 Le programme de réutilisation de la peinture (PaintReuse)

En 2018, 23 024 contenants de peinture ont été réutilisés dans le programme, soit environ 102 tonnes de peinture en plus des contenants dans lesquels cette peinture était conservée. L'AGRP continuera de promouvoir le programme de réutilisation de la peinture et d'évaluer la performance de celui-ci.

4 Consultation avec les parties prenantes

4.1 Formation sous forme de webinaire à l'usage des membres

En 2018, l'AGRP a tenu une formation webinaire pour ses membres le 4 décembre, a offert des mises à jour sur les programmes ainsi que des informations relatives à la transition MHSW et sur les futures sessions d'information sur la transition.

4.2 Commentaires sur les Dépôts détaillants

L'AGRP est en contact permanent avec les dépôts détaillants afin de s'assurer que la performance des fournisseurs de services et le service à la clientèle respectent les normes et, aussi, afin d'identifier les possibilités d'amélioration. Plusieurs visites de site ont été réalisées chez les détaillants afin de confirmer le niveau de service des détaillants et aussi d'identifier les possibilités d'amélioration de la chaîne d'approvisionnement des détaillants. Dans l'ensemble en 2018, les commentaires des points de dépôts détaillants ont été positifs et constructifs. Lorsqu'un problème survient, il est immédiatement pris en charge. En 2019, l'AGRP prévoit de communiquer de manière régulière avec les dépôts détaillants et les prestataires de service afin de s'assurer que le système de collecte des détaillants opère de façon efficace.

5 Mise à jour sur la chaîne d’approvisionnement

5.1 Réseau de fournisseurs de services

En 2018, le PII utilisait 17 fournisseurs de services quant au transport et au traitement des produits du programme tel que décrit à l’Annexe A. Il n’y a pas eu de changements à la liste des transporteurs et des recycleurs approuvés en 2018.

5.2 Services de transport et de traitement des dépôts détaillants

En 2018, l’AGRP a exploré de nouvelles possibilités d’amélioration dans la chaîne d’approvisionnement des dépôts détaillants. L’AGRP a travaillé en étroite collaboration avec une importante chaîne de détaillants afin de développer un nouveau type de conteneur métallique pour la collecte, répondant aux besoins des détaillants et qui sera mis en service en 2019.

5.3 Audits & visite des points de dépôt

En 2018, l’AGRP a conduit plusieurs activités pour évaluer la performance de la chaîne d’approvisionnement afin de vérifier que les exigences et les lignes directrices du programme sont respectées. Ces activités incluaient des visites de fournisseurs de service, la prise d’échantillons de métal et de plastique recyclé ainsi que les matières hors-programmes.

5.4 Étude de « Lab-pack »

En 2018, l’AGRP a réalisé des études de « Lab-pack » pour déterminer les facteurs de « Lab-pack » pour 2019 en utilisant la méthodologie approuvée. L’AGRP a reçu les données enregistrées (plus de 23 000 lignes de données) par le prestataire de l’étude, IMMACUTECH, et a analysé les données pour distinguer les produits visés par les programmes de ceux non-visés. Les détails et les résultats finaux de l’étude de « Lab-pack », y compris les coefficients calculés pour 2019, ont été examinés et approuvés par un représentant du Groupe de travail MHSW et ont été implantés le 1^{er} janvier 2019. Les résultats sont présentés ci-dessous :

| Type de Lab-pack | Part municipale en 2019 | Part municipale en 2018 | Part des membres en 2019 | Part des membres en 2018 |
|--|-------------------------|-------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Pesticides | 89.66% | 92.17% | 10.34% | 7.83% |
| Produits organiques divers (inclus les solvants) | 92.83% | 89% | 7.17% | 11% |
| Fertilisants | 86% | 79.92% | 20.14% | 20.08% |
| Aérosols | 50.80% | 46.58% | 49.20% | 53.42% |

5

6 Accessibilité

6.1 Réseau de collecte du PII

| Type | Dépôts pour la peinture | | | Dépôts pour les PSF | | |
|---|-------------------------|------|----------------------|---------------------|------|----------------------|
| | 2017 | 2018 | Objectif annuel fixé | 2017 | 2018 | Objectif annuel fixé |
| Dépôt municipal | 96 | 98 | 120 | 95 | 97 | 150 |
| Événements de collecte ponctuel municipal | 307 | 311 | 475 | 307 | 311 | 512 |
| Dépôts détaillant | 296 | 320 | 450 | n/a | n/a | n/a |

6.2 Dépôts municipaux

En 2018, 2 nouveaux points de dépôt municipaux ont été ajoutés au PII pour la collecte de peinture, de solvants, de pesticides et de fertilisants et 4 nouveaux événements ponctuels de collecte ont été réalisés.

6.3 Dépôts autres que municipaux

En 2018, l’AGRP a ajouté 30 nouveaux dépôts détaillants, dont 23 détaillants Home Hardware, 2 Rona, 2 Habitat pour l’humanité, 2 PPG et un magasin Lowe’s. En comptabilisant les détaillants qui ont quittés le programme, c’est une hausse de plus de 24 points de dépôt détaillants par rapport à 2017. L’AGRP va poursuivre ses discussions avec les chaînes de détaillants et les magasins pour l’expansion du réseau détaillant au travers de l’Ontario.

7 Mise à jour sur les membres/OFI/PII

7.1 Transition des intendants de OFI au PII

En 2018, 16 nouveaux membres ont rejoint le PII de l’AGRP, 13 de ces membres provenaient du SO et les 3 autres étaient de nouveaux adhérents des programmes de l’AGRP en Ontario. À la fin de l’année 2018, il y avait 103 membres pour la peinture, 22 membres pour les pesticides, 78 membres pour les solvants et 17 membres pour les fertilisants qui participaient au PII. Notez que certains de ces membres sont adhérents de plusieurs programmes. Une liste des membres de PII est jointe en annexe B.

Tout au long de 2018, l’AGRP a continué de faire un suivi avec les intendants de l’Ontario pour la peinture et les PSF qui avaient manifesté leur intérêt à faire la transition de l’Organisation Financée par l’industrie (OFI) vers le PII. Un suivi a également été fait afin de recruter les nouvelles entreprises sur le marché.

En outre, l’AGRP fait un suivi régulier avec les membres sur les exigences de déclaration et mène des audits des membres conformément au contrat d’adhésion des membres de l’AGRP.

6

7.2 Partage des coûts de la chaîne d'approvisionnement entre le PII et OFI

Pour la peinture, l'AGRP a pris en charge toute la chaîne d'approvisionnement depuis le 1^{er} juillet 2015 et pour les PSF depuis le 1^{er} avril 2016.

L'AGRP et SO ont convenu de prolonger jusqu'en 2019 l'entente de partage de coûts logistiques liés à la gestion en fin de vie des PSF. Les coûts de la chaîne d'approvisionnement sont partagés entre l'AGRP et SO en fonction leur part de marché respective des intendants pour les PSF.

L'AGRP n'a pas d'entente de partage des coûts avec SO pour la peinture. SO n'a acheté aucune peinture à l'AGRP pour 2015 et 2016. En 2017 et 2018, l'AGRP a vendu à SO la quantité de peinture qu'elle désirait. L'AGRP a vendu 8 tonnes de peinture à SO en 2018.

8 Promotion et éducation

En 2018, l'AGRP a mis en œuvre différentes méthodes de sensibilisation des usagers en Ontario sur les programmes de recyclage des peintures et PSF conformément à ses obligations réglementaires. Les initiatives de promotion et d'éducation menées par l'AGRP en 2018 sont énumérées ci-dessous.

8.1 Connaissance du programme

En novembre 2017, l'AGRP a mandaté l'entreprise MQO Recherche afin qu'elle conduise une étude de sensibilisation au sujet des programmes de peintures et de PSF en Ontario auprès de 1000 habitants. Le but de cette étude était d'évaluer les connaissances et les habitudes de ces personnes au sujet du recyclage de ces produits. L'étude a révélé que 55% des habitants de l'Ontario connaissaient l'existence d'un programme de recyclage des peintures en Ontario et 52% avaient connaissance d'un programme sur les PSF. Une nouvelle étude de ce type sera conduite en 2019.

8.2 Le site internet

Le site grand public bilingue ReGeneration.ca de l'AGRP (remplacé par ProductCare.org en janvier 2019) comprend les sections suivantes :

- Un localisateur de points de dépôt (une carte montrant l'emplacement des points de dépôts)
- Les heures d'ouverture des points de dépôt et les personnes contacts
- La liste des produits acceptés et refusés par les programmes
- Un lien vers le centre de support des membres de l'AGRP (hébergé par le site ProductCare.org)
- Les nouvelles et événements
D'autres informations (telles que la foire aux questions au sujet des programmes)

Aperçu de la fréquentation du site internet en 2018

| Indicateurs | Affluence des utilisateurs ontariens |
|------------------------------|--------------------------------------|
| Nb de visites (Total) | 51 143 |
| Visiteurs qui reviennent (%) | 11.4% |
| Nouveaux visiteurs (%) | 88.6% |
| Durée moyenne de la visite | 00:01:09 |
| Moyenne de pages vues | 2.40 |

Les statistiques de fréquentation du site internet se limitent à ce qui suit :

- 1) L'affluence des visites du site depuis l'Ontario, les visites provenant d'autres provinces (ou de l'extérieur du Canada) sont exclues
- 2) L'affluence des visites sur toutes les sections du site internet depuis l'Ontario (nouvelles, page d'accueil, événements, à propos, etc.) est incluse dans l'analyse
- 3) L'affluence du site internet entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2018 est incluse.

Les principales sources d'affluence (Q1 – Q4) :

| Site de liaison | Organisation | % de l'affluence en provenance de l'ON |
|-----------------|---------------------|--|
| www.ottawa.ca | City of Ottawa | 30.95% |
| canadiantire.ca | Canadian Tire | 19.15% |
| Facebook | Facebook | 10.74% |
| Makethedrop.ca | Stewardship Ontario | 6.43% |

8.3 Le matériel promotionnel des détaillants et des points de dépôts

En 2018, l'AGRP a distribué, sur demande, du matériel promotionnel aux détaillants et aux points de dépôts. Le matériel suivant est disponible pour réapprovisionnement par le biais d'un formulaire de commande en ligne :

- Cartons d'information
- Affiches
- Étiquettes de plancher

Des marquages semi-permanents destinés aux points de dépôts sont également

remis gratuitement tout au long de l'année. Voir les exemples à l'annexe 1.

8.4 Publicités numériques et activités

1. Une campagne publicitaire sur le moteur de recherche Google : de Mars à Décembre 2018 :

- Une campagne publicitaire sur le moteur de recherche, spécifique à l'Ontario, avec des annonces sur les peintures et résidus domestiques dangereux destinées aux résidents de la province et basées sur une liste exhaustive de mots-clés pertinents pour les programmes.
- Ces publicités ont généré 47 945 impressions et 7 677 clics

2. Une campagne publicitaire Facebook :

Cette campagne spécifique à l'Ontario faisait la promotion du programme de recyclage de peinture en ciblant les résidents de l'Ontario de façon continue. L'audience cible était vaste afin de permettre la collecte des données et l'analyse à une échelle permettant à l'avenir de renseigner la stratégie de ciblage.

- La stratégie de contenu Facebook ciblée :** Le contenu spécifique à l'Ontario, disponible seulement pour les Ontariens, se focalise sur le recyclage des peintures, les déchets spécifiques et la communauté de recyclage en général.

9 Annexes

9.1 Annexe A – Les prestataires de service

| Liste de fournisseurs de services de l'AGRP | | | | | |
|--|----------|----------|------------|----------|--------------|
| Nom de l'entreprise | Peinture | Aérosols | Pesticides | Solvants | Fertilisants |
| Aevidas Inc. | T | T | T | T | T |
| Brendar Environmental Inc. | T | T/P | T/P | T/P | T/P |
| Buckham Transport Ltd. | T | T/P | T/P | T/P | T/P |
| Cardinal Couriers Ltd. | T | | | | |
| Clean Harbors Inc. | T | | T/P | T/P | T/P |
| Drain-All Ltd. | T | T/P | T/P | T/P | T/P |
| EnviroSystems Inc. (formerly Hotz Environmental) | T/P | T/P | T/P | T/P | T/P |
| GFL Environmental Inc. (formerly Potter Environmental) | T | T/P | T/P | T/P | T/P |
| Loop Recycled Products Inc. | P | | | | |
| Miller Environmental Corporation | T | T/P | T/P | T/P | T/P |
| OWL Environmental Inc. | T | | | T | |
| Phototech Environmental Solutions | T | T/P | T/P | T/P | T/P |
| Quantex Technologies Inc. | T | T | T | T | T |
| Raw Materials Company Inc. | T | T | T | T | T |
| Safety-Kleen Brampton | T | | | T | |
| Safety-Kleen Brantford | T | | | T | |
| Safety-Kleen Chelmsford | T | | | T | |
| Safety-Kleen London | T | | | T | |
| Safety-Kleen Oshawa | T | | | T | |
| Safety-Kleen Ottawa | T | | | T | |
| Terrapure Environmental (formally Newalta) | T | T | T/P | T/P | T/P |
| Veolia Environmental - Timmins | T | | T | T | T |
| Veolia ES Canada - Chatham | T | | T | T | T |
| Veolia ES Canada - Ottawa | T | | T | T | T |
| Veolia ES Canada - Pickering | T | | T | T | T |
| Veolia ES Canada - Quebec | T | | T | T | T |

T=Transporteur, P=Prestateur de recyclage

9.2 Annexe B – Membres du PII

| Membres du PII | |
|--|--|
| 2471595 Ontario Inc. o/a Hi! Neighbor Floor Covering Company | Brock White Canada ULC |
| 3600106 Manitoba Inc o/a Piston Ring | Canadian Auto Stores Ltd |
| 3M Canada Company | Canadian Building Restoration Products, Inc |
| 7594828 Canada inc. (o/a Ace Canada) | Canadian Tire Corporation, Limited |
| Acklands – Grainger Inc. | Canpro Decorating products Inc. |
| AD Fire Protection Systems Inc | CANRAD BEAUTY Ltd |
| ALEX MILNE ASSOCIATES LTD. | Cansel Survey Equipment Inc. |
| Alexandria Moulding | CertainTeed Gypsum Canada, Inc. |
| ALTROM AUTO GROUP LTD. | Class C Solutions Group, MSC Industrial Supply LLC |
| Amazon.com.ca, Inc. | Cloverdale Paint Inc. |
| Avanti Sports Group Inc. | Commercial Oil Company of Hamilton Inc. |
| BASF Canada Inc. | Costco Wholesale Canada Ltd. |
| Bass Pro Canada ULC | Country Chic Paint |
| Beauty Systems Group (Canada) Inc. | CRC Canada Inc. |
| Behr Process Corp. | Custom Building Products Canada Ltd |
| Benjamin Moore & Co. Ltd. | Darch Fire Incorporated |
| Bestbuy Distributors Ltd | David L. Stevenson & Son Artists' Colours Manufacturing Co. Ltd. |
| Bolts Plus Inc. | Denalt Paints Ltd. |
| Bostik Canada LTD. | Diamond Vogel Paints Inc |
| Brett-Young Seeds Limited / Semences Brett-Young Limitee | Dominion Sure Seal Ltd. |

| Membres du PII | |
|---|--|
| Bridgestone Canada Inc, Firestone Building Products Canada Division | Dynamic Paint Products Inc. DBA Lancaster Canada |
| Empack Spraytech Inc. | Kleen-Flo Tumbler Industries Ltd. |
| Envirosystems Incorporated | KLONDIKE Lubricants Corporation |
| EVERGUARD COATINGS INTERNATIONAL LTD. cob NIAGARA PROTECTIVE COATINGS | Korzite Coatings Inc. |
| Farrow & Ball Canada Ltd. | Kubota Canada LTD |
| Fastenal Canada Ltd. | Lawson Products, Inc. |
| FCA Canada Inc | Lee Valley Tools Ltd. |
| G.F. Thompson Co. Ltd. | Les industries Peter K. Martin et associés |
| General Motors of Canada Company | Les Produits Techniseal |
| GH INTERNATIONAL SEALANTS ULC | Loblaws Inc. |
| GREEN TECH RESURFACING LTD | Loop Recycled Products Inc. |
| GS Distribution Inc. | LOVELAND PRODUCTS CANADA INC. |
| Hall-Chem Mfg. Inc. | M G Chemicals Ltd. |
| Henkel Cda Corp. Consumer Adhesives | Michaels Stores Inc. |
| Henry Company Canada, Inc. | Modern Sales Co-op |
| Home Depot of Canada Inc. | Nawkaw Corporation |
| Home Hardware Stores Limited | NCH Canada Inc. |
| IKEA Canada Ltd | Nordstrom Canada Retail, Inc. |
| ITW construction products a division of ITW Canada Inc. | Oatey Canada Supply Chain Services |
| ITW Permatex Canada | Omer DeSerres Inc. |
| Jaguar Land Rover Canada ULC | Orgill Canada Hardlines ULC |
| John Deere Canada ULC | PartSource Inc. |

| Membres du PII | |
|---|--|
| K-G Spray-Pak Inc. | Patene Building Supplies Ltd. |
| King-O-Matic Industries Limited | Peintures MF Inc. |
| Plasti Kote Co., Inc. (Valspar) | SOLIGNUM INC. |
| Popular Garden Centre | Solstrand Trading Inc |
| PPG Architectural Coatings Canada Inc. | Spar Roofing & Metal Supplies Ltd. |
| Prema Canada ULC | STIHL Limited |
| Premier Tech Home & Garden Inc | Sto Canada Ltd |
| Princess Auto Ltd. | Surekiller Products Limited |
| Pro Form Products Limited | Suzuki Canada Inc. |
| PROTEK PAINT LTD | The Dow Chemical Company - Dow Building & Construction |
| PSC-Power Source Canada Ltd. | The Sansin Corporation |
| Quikrete Canada Holdings Limited | The Sherwin-Williams Company |
| Radiator Specialty Company of Canada | Timber Pro Coatings Ltd. |
| Recochem Inc. | Toolway Industries Ltd. |
| Regional Automotive Warehousing Ltd | Torcan Coatings Inc. |
| Rochester Midland Ltd | Toyota Canada Inc. |
| RONA Inc. | Tremco Canada Division, RPM Canada |
| Rust-Oleum Consumer Brands Canada | UAP INC. |
| S.C. Johnson and Son, Limited | Uline Canada Inc. |
| Saman Corporation (3777472 Canada Inc.) | Valvoline Canada-Div. Ashland Canada |
| Schwartz Chemicals | W.H. Lubricants Ltd. |
| Scotts Canada Ltd. | Wallace & Carey Inc. |
| Selectone Paints Inc. | Wal-Mart Canada Corp. |

| Membres du PII | |
|-----------------------------|-----------------------------|
| Sherwin-Williams Canada Inc | WD-40 Company (Canada) Ltd. |
| Shrader Canada Limited | Wood Essence Distributing |
| YHD DISTRIBUTORS INC. | |

| Membres du PII | |
|--|--|
| K-G Spray-Pak Inc. | Patene Building Supplies Ltd. |
| King-O-Matic Industries Limited | Peintures MF Inc. |
| Plasti Kote Co., Inc. (Valspar) | SOLIGNUM INC. |
| Popular Garden Centre | Solstrand Trading Inc |
| PPG Architectural Coatings Canada Inc. | Spar Roofing & Metal Supplies Ltd. |
| Prema Canada ULC | STIHL Limited |
| Premier Tech Home & Garden Inc | Sto Canada Ltd |
| Princess Auto Ltd. | Surekiller Products Limited |
| Pro Form Products Limited | Suzuki Canada Inc. |
| PROTEK PAINT LTD | The Dow Chemical Company - Dow Building & Construction |
| PSC-Power Source Canada Ltd. | The Sansin Corporation |
| Quikrete Canada Holdings Limited | The Sherwin-Williams Company |
| Radiator Specialty Company of Canada | Timber Pro Coatings Ltd. |
| Recochem Inc. | Toolway Industries Ltd. |
| Regional Automotive Warehousing Ltd | Torcan Coatings Inc. |
| Rochester Midland Ltd | Toyota Canada Inc. |
| RONA Inc. | Tremco Canada Division, RPM Canada |
| Rust-Oleum Consumer Brands Canada | UAP INC. |
| S.C. Johnson and Son, Limited | Uline Canada Inc. |
| Saman Corporation (377472 Canada Inc.) | Valvoline Canada-Div. Ashland Canada |
| Schwartz Chemicals | W.H. Lubricants Ltd. |
| Scotts Canada Ltd. | Wallace & Carey Inc. |
| Selectone Paints Inc. | Wal-Mart Canada Corp. |

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE
DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

ÉTAT DES PRODUITS ET CHARGES

31 décembre 2018

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »**

État des produits et charges

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Table des matières

| | |
|--|-------|
| Rapport des auditeurs indépendants | |
| État des produits et charges | 6 |
| Notes à l'état des produits et charges | 7 - 8 |



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À : L'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources

Opinion

Tel que requis par la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets (c.12 – Annexe 2(s.30(2(3))))), nous avons effectué l'audit de l'état des produits et charges (ci-après « l'état ») de « ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » et « ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM » présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, l'état ci-joint donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des produits et charges de « ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » et « ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM » tel que présenté par l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres points - Restriction à la diffusion et à l'utilisation

Ce rapport a été préparé selon les instructions de la Direction de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada et de l'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources et ne devra pas être transmis à d'autres parties et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties que la direction de l'entité et l'Office de la Productivité et de la Récupération des Ressources.





RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de cet état conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des cet état, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS (suite)

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rolfe, Benson LLP

COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

Vancouver, Canada
le 19 mars 2019



**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »
État des produits et charges
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|---------------|
| Produits | 17 847 687 \$ | 18 476 805 \$ |
| Dépenses du programme | | |
| Collecte | 6 127 541 | 6 018 580 |
| Traitement | 5 802 928 | 6 014 400 |
| Transport | 1 908 409 | 1 781 817 |
| Administration (notes 2(b) (c) et (e)) | 1 585 075 | 1 554 764 |
| Règlementaires | 293 749 | 228 982 |
| Communications | 42 418 | 96 374 |
| | 15 760 120 | 15 ,694 917 |
| Excédent des produits sur les charges | 2 087 567 \$ | 2 781 888 \$ |

Engagement (note 3)

Les notes afférentes font partie intégrante de cet état.

**ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »
Notes à l'état des produits et charges
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018**

1. Présentation des états financiers

L'état des produits et charges « l'état » inclut seulement les produits et charges relatifs à « Ontario Paintrecycle Program » et « Ontario Pesticides, Solvents and Fertilizers Program », un secteur des opérations de l'Association pour la Gestion Responsable des Produits du Canada « l'Association ».

2. Sommaire des principales conventions comptables

Cet état des produits et charges a été dressé selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales conventions se détaillent comme suit :

(a) Constatation des produits

Les produits relatifs aux frais de récupération sont reçus des membres de l'Association qui effectuent des ventes de matériaux visés par le programme dans la province de l'Ontario. L'Association reconnaît ces frais comme revenus lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils deviennent recevables si le montant peut raisonnablement être estimé et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits relatifs aux frais de récupération sont reconnus à la fin du mois suivant la période de déclaration au cours de laquelle les matériaux visés par le programme ont été vendus par les membres.

(b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'Association amortit le coût de ses immobilisations corporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile. Le taux d'amortissement est le suivant :

| | |
|----------------------------------|-------|
| Équipements des points de dépôts | 3 ans |
|----------------------------------|-------|

Les dépenses d'administration incluent une dépense d'amortissement des immobilisations corporelles de 13 223 \$ (2017 - 6 863 \$).

(c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont initialement comptabilisées au coût. L'Association amortit le coût de ses immobilisations incorporelles selon la méthode de l'amortissement linéaire sur sa durée de vie utile. Le taux d'amortissement est le suivant :

| | |
|-------------|-------|
| Système ERP | 5 ans |
|-------------|-------|

Les dépenses d'administration incluent une dépense d'amortissement des immobilisations incorporelles de 85 947 \$ (2017 - 85 947 \$) .

ASSOCIATION POUR LA GESTION RESPONSABLE DES PRODUITS DU CANADA
« ONTARIO PAINTRECYCLE PROGRAM » ET
« ONTARIO PESTICIDES, SOLVENTS AND FERTILIZERS PROGRAM »
Notes à l'état des produits et charges
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(d) Utilisation d'estimations

La présentation de l'état financier conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des revenus et des dépenses ainsi que sur la divulgation des éventualités à la date de fin d'exercice. Les éléments qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations incluent les provisions pour les produits à recevoir, les provisions pour les charges à payer, l'amortissement, l'imputation de coûts indirects et les engagements relatifs au traitement. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(e) Frais généraux et d'administration – Imputation des coûts indirects

Une portion des frais généraux et d'administration de l'Association nets des frais recouverts ont été imputés aux présents programmes. L'imputation des frais généraux et d'administration aux programmes est déterminée en utilisant le pourcentage de dépenses d'exploitation spécifiques à ce programme comparé au total des dépenses d'opérations de tous les programmes de l'Association. Les dépenses d'administration incluent des coûts indirects imputés pour un montant de 980 544 \$ (2017 - 909 976 \$).

3. Engagement relatif au traitement

En fin d'exercice, l'Association avait en main des matières non traitées relatives aux programmes dont les coûts estimés de transport et de recyclage à engager en 2019 s'élevaient à 400 052 \$ (2017 - 299 000 \$).



sodastream®
water made exciting

RAPPORT ANNUEL
2018

TABLE DES MATIÈRES

3 Bienvenue

4 Historique de SodaStream

5 Utilisation de SodaStream

6 SodaStream et les 3R

7 Pourquoi avons-nous notre propre Plan de gestion de l'industrie?

- Plan de SodaStream
- Accessibilité
- Promotion et sensibilisation
- Cylindres qui échappent à notre réseau circulaire
- Rendement du Programme en 2018

BIENVENUE

SodaStream a le plaisir de présenter son troisième rapport annuel à l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (l'« Office »). En tant qu'entreprise, nous misons sur notre capacité à offrir des solutions novatrices pour le marché des boissons qui constituent un meilleur choix pour la planète.

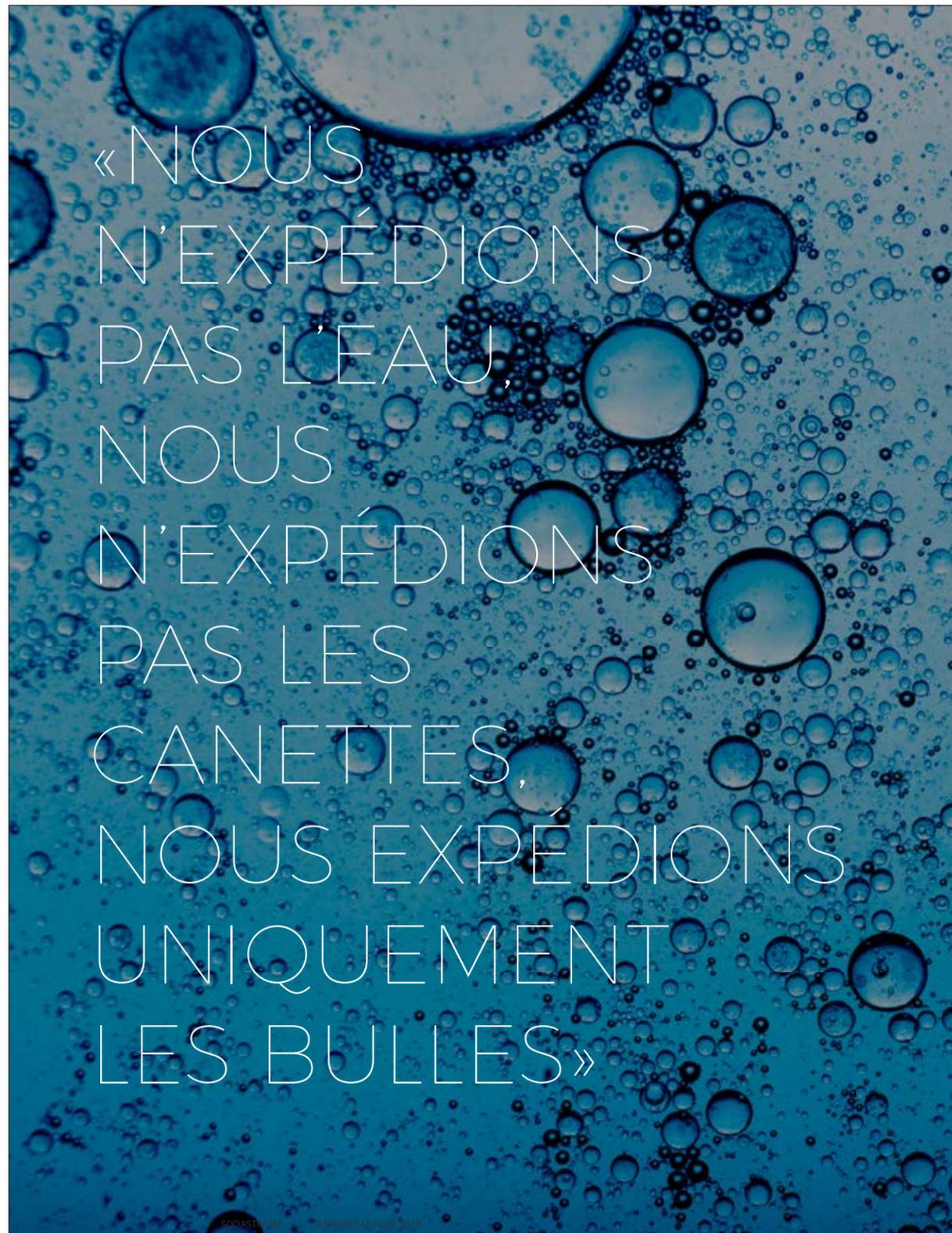
Le modèle opérationnel de SodaStream est inédit : circulaire au lieu de linéaire, ce qui crée un environnement d'affaires idéal pour intégrer les 3R – réduction du nombre de canettes et de bouteilles, réutilisation sans limite des cylindres et recyclage des cylindres qui ne peuvent plus être remis à neuf.

Notre programme d'échange de cylindres est la marque de commerce de notre entreprise et la maximisation du nombre de cylindres utilisés est essentielle. Lorsque l'appareil d'un de nos consommateurs n'a plus de CO₂, les cylindres vides de SodaStream peuvent être échangés auprès de plus de 904 détaillants participants en Ontario. Ces échanges fonctionnent en mouvement circulaire pour les tests de qualité, la remise à neuf et finalement le remplissage ou le recyclage. L'année 2018 a également marqué l'investissement de SodaStream dans une usine de remplissage de cylindres en Ontario.

Notre engagement à l'égard de la gestion environnementale est l'une de nos valeurs fondamentales et la raison pour laquelle nous menons une révolution contre les boissons en canette et en bouteille grâce à notre système réutilisable.

Merci d'avoir choisi de mieux connaître notre approche SodaStream pour des bulles durables.

SodaStream Canada





L'origine de la société remonte en 1903 avec la création d'un système qui permettait aux consommateurs de gazéifier l'eau à domicile. Au cours du dernier siècle, SodaStream n'a jamais cessé d'innover et détient actuellement 65 brevets et 198 enregistrements de la marque partout dans le monde. De nos jours, les produits SodaStream sont vendus dans plus de 60 000 points de vente au détail dans 45 pays.

SodaStream produit et distribue une gamme de produits, tels que les appareils de gazéification, les bouteilles de gazéification réutilisables, les aromatisants et le CO₂ qui est fourni sous la forme d'un cylindre breveté de gaz sous pression et rechargeable qui est fabriqué, rechargé et dont la sécurité est vérifiée par SodaStream. Chaque cylindre de CO₂ SodaStream est fournie sous licence sur le marché de sorte que les cylindres demeurent la propriété de SodaStream.

Le programme de SodaStream est unique parce qu'il vise à améliorer le processus existant et entièrement opérationnel déjà en place pour le détournement des cylindres de CO₂ SodaStream. La société a mis en œuvre un système exhaustif et autogéré depuis le lancement au Canada de ses cylindres de CO₂ – un modèle de responsabilité du fabricant vraiment élargie.

Le 14 avril 2016, Réacheminement des déchets Ontario (maintenant l'Office de la productivité et de la récupération des ressources ou l'Office) a approuvé le Plan de gestion de l'industrie (PGI) de SodaStream pour la gestion des cylindres sous pression et a annoncé la date d'entrée en vigueur du PGI au 30 juin 2016.

Le présent rapport annuel est présenté à l'Office conformément à l'article 40 de la Loi transitoire sur le réacheminement des déchets et repose sur les données de ventes et d'échanges de l'année civile 2018 de SodaStream.

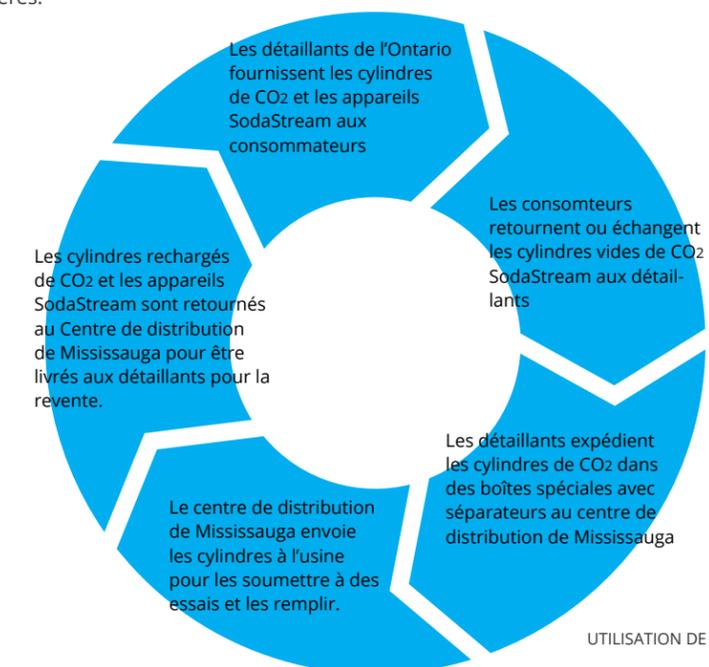
Le système SodaStream

Le système SodaStream a été conçu pour fournir une boisson de recharge respectueuse de l'environnement. Le modèle d'affaires est axé sur la prémisse d'un système circulaire de retour et de réutilisation afin de réduire le nombre de bouteilles en plastique et de canettes nécessaires pour savourer une eau pétillante.

Notre réseau circulaire est conçu pour former une boucle, où le flux habituel suit le flux circulaire représenté à ci-dessous.

Comme illustré, les consommateurs achètent nos cylindres de nos partenaires détaillants et nos consommateurs savourent des bulles pétillantes à domicile. Lorsque le cylindre est vide, ils peuvent utiliser notre logiciel de géolocalisation convivial pour trouver le meilleur endroit pour échanger leur cylindre vide pour un cylindre plein de CO₂. Les détaillants retournent les cylindres vides à SodaStream à Mississauga. De là, les cylindres sont acheminés au centre de la qualité de SodaStream pour être vérifiés et rechargés avec du CO₂. Les cylindres remplis recommencent alors leur parcours du détaillant au consommateur.

Les qui ne satisfont pas aux normes de qualité des contrôles ou qui datent de plus de cinq ans sont expédiés à notre usine de fabrication pour une remise à neuf. De là, ils sont remis à neuf, remplis de nouveau et retournés à la réserve ou ils sont recyclés. Si le cylindre est endommagé, les composantes métalliques sont recyclées en matières premières. Cette caractéristique fondamentale de l'entreprise SodaStream repose essentiellement sur les 3R – nous réduisons le nombre de boissons en bouteilles de plastique et en canettes nécessaires pour savourer une eau pétillante et une boisson gazeuse à domicile; nos cylindres sont pratiquement recyclables à l'infini pour continuer à fournir les bulles; et lorsqu'ils ne peuvent plus être remis à neuf, les cylindres sont entièrement recyclés en matières premières.



UTILISATION DE SODASTREAM



RÉDUIRE RÉUTILISER RECYCLER

Les cylindres de CO₂ SodaStream sont réutilisables à l'infini et représentent une initiative exceptionnelle de réduction des déchets.

L'appareil et le système de gazéification SodaStream offrent une valeur ajoutée sous forme de diminution des emballages de boissons comme les canettes en aluminium, les bouteilles en verre ou en plastique. Par exemple, un client de SodaStream qui utilise quatre cylindres de CO₂ SodaStream par année peut réduire la nécessité d'acheter au magasin jusqu'à 240 bouteilles d'un litre de boisson gazeuse par année.

En 2018, SodaStream a entrepris la construction d'une nouvelle usine de recharge en gaz à Mississauga. L'ouverture de ces installations permettra de remplir les cylindres et de les retourner aux consommateurs à partir d'un seul endroit. Ainsi, dès 2019, nous réduirons le nombre de déplacements en camion ainsi que l'emballage nécessaire au transport.

La caractéristique fondamentale du système SodaStream est la réutilisation du cylindre de CO₂. Nous cherchons avant tout à maximiser le nombre de cylindres réutilisés.

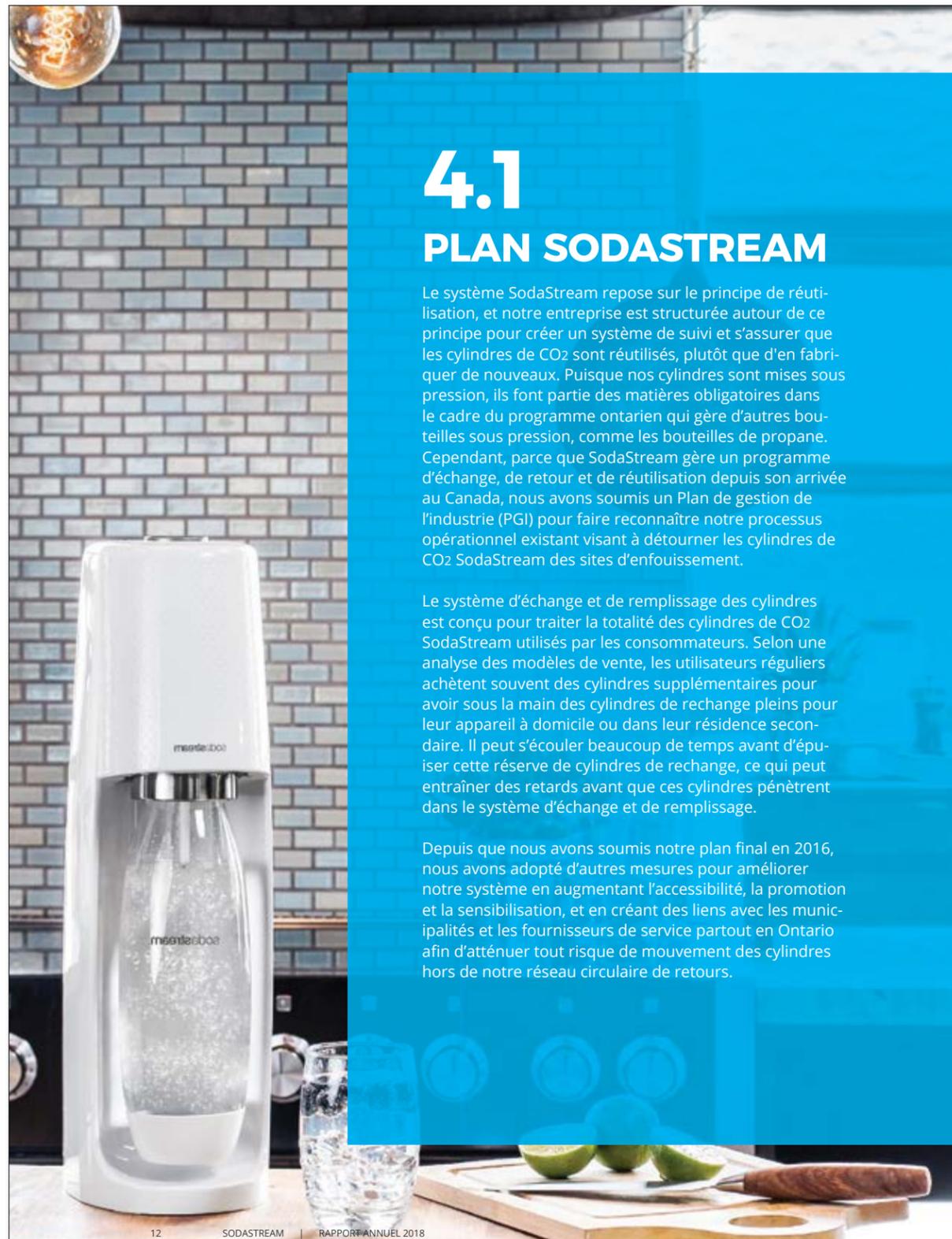
Nous avons beaucoup investi dans la collecte, la maintenance et le remplissage de nos cylindres de CO₂, y compris dans la mise au point et l'utilisation des boîtes avec séparateurs servant au transport des cylindres et d'un système d'inspection unique en son genre pour les cylindres recueillis par les détaillants.

Le système SodaStream vise à assurer la recharge de tous les cylindres en circulation.

Les cylindres de CO₂ SodaStream qui ne résistent pas au contrôle de la qualité sont retirés de la circulation et envoyés à notre usine de fabrication. Ils sont alors soit remis à neuf et réintroduits dans le marché, prolongeant ainsi leur vie utile encore plus longtemps, soit recyclés.

En plus du retrait des cylindres qui échouent au contrôle de la qualité lorsqu'ils sont rechargés, chaque cylindre de CO₂ SodaStream affiche une date sur la valve en laiton, ce qui permet de les retirer régulièrement de l'inventaire tous les cinq ans pour effectuer des essais. Ces cylindres sont souvent réutilisables, nous n'avons qu'à remplacer la valve en laiton. Lorsque les cylindres de CO₂ SodaStream atteignent la fin de leur vie utile, ils sont recyclés en laiton ou en aluminium brut.





4.1 PLAN SODASTREAM

Le système SodaStream repose sur le principe de réutilisation, et notre entreprise est structurée autour de ce principe pour créer un système de suivi et s'assurer que les cylindres de CO₂ sont réutilisés, plutôt que d'en fabriquer de nouveaux. Puisque nos cylindres sont mis sous pression, ils font partie des matières obligatoires dans le cadre du programme ontarien qui gère d'autres bouteilles sous pression, comme les bouteilles de propane. Cependant, parce que SodaStream gère un programme d'échange, de retour et de réutilisation depuis son arrivée au Canada, nous avons soumis un Plan de gestion de l'industrie (PGI) pour faire reconnaître notre processus opérationnel existant visant à détourner les cylindres de CO₂ SodaStream des sites d'enfouissement.

Le système d'échange et de remplissage des cylindres est conçu pour traiter la totalité des cylindres de CO₂ SodaStream utilisés par les consommateurs. Selon une analyse des modèles de vente, les utilisateurs réguliers achètent souvent des cylindres supplémentaires pour avoir sous la main des cylindres de recharge pleins pour leur appareil à domicile ou dans leur résidence secondaire. Il peut s'écouler beaucoup de temps avant d'épuiser cette réserve de cylindres de recharge, ce qui peut entraîner des retards avant que ces cylindres pénètrent dans le système d'échange et de remplissage.

Depuis que nous avons soumis notre plan final en 2016, nous avons adopté d'autres mesures pour améliorer notre système en augmentant l'accessibilité, la promotion et la sensibilisation, et en créant des liens avec les municipalités et les fournisseurs de service partout en Ontario afin d'atténuer tout risque de mouvement des cylindres hors de notre réseau circulaire de retours.



4.2 ACCESSIBILITÉ

Le système SodaStream repose sur le principe de réutilisation, et notre entreprise dispose d'un réseau existant de détaillants qui échangeront les cylindres de CO₂ SodaStream dans tout emplacement autorisé pour cylindre de CO₂ SodaStream pleine à prix réduit, ou acceptent les retours des cylindres de CO₂ SodaStream dans plus de 904 détaillants en Ontario.

Le site Web de SodaStream (<http://www.sodastream.ca/fr/>) est conçu pour informer les consommateurs de la façon de se débarrasser de leurs cylindres de CO₂ SodaStream vides ou indésirables; le site permet aussi de guider les consommateurs à l'emplacement autorisé le plus pratique pour eux en utilisant un logiciel de géolocalisation.

SodaStream continuera d'ajouter de nouveaux emplacements afin que les consommateurs de SodaStream puissent échanger ou retourner leurs cylindres de CO₂ SodaStream.

4.3 PROMOTION ET SENSIBILISATION

Le site Web de SodaStream sert et continuera de servir comme pierre angulaire pour le soutien et la communication entre SodaStream et les consommateurs. Ce site Web renferme tous les renseignements pertinents sur les commerces de détail qui participent aux échanges et au retour des cylindres de CO₂ SodaStream, ainsi qu'une liste des autres endroits, comme des fournisseurs de service, où les cylindres de CO₂ SodaStream sont récupérés. En outre, ce site Web renferme une composante d'enregistrement du produit, qui permet à SodaStream de communiquer avec ses consommateurs concernant toute préoccupation liée à la gestion ou à l'élimination des cylindres de CO₂ SodaStream.

Ces méthodes de sensibilisation des consommateurs facilitent une communication directe entre SodaStream et les consommateurs sur toute question relative aux cylindres de CO₂ SodaStream, y compris des rappels par courriel pour retourner les cylindres de CO₂ SodaStream usagés.

Nous travaillons avec nos détaillants partenaires pour élaborer des documents de complémentaires en vue d'améliorer les documents de formation à l'usage des employés de vente au détail et de parfaire la communication accessible aux consommateurs sur le fonctionnement du processus d'échange des cylindres de CO₂ SodaStream.

4.4 CYLINDRES QUI ÉCHAPPENT À NOTRE RÉSEAU CIRCULAIRE

Un élément du plan de SodaStream visait à mieux comprendre la circulation des cylindres et à commencer la collecte des cylindres des consommateurs qui cessent d'utiliser le système SodaStream. La situation idéale est lorsqu'un consommateur donne son appareil à un autre utilisateur et que tous les cylindres de CO₂ sont retournés à un détaillant participant. Cependant, au cas où cette situation ne se réalise pas, il se peut qu'il y ait une fuite dans notre réseau circulaire. Un domaine d'intervention par SodaStream est de travailler avec des municipalités et des fournisseurs de services pour récupérer les cylindres qui pourraient se retrouver parmi les déchets dangereux que la municipalité collecte ou entPOSE.

SodaStream continue à travailler avec Terrapure Environmental (anciennement Envirsystems) à Hamilton. Terrapure intercepte les cylindres de CO₂ qui entrent dans le système de collecte et d'entreposage des déchets spéciaux de la municipalité et les regroupe pour les retourner à SodaStream où ils sont réintroduits dans le système d'échange de cylindres. Jusqu'à maintenant, Terrapure a intercepté plus de 1 800 cylindres de partout en Ontario en vue de leur réutilisation depuis le début du programme.

Forts des résultats de notre travail avec Terrapure, nous avons continué à nous engager avec d'autres municipalités et fournisseurs de services en Ontario et ailleurs pour intercepter les cylindres qui ne sont pas placés dans le réseau de retour existant. Nous voulons récupérer tous les cylindres et nous continuerons d'explorer d'autres occasions de réduire les pertes de cylindres en dehors de notre réseau de retour désigné – partout au Canada.

Même si notre système d'échange est en place depuis notre arrivée au Canada, nous continuons de chercher d'autres possibilités d'améliorer notre infrastructure de collecte et nous tenons compte de tous les points de fuite potentiels. En continuant de surveiller ces possibilités, SodaStream réduit activement les risques liés aux cylindres en marge du réseau désigné pour les retours.

4.5 RENDEMENT DU PROGRAMME EN 2018

Même si le réseau circulaire de SodaStream est conçu pour traiter 100 % des cylindres en circulation, les taux d'utilisation et d'échange des cylindres par les consommateurs varient. Certains utilisateurs réguliers échangent souvent les cylindres à un rythme élevé, alors que d'autres le font moins fréquemment. De nombreux consommateurs achètent aussi des cylindres de réserve pour leur domicile et leur résidence secondaire et les gardent pendant de longues périodes avant de les utiliser et de les échanger. Même si un cylindre est acheté, consommé et échangé dans le même trimestre, il est peu probable qu'il retourne à la circulation pendant cette même période. Par conséquent, le comportement saisonnier et changeant des consommateurs représente deux facteurs qui contribuent aux indicateurs de rendement ci-dessous. En vertu du plan approuvé, SodaStream surveille le mouvement des cylindres sur une base trimestrielle et déclare annuellement le pourcentage total de cylindres détournées du système de récupération (le nombre de cylindres remplis et réutilisés en plus des cylindres retirés de la circulation et recyclés divisé par le nombre de cylindres sur le marché).

Objectif de diversion

100%

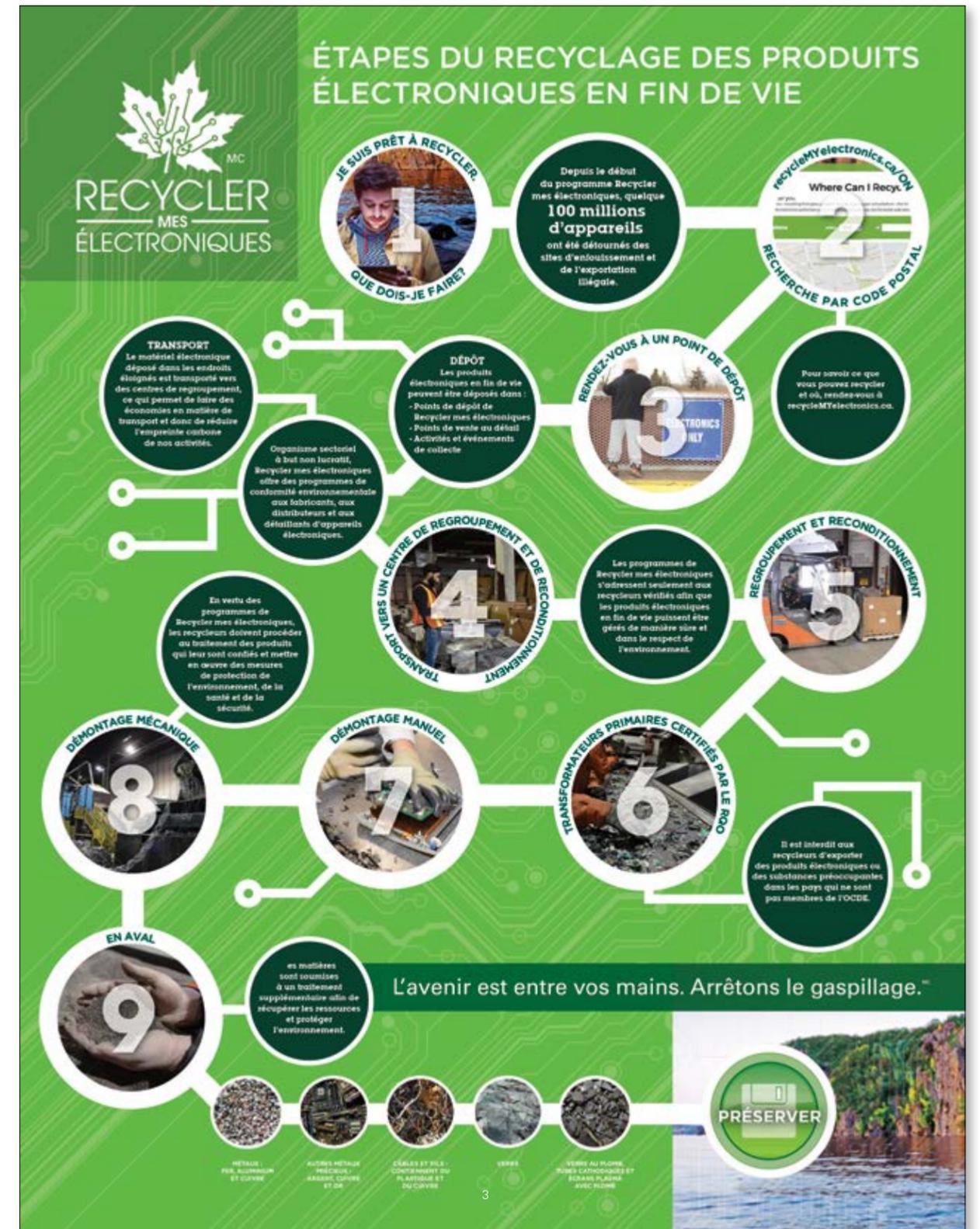
Taux de diversion en
2018

72%



TABLES DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| ÉTAPES DE RECYCLAGE DES PRODUITS ÉLECTRONIQUES EN FIN DE VIE | 3 |
| POURQUOI RECYCLER? | 4 |
| 1.0 SURVOL | 5 |
| 1.1 Indicateurs de rendement clés | 6 |
| 2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE | 7 |
| 2.1 Intendance : aperçu | 8 |
| Tableau 1.0 a) - Résumé des indicateurs d'intendance | 8 |
| Tableau 1.0 b) - Nombre réel d'unités fournies en Ontario pour utilisation | 9 |
| 2.2 Conformité des intendants et contributeurs : survol | 9 |
| Tableau 2.0 - Intendants/Contributeurs : suivi et conformité en 2018 | 10 |
| 3.0 FOURNISSEURS DE SERVICES | 11 |
| 3.1 Survol des fournisseurs de services | 12 |
| Tableau 3.0 - Types de fournisseurs de services | 12 |
| 3.2 Conformité des fournisseurs de services : survol | 12 |
| Tableau 4.0 - Fournisseurs de services | 13 |
| 4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME | 14 |
| Tableau 5.0 – Résumé de l'accessibilité | 15 |
| Tableau 6.0 – Rapport sur l'accessibilité au programme d'OES | 16 |
| 5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME | 17 |
| Tableau 7.0 - Nombre total d'unités collectées | 19 |
| Graphique 1 - DEEE collectés en 2018 par rapport à 2016 | 19 |
| Tableau 8.0 - Nombre total d'unités recyclées en 2018 | 20 |
| 5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT | 21 |
| Tableau 9.0 - Résumé des activités de réutilisation et de remise en état en 2018 | 22 |
| 6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION | 23 |
| 6.1 Étude de marché qualitative et connaissance du programme | 24 |
| 6.2 Promotion et éducation | 25 |
| 6.3 Marketing numérique | 26 |
| 6.4 Relations publiques, partenariats avec les médias | 27 |
| 6.5 Salle de classe mobile de l'ARPE/Recycler mes électroniques | 29 |
| 6.6 Sensibilisation communautaire | 29 |
| 7.0 NOUVEAUX THÈMES LIÉS AU PROGRAMME | 31 |
| 8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS | 32 |



RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES

POURQUOI RECYCLER?
Il y a tant de bonnes raisons de recycler vos appareils électroniques en fin de vie, en voici quelques-unes.

- Éviter que les déchets électroniques soient exportés illégalement ou traités par des recycleurs irresponsables, ce qui permet de mieux protéger l'environnement.
- Détourner les déchets électroniques des sites d'enfouissement au Canada.
- Récupérer des ressources comme l'or, l'argent, le cuivre et le palladium afin qu'elles puissent être recyclées pour fabriquer de nouveaux produits.
- Protéger la santé et la sécurité des travailleurs et des manutentionnaires.
- Assurer la destruction des données personnelles enregistrées dans les appareils électroniques.

L'avenir est entre vos mains. Arrêtons le gaspillage.

1.0 SURVOL

Pour l'OES, 2018 a été une excellente année. Parmi les faits saillants, notons l'augmentation importante de la notoriété du programme de 3 % grâce à l'utilisation de la marque et du matériel de « Recyclermeselectroniques », et ce globalement, avec notamment 14 % de plus pour les 18 à 34 ans. Cette augmentation est très intéressante, car ce groupe est la voix nouvelle.

Autre aspect, le tonnage continue de diminuer. En effet, les produits électroniques sont de plus en plus légers et souvent plus petits, ce qui représente un des nombreux avantages des nouvelles conceptions de produits pour l'environnement. Grâce à nos membres, au public et à une équipe de talent, 2018 nous a permis d'obtenir de très bons résultats à moindre coût.

Lynda Kitamura
Directrice générale, Ontario Electronic Stewardship

Collecte et accessibilité accrues :
OES poursuit ses activités afin de faciliter et de rendre plus pratique le recyclage des produits électroniques en fin de vie pour tous les habitants de l'Ontario. Grâce à son réseau de 979 points de dépôt, à 318 événements et activités de collecte communautaires et au dépôt direct de produits dans les points de vente au détail, l'OES veille à ce que les habitants de l'Ontario aient plus d'options pour recycler les produits électroniques en toute sécurité. En Ontario, 99,5 % des personnes vivent dans un rayon d'environ 25 km d'un centre de dépôt. Depuis la mise en place du programme, nous avons détourné des sites d'enfouissement 555 330 tonnes métriques de produits électroniques en fin de vie (PEFV) afin de protéger l'environnement.

Engagement continu envers la sensibilisation au recyclage :
L'OES a poursuivi ses efforts de communication sur les ressources réutilisables que renferment les appareils électroniques en fin de vie et sur l'importance de les recycler afin de les réintégrer à la chaîne de fabrication. Ce message a été diffusé grâce à des campagnes radio et dans les médias écrits et à la salle de classe mobile de l'ARPE/Recycler mes électroniques. Des événements spéciaux ont eu lieu dans le cadre de la Semaine de la Terre et de la Semaine de réduction des déchets pour diffuser encore plus le message sur la récupération des ressources.

Sensibiliser :
En 2018, l'OES a réalisé une fois de plus des sondages auprès de ses membres pour mieux comprendre comment le programme peut faciliter leur travail de collecte. Selon les résultats, la notoriété du programme a augmenté de 3 % par rapport à 2017 pour atteindre 69 %.

Augmentation des économies :
L'OES a encore une fois réduit les coûts de ses activités grâce à une efficacité accrue. La bonne santé financière ainsi que la stabilité du programme de l'OES se sont poursuivies, puisque 84 % des coûts ont été consacrés à la gestion et à la collecte des produits et que le coût total par tonne a été de 982 \$.

Évolution de la réglementation :
Jusqu'à ce que les activités d'OES cessent, c'est-à-dire le 30 juin 2020, l'organisation poursuivra ses activités en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets. D'ici là, l'OES continuera à se consacrer à la gestion d'un programme de recyclage efficace, efficient et pratique. En Ontario, l'évolution de la réglementation a des conséquences sur le secteur du recyclage. En effet, grâce à l'adoption, début 2016, du projet de loi 151 et de l'avancée vers une stratégie pour une économie circulaire, l'année 2018 a vu une augmentation des activités allant dans le sens de la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire.

Fin des activités de l'OES :
En 2016, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la Loi sur la récupération des ressources et l'économie circulaire, qui crée un nouveau cadre législatif pour la gestion des déchets en Ontario. Les programmes actuels de réacheminement des déchets et les organismes de financement sectoriel, comme l'OES, se sont vu demander de mettre fin à leurs activités en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets. En février 2018, le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a envoyé à l'OES des instructions sur la cessation de ses activités. L'OES cessera donc ses activités le 30 juin 2020. D'ici là, l'organisation sera heureuse de continuer à assurer le recyclage des produits électroniques en toute sécurité.



1.0 SURVOL

1.1 INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Janvier – Décembre 2018



INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉ

Collecte

Indicateurs opérationnels



Total des produits électroniques usagés collectés

47 711

tonnes



Collecte totale¹
(2017 = 52 712 tonnes)

3,55

kg/habitant



Poids total collecté par habitant²
(2017 = 3,92 kg/habitant)

Mesures relatives au poids des produits électroniques réglementés collectés dans le cadre du programme de recyclage.

Accès

Indicateurs d'accessibilité



Points de dépôt et activités de collecte

99,5 %



En Ontario, 99,7 % des habitants vivent dans un rayon de 25 km d'un point de dépôt.
(2017 = 99,7%)

318

Total des activités et des événements de collecte
(2017 = 377)

979

Nombre total des points de dépôt de l'OES
(2017 = 902)

Mesures relatives à l'accessibilité au programme aux fins de recyclage des produits électroniques réglementés.

Niveau de connaissance

Indicateurs relatifs au niveau de notoriété du programme par le public et à la participation de l'industrie



Connaissance du programme par le public et participation de l'industrie

69 %

(augmentation de 3%)



Pourcentage de la population au courant du programme.
Juin 2018.
(2017 = 66 %)

1 015



Fabricants, détaillants et autres membres de l'industrie participant au programme (y compris les intendants/contributeurs et les contributeurs secondaires).

Mesures relatives à la connaissance du programme par le public ainsi qu'à la participation directe de l'industrie pour conformité environnementale.

Coût

Indicateurs financiers

46 873 833 \$



Coût global du programme
(2017 = 56 754 747 \$)

982 \$



Coût total du programme par tonne



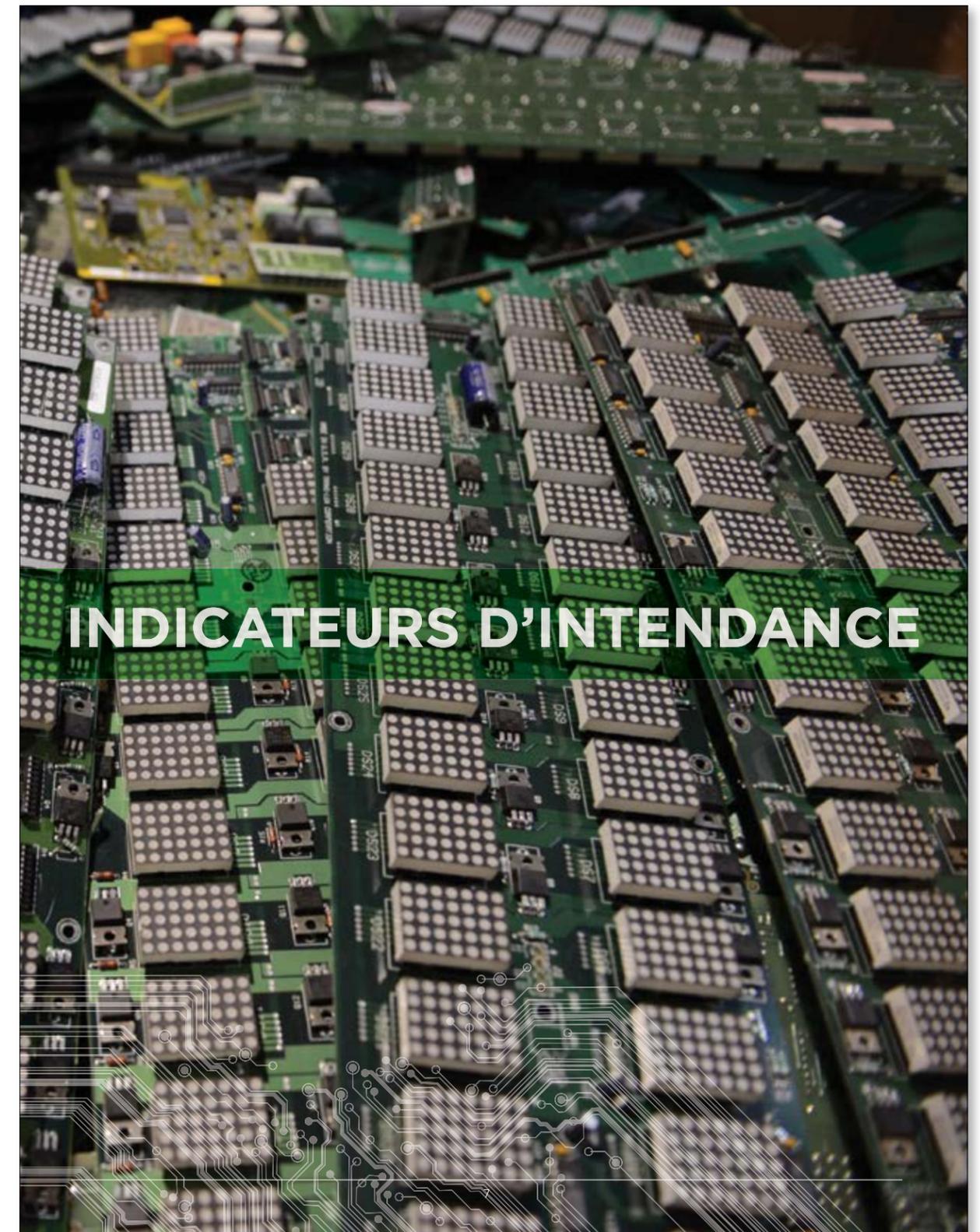
828 \$ (2017 = 939 \$)
Coût opérationnel total par tonne

94 \$ (2017 = 81 \$)
Coût administratif total par tonne

60 \$ (2017 = 57 \$)
Coût total par tonne pour la promotion et la sensibilisation

Mesures relatives au coût de prestation global du programme : collecte, regroupement, transport, vérifications, traitement, administration, communication, gestion et honoraires professionnels.

1. Comprend les produits déposés dans les points de dépôt de l'OES, les produits des sites de traitement de l'OES – à travers les mesures incitatives –, ainsi que les dépôts de produits électroniques en fin de vie des intendants.
2. Calculs relatifs à la population faits à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada.



INDICATEURS D'INTENDANCE

2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

2.1 INTENDANCE : APERÇU

Les intendants (entreprises désignées) ou les contributeurs (entreprises responsables en matière de déclaration pour les intendants) doivent s'enregistrer, faire des rapports et payer des frais à l'OES en fonction du nombre d'unités pénétrant le marché ontarien.

Les fabricants, les détaillants, les autres fournisseurs de produits électroniques réglementés en Ontario doivent s'inscrire auprès de l'OES et payer des frais pour financer le programme de l'OES.

TABLEAU 1.0 A) - RÉSUMÉ DES INDICATEURS D'INTENDANCE

2018 INDICATEURS D'INTENDANCE

| | | |
|--|---|--|
| Entreprises notifiées depuis le début du programme | Entreprises notifiées | Total pour les intendants/ Contributeurs/ Contributeurs secondaires |
| 5 192 | 83 | |
| Nombre total d'unités déclarées | Total des frais versés | 1 015 |
| 27 104 894 | 51 308 684 \$ | |
| Ententes en vigueur avec les contributeurs et contributeurs secondaires | Ententes annulées avec les contributeurs et les contributeurs secondaires | Total des nouvelles ententes |
| 6 431 | 98 | 145 ententes avec les contributeurs 115 ententes avec les contributeurs secondaires |
| Unités EEE autogérées par les intendants | Total des DEEE autogérés en kilogrammes | |
| 1 154 348 | 116 885 kg de produits recyclés 697 854 kg de produits réutilisés et remis en état | |



2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

TABLEAU 1.0 B) NOMBRE RÉEL D'UNITÉS FOURNIES EN ONTARIO POUR UTILISATION

Unités fournies au marché

| Produit | 2017 Nombre réel d'unités EEE déclarées | 2018 Nombre réel d'unités EEE déclarées |
|---|--|--|
| Appareils d'affichage | 2 021 893 | 2 207 780 |
| Ordinateurs portables et de bureau | 3 158 435 | 3 489 596 |
| Imprimantes et périphériques | 22 314 913 | 21 390 756 |
| Appareils d'impression et de copie posés au sol | 18 523 | 18 762 |

2.2 CONFORMITÉ DES INTENDANTS ET DES CONTRIBUTEURS : SURVOL

Les efforts menés par l'OES en matière de conformité visent à s'assurer que les intendants et les contributeurs se conforment aux exigences du programme ainsi qu'à leurs obligations en vertu de la Loi de 2016 sur le réacheminement des déchets.

Les parties suivantes se rapportent aux méthodes de gestion des risques en matière de conformité. Les intendants, les contributeurs et les autres acteurs ont un intérêt mutuel à respecter les exigences et la loi, afin de renforcer l'équité du programme et de protéger son intégrité. Le cas échéant, l'OES utilise diverses méthodes pour faire respecter les exigences et la loi, conformément aux conditions énoncées dans les ententes, au programme et aux règles connexes.

La question de la conformité comprend plusieurs aspects :

- 1. Identification des intendants qui doivent déclarer les produits, mais qui ne sont pas inscrits auprès de l'OES.**
- 2. S'assurer que les intendants désignés remettent les rapports mensuels, conformément aux exigences de l'OES et aux règles relatives au versement des frais EEE, en vertu de la Loi sur le réacheminement des déchets et dans le cadre du programme des DEEE.**
- 3. Vérification de l'exactitude des rapports déposés.**

Tous les efforts de gestion des risques en matière de conformité sont indiqués sur notre site Web et présentés dans le tableau 2 ci-dessous. Il s'agit des activités réalisées en 2018.



2.0 INDICATEURS D'INTENDANCE

TABLEAU 2.0 INTENDANTS/CONTRIBUTEURS

SUIVI ET CONFORMITÉ EN 2018

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les intendants :

1. Identifier les intendants potentiels
2. Assurer le recouvrement des revenus de l'OES
3. Vérifier le nombre d'unités déclarées et les frais versés

| 2018 | Intendants/ Contributeurs |
|--|------------------------------|
| Activités en matière de surveillance et de conformité | |
| Courriers de notification | 83 |
| Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – obligatoire | 70 |
| Rapport d'étape trimestriel en cours sur les courriers de notification : déclaration – non obligatoire | 13 |
| Courriers de notification envoyés depuis le lancement du programme | 377 |
| Trimestre en cours, courrier de notification sur déclaration obligatoire, retardataires | 4 |
| Courrier de notification, déclarants restants | 6 |
| Vérifications de conformité : réalisées | 51 |
| Vérifications de conformité : en cours | 9 |



FOURNISSEURS DE SERVICES

3.0 INDICATEURS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

3.1 SURVOL DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Le programme de l'OES permet de collecter des produits électroniques en fin de vie par l'intermédiaire d'un réseau de points de dépôt autorisés et de groupeurs enregistrés par les transformateurs primaires certifiés par le RQO qui passent des contrats avec les transformateurs de l'OES. Tous les transformateurs ont été vérifiés en fonction du Programme de qualification des recycleurs (PQR). Le réseau actuel des fournisseurs de services a permis d'offrir une capacité suffisante pour traiter efficacement les tonnes de produits collectés.

Afin d'acheminer les produits à partir des points de dépôt de l'OES vers les groupeurs puis vers les transformateurs, l'OES utilise un réseau d'entreprises de transport, de reconditionnement et de regroupement. Pour ce faire, l'OES procède par appels d'offres. Les groupeurs retenus fournissent aux transformateurs des produits électroniques usagés dans le cadre du programme d'incitatifs pour les transformateurs. L'OES verse un montant aux transformateurs pour les produits admissibles qu'ils reçoivent.

TABLEAU 3.0 TYPES DE FOURNISSEURS DE SERVICES

| Types de fournisseurs de services | Nombre total des points de dépôt autorisés par l'OES |
|---|--|
| Services de collecte | 979 |
| Compagnies de transport | 56 |
| Transformateurs primaires | 10 |
| Réutilisation/Remise en état | 27 |
| Services de groupement | 7 |
| Fournitures, services spéciaux et reconditionnement | 38 |

3.2 CONFORMITÉ DES FOURNISSEURS DE SERVICES : SURVOL

L'OES veille à ce que ses fournisseurs de services se conforment aux exigences du programme. Les fournisseurs de services et les parties prenantes ont un intérêt mutuel quant au renforcement des normes du programme et à la protection de son intégrité, ce qui passe par la conformité. Les fournisseurs de services concluent des contrats avec l'OES et doivent satisfaire aux exigences du programme. Les sanctions vont du remboursement des incitatifs au recouvrement des frais versés, en passant par la suspension de la participation au programme. L'OES a conclu des ententes et des contrats avec divers fournisseurs de services.

Chacun de ces fournisseurs doit respecter les exigences et les normes de l'OES.

Tous les efforts en matière de conformité et de gestion des risques sont indiqués sur notre site Web et sont présentés dans le tableau 4 ci-dessous, avec les activités annuelles.

3.0 INDICATEURS POUR LES FOURNISSEURS DE SERVICES

TABLEAU 4.0 FOURNISSEURS DE SERVICES

SUIVI ET CONFORMITÉ : RAPPORT TRIMESTRIEL DES FOURNISSEURS DE SERVICES

Types d'activités en matière de surveillance et de conformité pour les fournisseurs de services :

1. Visite des sites, vérifications internes ou par un tiers
2. Équilibrage de masse
3. Recouvrement financier

| 2018 | Sites d'OES | Sites RR d'OES | Transformateurs d'OES | Sites groupeurs |
|---|-------------|----------------|-----------------------|-----------------|
| Activités en matière de surveillance et de conformité | | | | |
| Examens réalisés ou en cours | 287 | 286 | 17 | 258 |
| Examens en aval réalisés ou en cours | | | 40 | |
| Problèmes de manquements | 1 | 8 | | 29 |
| Suspension | | 2 | | 5 |





4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

L'OES dispose d'un solide réseau de points de collecte autorisés et affiliés et organise des activités auxquelles peuvent participer tous les Ontariens désireux de recycler des produits électroniques en fin de vie.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de sites accessibles en 2018.

TABLEAU 5.0 – RÉSUMÉ DE L'ACCESSIBILITÉ

| Points de dépôt de l'OES | Sites en 2017 | Sites en 2018 |
|---|---------------|---------------|
| Emplacements permanents – municipaux | 383 | 390 |
| Points de dépôt d'OES ajoutés – municipaux | 39 | 15 |
| Emplacements permanents – non municipaux ¹ | 572 | 589 |
| Points de dépôt d'OES ajoutés – non municipaux ¹ | 26 | 43 |
| Emplacements permanents, net | 902 | 979 |
| Activités spéciales – publiques/municipales | 61 | 64 |
| Activités spéciales – non municipales | 314 | 250 |
| OES Round-up | 2 | 4 |
| Total des activités | 377 | 318 |
| Total pour les groupements | 784 | 865 |
| Total pour les points de dépôt et les activités | 2 063 | 2 162 |

¹. Le terme « non municipal » ne veut pas forcément dire que les emplacements en question sont ouverts au public.

4.0 ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME

L'OES a retenu les services du cabinet Environmental Design and Management Limited (EDM) pour déterminer l'accessibilité au programme en 2018. Le tableau suivant présente les données d'accessibilité pour l'OES, les groupeurs et le programme dans son ensemble. Selon le rapport d'EDM, il y a un point de dépôt de l'OES ou un point de dépôt affilié dans un rayon de 25 kilomètres de 99,5 % des Ontariens.

TABLEAU 6.0 - RAPPORT SUR L'ACCESSIBILITÉ AU PROGRAMME D'OES

| Points de dépôt de l'OES | | Points de dépôt des groupeurs | | Accessibilité totale | |
|--------------------------|--|-------------------------------|--|----------------------|--|
| Zone desservie | % de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie | Zone desservie | % de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie | Zone desservie | % de la population de l'Ontario vivant dans une zone desservie |
| 10 km | 94,1 % | 10 km | 88,8 % | 10 km | 95,8 % |
| 25 km | 99,3 % | 25 km | 96,9 % | 25 km | 99,5 % |
| 50 km | 99,7 % | 50 km | 98,9 % | 50 km | 99,7 % |

¹EDM – Environmental Design and Management Ltd. Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population des zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons utilisé des algorithmes pour déterminer l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES selon les distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus.

²Les points de dépôt de l'OES et des groupeurs ont été localisés à l'aide de Google Earth Pro et d'ArcGIS (version 10.2) en étant associés à des latitudes et longitudes. L'adresse municipale et le code postal ont été utilisés pour localiser les points de dépôt, lorsque cela était possible. Lorsque l'adresse et le code postal ne correspondaient pas, nous avons utilisé le village ou la ville. La population des zones géographiques restreintes représente le second ensemble de données (« îlots de diffusion »); ces données, qui proviennent du recensement national de 2016, ont permis d'obtenir la répartition de la population en Ontario. Lors de notre analyse, nous avons utilisé une projection cartographique afin de conserver les distances spatiales. En ce qui concerne les zones rurales, nous avons utilisé des algorithmes pour déterminer l'emplacement de chaque point de dépôt de l'OES selon les distances indiquées, ainsi que pour sélectionner et calculer les populations de recensement présentes dans les rayons obtenus. En ce qui concerne les zones urbaines, une analyse du réseau routier (faite à l'aide de l'outil Réseau routier national) a été effectuée pour déterminer la distance parcourue dans le temps imparti; le polygone correspondant a permis de sélectionner et de calculer les populations du recensement.



EFFICACITÉ DU PROGRAMME

5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

L'OES a, en 2018, poursuivi ses efforts pour offrir un programme d'acheminement des DEEE accessible et respectueux de l'environnement. Grâce à ce programme, 47 711 tonnes de produits électroniques en fin de vie ont été détournées des sites d'enfouissement.

Des objectifs en matière de tonnage avaient été fixés au début du programme de l'OES, en 2009, pour la période initiale de cinq ans (2009 à 2014). Étant donné qu'aucun programme de ce genre n'existait en 2009 en Ontario, ces objectifs ont été définis à l'aide des meilleures données alors disponibles.

De plus, les autres programmes provinciaux étaient nouveaux, et l'industrie de l'électronique était sur le point de donner le coup d'envoi à une ère numérique faisant la place à des produits beaucoup plus légers.

Il est important de tenir compte de la tendance liée à l'allègement des produits électroniques lorsque des critères de référence sont établis, car la miniaturisation et le regroupement des produits commencent à s'accélérer.

En juin 2016, l'OES a soumis une proposition sur les objectifs pour 2016 ainsi qu'une mise à jour du modèle de mise au rebut des produits électroniques, car le modèle en place contenait d'importants écarts quant à la durée de vie et à la vente des produits commercialisés. Étant donné que le poids des téléviseurs a diminué de près de 57 % depuis la création du programme, le poids des produits a également été mis à jour.

Voir la liste des produits au tableau 7.

Le nombre de tonnes de produits collectés en 2018, c'est-à-dire 47 711, représente 3,55 kg par habitant. Du début du programme (2009) à la fin de l'année 2018, le programme

de l'OES a permis de détourner et de traiter 555 330 tonnes de produits électroniques en fin de vie.

L'OES veille à ce que les normes élevées visant à protéger l'environnement et la santé des travailleurs soient rigoureusement respectées par les transformateurs autorisés. Les Ontariens s'attendent à ce que les DEEE collectés dans le cadre du programme de l'OES soient traités de manière sûre et dans le respect de l'environnement.

En ce qui concerne le plan du programme relatif aux DEEE, les matériaux qui sont collectés et envoyés aux transformateurs de l'OES sont associés à un taux de recyclage global de 84 %. Ce taux correspond au pourcentage total des matériaux qui ont été détournés des sites d'enfouissement pendant le processus de recyclage.

La différence entre « collecte » et « recyclage » se rapporte aux matériaux qui ne sont pas détournés à des fins de recyclage. Cela comprend les matériaux qui sont mis en décharge parce que leur valeur est faible ou nulle (p. ex. le bois traité des anciennes consoles de téléviseurs), les matériaux récupérés sous forme de résidus qui ne sont utilisés à aucune autre fin, et les matériaux organiques qui disparaissent lors du procédé de fonte (p. ex. les matières plastiques qui sont consommées sous forme d'énergie sans être récupérées).

Pour obtenir un résumé détaillé des matériaux recyclés après application des taux de rendement, voir le tableau 8 ci-dessous.



18

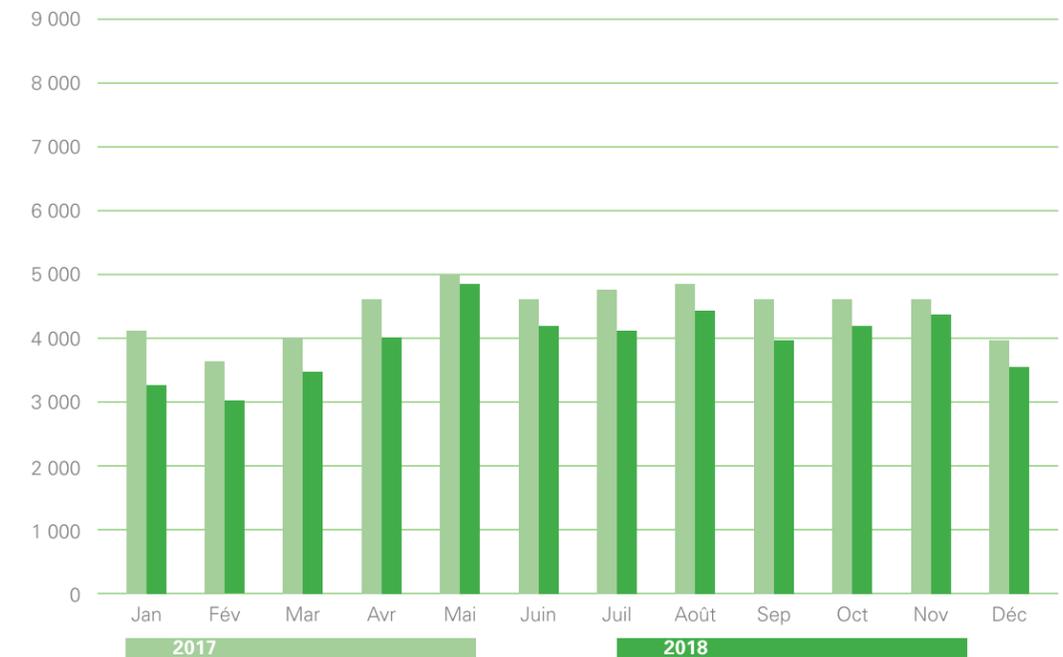
5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

TABLEAU 7.0 - NOMBRE TOTAL D'UNITÉS COLLECTÉES

| Catégorie de produit | 2017 Tonnage réel | 2018 Tonnage réel |
|------------------------------------|----------------------|----------------------|
| Appareils d'affichage | 26 869 | 22 864 |
| Ordinateurs portables et de bureau | 6 454 | 6 014 |
| Imprimantes et périphériques | 18 495 | 17 621 |
| Appareils posés au sol | 894 | 1 212 |
| Total | 52 712 | 47 711 |
| Kilos par habitant* | 3,92 | 3,55 |

*Calculs relatifs à la population faits à partir des données du recensement de 2016 de Statistique Canada.

DEEE collectés en 2017 par rapport à 2018



19

5.0 EFFICACITÉ DU PROGRAMME

TABLEAU 8.0 - NOMBRE TOTAL D'UNITÉS RECYCLÉES EN 2018

| Produits EEE | DEEE envoyés aux transformateurs (tonnage réel) | Taux d'efficacité du recyclage* | Total |
|------------------------------------|---|---------------------------------|---------------|
| Appareils d'affichage | 20 512 | 83 % | 17 025 |
| Ordinateurs portables et de bureau | 4 117 | 86 % | 3 540 |
| Imprimantes et périphériques | 15 841 | 86 % | 13 624 |
| Appareils posés au sol | 1 144 | 82 % | 938 |
| Total | 41 615 | 84 % | 35 127 |

* Basé sur le modèle original approuvé en 2009.



5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT

5.1 RÉUTILISATION ET REMISE EN ÉTAT

En 2018, 25 organisations représentant 27 sites de réutilisation de l'OES ont participé au travail de collecte et de réutilisation.

TABLEAU 9.0 - RÉSUMÉ DES ACTIVITÉS DE RÉUTILISATION ET DE REMISE EN ÉTAT EN 2018

| Catégorie de produits | | 2017 Kilos réels | 2018 Kilos réels |
|--|----------------------------|---------------------|---------------------|
| Appareils d'affichage | Écrans d'ordinateur | 311 242 | 529 387 |
| | Appareils d'affichage | 197 533 | 506 452 |
| Ordinateurs de bureau | | 1 195 693 | 1 210 329 |
| Ordinateurs portables | | 193 024 | 342 076 |
| Périphériques d'ordinateur | | 647 218 | 697 854 |
| Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions | | 83 773 | 73 787 |
| Téléphones et répondeurs automatiques | | | |
| Appareils cellulaires et téléavertisseurs | | | |
| Appareils d'imagerie, audio et vidéo | Personnels/Portables | | |
| | Maison/Non portables | | |
| | Ensembles de cinéma maison | | |
| | Véhicule marché secondaire | | |
| Imprimantes de bureau, appareils de copie et multifonctions posés au sol | | | |
| Total pour les catégories d'appareils | | 2 628 483 | 3 359 885 |



PROMOTION ET ÉDUCATION

RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES

Pour savoir ce que vous pouvez recycler et où, rendez-vous à recyclerMESelectroniques.ca

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

Les activités de promotion et d'éducation restent des éléments centraux de la stratégie de sensibilisation au Programme des DEEE de l'OES. Ces initiatives soutiennent toutes les activités du programme en informant les habitants de l'Ontario sur l'importance de recycler en toute sécurité les produits électroniques en fin de vie. Les efforts de promotion et d'éducation permettent de plus de fournir des informations sur les points de dépôt sûrs et pratiques.

Grâce à des partenariats nouveaux et élargis avec les médias, l'OES a pu poursuivre sa stratégie de communication en 2018. L'accent a été mis sur les ressources recyclables des produits électroniques en fin de vie, notamment lors de la Semaine de la Terre et de la Semaine de réduction des déchets. L'OES a tiré parti de la marque et du matériel primés de l'ARPE/Recycler mes électroniques pour sensibiliser encore plus les habitants de l'Ontario, p. ex. grâce à la salle de classe mobile de l'ARPE/Recycler mes électroniques pendant les événements et activités.

6.1 ÉTUDE DE MARCHÉ QUALITATIVE ET CONNAISSANCE DU PROGRAMME

L'OES a commandé en 2018 un sondage sur la notoriété du programme, auprès d'adultes vivant en Ontario; les données de cette étude ont été pondérées selon la région, l'âge et le sexe. Comparativement à 2017, 3 % d'Ontariens en plus savent que le programme d'OES existe, pour un total de 69 %.

Résultats de l'étude 2018 sur la notoriété du programme :

| Notoriété du programme en 2018 | 18-34 ans | 35-54 ans | 55 ans et plus |
|--------------------------------|-----------|-----------|----------------|
| 69 % | 73 % | 70 % | 66 % |
| Notoriété du programme en 2017 | 18-34 ans | 35-54 ans | 55 ans et plus |
| 66 % | 59 % | 58 % | 68 % |



24

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.2 PROMOTION ET ÉDUCATION APERÇU DES ACTIVITÉS

En 2018, les publicités diffusées à la radio et publiées dans la presse, en ligne et sur les panneaux d'affichage ont permis de diffuser le message de l'OES sur la gestion responsable des produits électroniques en fin de vie.

| Méthodes | Impressions |
|---|-------------|
| Publicités radiodiffusées | 25 246 821 |
| Publicités imprimées, Mois de la Terre | 1 977 465 |
| Publicités imprimées régionales | 2 741 228 |
| Panneaux d'affichage (stations TTC et Go Train) | 47 05 3499 |

Nouvelles publicités

Affiche pour GO Train



25

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.3 MARKETING NUMÉRIQUE

ARPE/Recycler mes électroniques
(ventilation du nombre de visiteurs du site Web)
Site Web d'ARPE/Recycler mes électroniques :

- Le site Web ARPE/Recycler mes électroniques a été consulté 292 329 en 2018, soit une baisse de -16,94 % par rapport à 2017.
- Par rapport à 2017, le nombre de visiteurs uniques a baissé de 20,91 % en 2018.
- Les personnes consultent ce site davantage avec des appareils mobiles (127 373) que des ordinateurs de bureau (97 726).
- La page sur les « points de dépôt » est la plus consultée après la page d'accueil.
- Nous avons anticipé la baisse par rapport à l'année dernière en raison du lancement de la nouvelle marque en 2017.

OES (ventilation du nombre de visiteurs du site Web)
Site Web de l'Ontario Electronic Stewardship :

- En 2018, ce site a été consulté 40 875 fois, soit une baisse de 35,23 % par rapport à l'année précédente.
- Le nombre de visiteurs uniques a été de 31 950 en 2018, soit une baisse de 36,61 % par rapport à l'année précédente.

recycleMYelectronics.ca/ON

| Mois réel | 2017 | 2018 |
|---|---------|------------|
| Nombre total de visites (sessions) | 351 970 | 292 329 |
| Visites uniques (utilisateurs) (en un mois) | 284 250 | 224 827 |
| Pages consultées | 649 291 | 483 119 |
| Taux de rebond** | 74,11% | 70,49% |
| Durée moyenne de la visite | 0,48 | 0,59 |
| Visites, glissement annuel % +/- | | ↓ -16,94 % |
| Visites uniques, glissement annuel % +/- | | ↓ -20,91 % |

OntarioElectronicStewardship.ca

| 2017 | 2018 |
|------------|--------|
| 63 110 | 40 875 |
| 50 399 | 31 950 |
| 187 234 | 87 391 |
| 24,66% | 52,06% |
| 1,45 | 1,39 |
| ↓ -35,23 % | |
| ↓ -36,61 % | |

** Le taux de rebond se rapporte au pourcentage de sessions pour une seule page.

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.4 RELATIONS PUBLIQUES, PARTENARIATS AVEC LES MÉDIAS

Stratégie médiatique

En 2018, la stratégie médiatique s'est articulée autour de trois éléments : 1) Tirer parti des publicités diffusées en 2017 pour sensibiliser davantage à l'appel à l'action de Recycler mes électroniques; 2) Maximiser une approche multimédia sur les marchés prioritaires afin de renforcer la sensibilisation dans les lieux où le public est le plus présent; 3) Mettre en œuvre une stratégie numérique pour mobiliser un public cible en utilisant les données disponibles pour avoir un impact encore plus important.

Télévision

Des partenaires médiatiques ont été ajoutés aux services publicitaires traditionnels afin d'accroître la portée et la fréquence du message de Recycler mes électroniques.

Les nouveaux partenariats de diffusion ont créé des possibilités de segments télévisés pour l'enseigne Recycler mes électroniques de l'ARPE sur les chaînes. Une chaîne a réalisé une entrevue en direct de Lynda Kitamura, directrice générale d'OES, présentant la salle de classe mobile. Sur une autre chaîne, Avery Swartz, expert en technologie, a parlé du programme Recycler mes électroniques et du recyclage des produits électroniques.

Presse écrite

En 2018, OES a de nouveau travaillé avec des médias écrits afin de cibler un public engagé. Dans le cadre des campagnes organisées au printemps et en automne, des articles portant sur le recyclage ont été publiés sur le site Web de ces médias ou dans leurs publications. La campagne d'automne comprenait un article complémentaire de six pages sur le recyclage des produits électroniques, qui a été également publié en ligne et sur les médias sociaux.

Les lecteurs ont en moyenne passé plus de trois minutes à lire un article. Les articles rédigés sous forme de liste ont eu le plus de succès, p. ex. « 5 fausses idées sur le recyclage des produits électroniques », ou « le recyclage de vos produits électroniques en seulement 3 étapes ».

Dans l'ensemble, la campagne médiatique à la fois numérique et imprimée a suscité un fort taux de participation et permis d'accroître la notoriété du programme auprès du public.

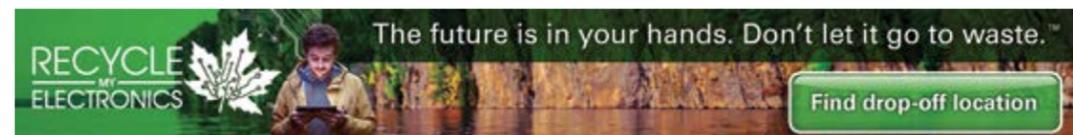
6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION



Annonces numériques et publicité vidéo intégrée

Les publicités vidéo numériques ont été réintroduites en 2018 avec des séquences de 15 et de 30 secondes mettant en vedette Alan Nursall. Grâce à son aspect visuel et sonore, il s'agit d'un format intéressant qui permet de

faire passer des messages sur l'importance du recyclage. Les vidéos ont eu beaucoup de succès, dépassant les indicateurs de performance à la fois pour le visionnement complet des vidéos et pour le nombre de clics sur le site.



28

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

6.5 SALLE DE CLASSE MOBILE DE L'ARPE/ RECYCLER MES ÉLECTRONIQUES

L'importance du recyclage des produits électroniques en fin de vie a été présentée une fois de plus au public de manière amusante, interactive et immersive grâce à la salle de classe mobile de l'ARPE/Recycler mes électroniques, qui a permis à l'OES de communiquer directement au public les messages sur le recyclage des produits électroniques en fin de vie dans un environnement concret.

La salle de classe mobile, qui a été fabriquée avec un conteneur, propose des vidéos et des jeux qui sont conçus pour éduquer et divertir sur le recyclage des appareils électroniques dont ils ne se servent plus. En plus d'être un centre d'informations autonome et mobile, le public peut venir y déposer des produits électroniques en fin de vie pour qu'ils soient recyclés en toute sécurité.

Les animateurs de la salle de classe mobile avaient pour mission de sensibiliser à l'importance du recyclage des produits électroniques en fin de vie pendant. La salle de classe mobile a également servi de toile de fond à de nombreuses séquences télévisées pour faire des démonstrations pratiques et mettre l'accent sur l'importance du recyclage des produits électroniques.

6.6 SENSIBILISATION DU PUBLIC

L'OES a organisé 323 collectes en 2018.

En 2018, OES a organisé 323 collectes communautaires. Une collecte a notamment été organisée à Woodside Square, et le partenariat d'ARPE/Recycler mes électroniques avec IKEA a été renforcé afin de pouvoir organiser des collectes de produits électroniques en fin de vie.

Pendant la campagne, les événements spéciaux ont permis de collecter 69 060 tonnes d'appareils électroniques en fin de vie, de générer 12 487 329 impressions ainsi que d'augmenter le nombre de visiteurs sur le Web de 3,94 %.

Collectes communautaires spéciales

Semaine de la Terre

Woodside Square :

Une fois encore, l'OES a organisé en 2018 son activité annuelle de sensibilisation et de collecte, lors de la Semaine de la Terre, en mettant l'accent sur la communauté chinoise. Il y avait, pour cette activité qui s'est déroulée au Woodside Square, des panneaux bilingues, du personnel bilingue ainsi qu'une émission radio en extérieur. L'activité a permis de collecter 59,068 tonnes métriques d'appareils électroniques en fin de vie.



29

6.0 PROMOTION ET ÉDUCATION

Tournée ARPE/Recycler mes électroniques/IKEA

L'ARPE a renforcé son partenariat avec IKEA pour organiser des collectes de produits électroniques en fin de vie au Canada, notamment en Ontario avec l'OES, dans le but de sensibiliser davantage les consommateurs à la récupération des ressources. Les publicités radiodiffusées et imprimées avaient pour but d'inciter les gens à apporter leurs appareils électroniques dans un magasin IKEA, et ce pendant deux jours.

S'appuyant sur le succès de la collecte de 2017, l'ARPE et IKEA ont organisé une collecte dans cinq magasins d'IKEA en Ontario, soit à Ottawa, Vaughan, Etobicoke, North York et Whitby.

Chaque collecte a été annoncée à la radio, dans la presse écrite et dans les médias sociaux. Les consommateurs étaient invités à apporter dans un magasin IKEA leurs produits électroniques en fin de vie afin d'être recyclés.



Des cadeaux leur étaient remis, notamment des sacs en fibres recyclées et des stylos fabriqués à partir de produits électroniques recyclés, ainsi que des bons de réduction à échanger dans les magasins IKEA.

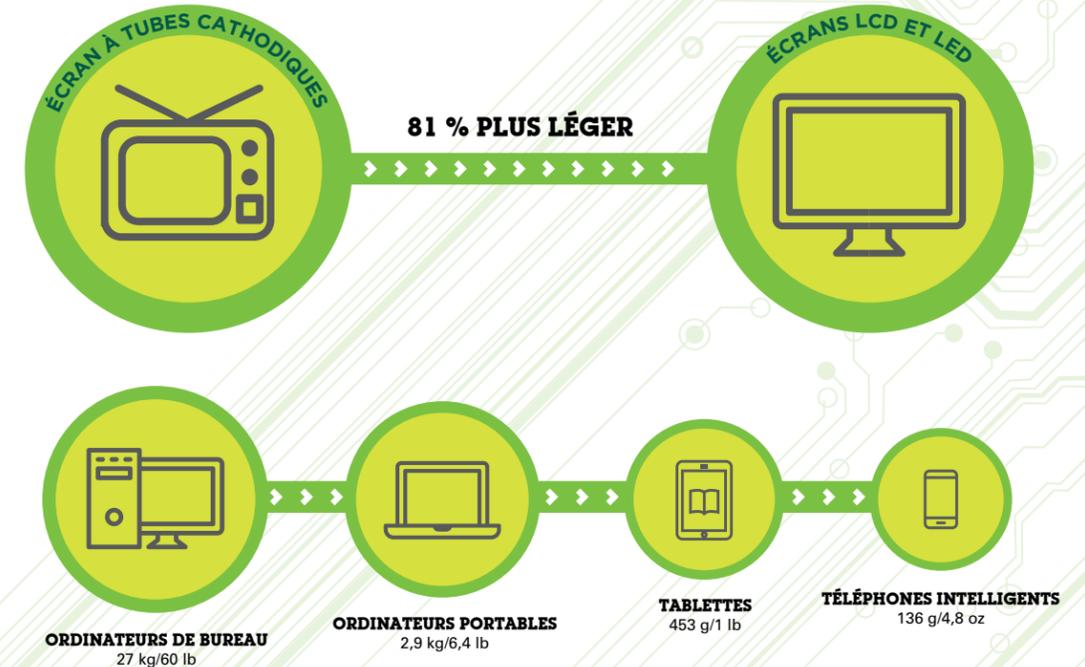
Les équipes avaient des pancartes et étaient assistées par le personnel des magasins pour accueillir et diriger le public, ainsi que pour aider les gens à placer les produits électroniques dans les bacs de collecte. Ces collectes ont non seulement permis de sensibiliser au recyclage des produits électroniques, mais également de collecter 10,24 tonnes de produits électroniques en fin de vie.



30

7.0 NOUVEAUX THÈMES LIÉS AU PROGRAMME

L'allègement du poids ainsi que la consolidation et la miniaturisation des produits, qui restent des tendances dans l'industrie des produits électroniques, créent des défis lorsqu'il s'agit d'établir des paramètres et des mesures précis pour le programme.



L'OES suit de près la tendance de l'allègement du poids et continue de recommander des mesures d'évaluation de l'efficacité du programme qui ne sont pas basées sur le poids des appareils. Des mesures comme le niveau de notoriété et l'accessibilité se révèlent utiles.



31

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

États financiers de

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Exercice clos le 31 décembre 2018

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, Suite 1400 Vaughan
(Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Ontario Electronic Stewardship

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Ontario Electronic Stewardship (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan au 31 décembre 2018;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers* » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

34

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS



Page 3

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

(signé) KPMG s.r.l./SENCRL

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 19 mars 2019

35

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

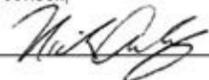
Bilan

Au 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------|---------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie | 73 682 227 \$ | 21 211 107 \$ |
| Placements (note 2) | — | 15 608 108 |
| Débiteurs | 41 525 661 | 12 478 282 |
| Charges payées d'avance | 96 139 | 81 377 |
| | 115 304 027 | 49 378 874 |
| Immobilisations (note 3) | 10 203 | 3 869 |
| | 115 314 230 \$ | 49 382 743 \$ |
| Passif et actif net | | |
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 4) | 5 500 772 \$ | 5 779 734 \$ |
| Actif net | | |
| Actif net investi en immobilisations | 10 203 | 3 869 |
| Réserve pour éventualités (note 5) | 109 803 255 | 43 599 140 |
| | 109 813 458 | 43 603 009 |
| Activités futures (note 8) | | |
| Engagements (note 9) | | |
| | 115 314 230 \$ | 49 382 743 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 administrateur

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

| | 2018 | 2017 |
|--|----------------------|---------------------|
| Produits | | |
| Droits de gestion | 51 308 684 \$ | 55 543 686 \$ |
| Placement | 935 756 | 416 533 |
| Remboursements de crédits de taxe sur les intrants (note 6) | 60 839 842 | — |
| | 113 084 282 | 55 960 219 |
| Charges d'exploitation directes | | |
| Gestion du matériel | 39 481 503 | 49 482 917 |
| Autres charges | | |
| Charges partagées liées aux activités de promotion et d'éducation (note 7) | 2 885 469 | 2 998 848 |
| Administration de l'Office de la productivité et de la récupération des ressources | 1 255 880 | 878 458 |
| Mise en œuvre et administration du programme (note 7) | 3 250 981 | 3 394 524 |
| | 7 392 330 | 7 271 830 |
| | 46 873 833 | 56 754 747 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 66 210 449 \$ | (794 528) \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

| | Investi en immobilisations | Non affectés | Réserve pour éventualités | 2018 | | 2017 | |
|--|----------------------------|--------------|---------------------------|-----------------------|----------------------|------|--|
| | | | | Total | Total | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 3 869 \$ | – \$ | 43 599 140 \$ | 43 803 009 \$ | 44 397 537 \$ | | |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 6 334 | 66 204 115 | – | 66 210 449 | (794 528) | | |
| Virement depuis la réserve pour éventualités (note 5) | – | (66 204 115) | 66 204 115 | – | – | | |
| Solde à la clôture de l'exercice | 10 203 \$ | – \$ | 109 803 255 \$ | 109 813 458 \$ | 43 603 009 \$ | | |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec informations comparatives de 2017

| | 2018 | 2017 |
|---|----------------------|----------------------|
| Flux de trésorerie liés aux : | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 66 210 449 \$ | (794 528) \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement des immobilisations | 5 201 | 11 053 |
| Élément hors trésorerie du revenu de placement | – | (115 343) |
| Perte sur la cession d'immobilisations | – | 3 181 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation | | |
| Débiteurs | (29 047 379) | 91 538 |
| Charges payées d'avance | (14 762) | (74 862) |
| Créiteurs et charges à payer | (278 962) | (1 940 400) |
| | 36 874 547 | (2 819 361) |
| Activités d'investissement | | |
| Acquisition de placements | – | (15 492 765) |
| Produit tiré des placements | 15 608 108 | 15 462 321 |
| Ajouts aux immobilisations | (11 535) | – |
| | 15 596 573 | (30 444) |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie | 52 471 120 | (2 849 805) |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 21 211 107 | 24 060 912 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 73 682 227 \$ | 21 211 107 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

L'organisme Ontario Electronic Stewardship (« OES » ou l'« organisme ») a été créé afin d'agir en qualité d'organisme de financement industriel pour l'administration des programmes provinciaux visant la réduction, le réemploi et le recyclage des déchets électriques et d'équipements électroniques (« DEEE ») en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*. L'organisme est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, il n'est pas assujéti à l'impôt.

Le 20 septembre 2007, l'organisme a été formellement constitué dans la province de l'Ontario en tant que corporation sans capital social.

Le 9 juillet 2008, l'organisme a été désigné par règlement comme organisme de financement industriel pour les DEEE en vertu de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets*.

La première étape du programme de réacheminement des DEEE a été officiellement entamée le 1^{er} avril 2009. Les activités de la première étape du programme ont été élargies afin d'inclure les matières prévues à la deuxième étape et de tenir compte des éléments du plan révisé (étapes 1 et 2) du programme, lequel a été mis en œuvre le 1^{er} avril 2010. L'organisme administre le programme de réacheminement des DEEE aux termes d'un accord lié au programme conclu avec Réacheminement des déchets Ontario en date du 10 juillet 2009.

Le 19 février 2013, le ministre de l'Environnement a approuvé la modification du plan du programme de réacheminement des DEEE, autorisant de ce fait l'application des nouveaux principes de recouvrement des coûts liés à l'établissement des droits de gestion. Depuis le 1^{er} mai 2013, les droits de gestion sont établis selon le principe du recouvrement intégral des coûts et une provision est prévue pour les réserves d'exploitation appropriées, le recouvrement d'un déficit antérieur se rapportant à la catégorie des matières sur une période de cinq ans, ainsi que le rapprochement annuel des charges d'exploitation réelles.

L'OES travaille en collaboration avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR ») pour répondre aux exigences établies par la DEEE et le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (le « ministère »).

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif canadiens.

1. Principales méthodes comptables

a) Constatation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des produits. Les droits de gestion sont perçus par ses intendants inscrits dans la province de l'Ontario qui participent au programme de l'OES. L'organisme comptabilise ces droits dans les produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé ou si son recouvrement est raisonnablement assuré. Les produits tirés des droits de gestion sont comptabilisés au moment où chaque intendant les déclare et les verse tel qu'il est exigé par la loi en matière d'environnement.

40

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Le revenu de placement correspond aux produits d'intérêts et il est comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

b) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

41

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats. Les améliorations qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de l'organisme d'offrir des services, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

| | |
|-------------------------|------------------------------|
| Matériel informatique | 3 ans |
| Logiciels | 3 ans |
| Matériel de bureau | 5 ans |
| Conteneurs | 10 ans |
| Améliorations locatives | Durée du contrat de location |

d) Recours à des estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice visé. Les estimations importantes comprennent les charges à payer pour la gestion des matières. Les résultats réels pourraient différer des estimations les plus probables de la direction selon les renseignements supplémentaires dont elle disposera ultérieurement.

2. Placements

Les placements se composaient de certificats de placement garanti (« CPG ») portant intérêt annuellement à 0,80 %. Les CPG sont venus à échéance en avril 2018 et le produit a été transféré dans le compte de trésorerie. Les CPG comprenaient les intérêts courus de néant (115 343 \$ en 2017).

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

3. Immobilisations

| | 2018 | | 2017 | |
|-------------------------|-------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | Coût | Amortissement cumulé | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Matériel informatique | – \$ | – \$ | – \$ | 2 147 \$ |
| Logiciels | 899 414 | 899 414 | – | – |
| Matériel de bureau | 933 | 933 | – | – |
| Conteneurs | 4 492 | 3 219 | 1 273 | 1 722 |
| Améliorations locatives | 11 535 | 2 605 | 8 930 | – |
| | 916 374 \$ | 906 171 \$ | 10 203 \$ | 3 869 \$ |

4. Crédoiteurs et charges à payer

Les crédoiteurs et charges à payer comprennent un montant de 684 068 \$ (928 927 \$ en 2017) au titre des versements à l'État, incluant les montants à payer au titre des taxes de vente harmonisées.

5. Réserve pour éventualités

Le conseil d'administration a constitué une réserve pour éventualités afin d'accumuler les fonds suffisants pour assurer le fonctionnement stable du programme dans des conditions économiques variables. Le total de l'excédent des produits par rapport aux charges qui n'a pas été affecté à l'achat d'immobilisations est transféré dans la réserve. S'il y a un déficit de fonctionnement pendant l'exercice, un transfert sera effectué depuis la réserve pour éventualités dans l'actif net non affecté pour couvrir le déficit.

6. Remboursement de crédits de taxe sur les intrants

En 2013, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a rendu une décision selon laquelle les dépenses d'exploitation ne sont pas considérées comme étant engagées dans le cadre de fournitures taxables et, par conséquent, l'OES n'était pas admissible aux crédits de taxe de vente harmonisée (la « TVH ») sur les intrants.

Au cours de l'exercice, la Cour canadienne de l'impôt a rendu un jugement selon lequel l'OES est en droit de réclamer des crédits de TVH sur les intrants. L'OES a présenté des demandes de crédits de TVH sur les intrants pour la période allant de la création en 2009 au 31 décembre 2017 totalisant 60 839 842 \$, y compris les intérêts sur les montants demandés. Du montant réclamé, une somme de 29 357 388 \$ a été reçue de l'ARC au cours de l'exercice. Le reste du remboursement a été reçu après la fin de l'exercice et était comptabilisé dans les débiteurs au 31 décembre 2018.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

7. Principaux contrats

L'organisme a conclu une entente de service avec l'Association pour le recyclage des produits électroniques (« ARPE »), selon laquelle, aux termes de l'accord lié au programme, l'ARPE est tenue de fournir des services de gestion et d'administration à l'organisme. L'organisme a versé 3 552 535 \$ (2 635 020 \$ en 2017) à l'ARPE au cours de l'exercice. Les créiteurs et les charges à payer comprennent la somme de 442 072 \$ (326 186 \$ en 2017) à verser à l'ARPE.

8. Activités futures

Le 8 février 2018, la direction a reçu une lettre du ministère pour lui signifier qu'il donnait à l'OES une directive lui ordonnant, en vertu de l'article 14 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*, de liquider le programme de réacheminement des DEEE dans sa totalité, ce qui représente la quasi-totalité des activités actuelles de l'OES. Au 31 décembre 2018, l'OES a déposé un plan pour la liquidation du programme à l'OPRR, lequel devra l'approuver. Les activités du programme de réacheminement des déchets cesseront à compter du 30 juin 2020.

9. Engagements

L'organisme a conclu un contrat de location pour ses locaux. Les paiements minimaux futurs au titre de ce contrat de location simple s'établissent comme suit :

| | |
|------|-------------------|
| 2019 | 102 180 \$ |
| 2020 | 51 090 |
| | 153 270 \$ |

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

a) Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit découlant de la qualité de ses intermédiaires. Le risque de crédit découle de la possibilité que les membres inscrits de l'organisme soient incapables de remplir leurs obligations. Les intermédiaires de l'organisme sont nombreux et diversifiés, ce qui réduit la concentration du risque de crédit. La direction évalue attentivement la recouvrabilité pour atténuer ce risque. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2017.

8.0 ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS

ONTARIO ELECTRONIC STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

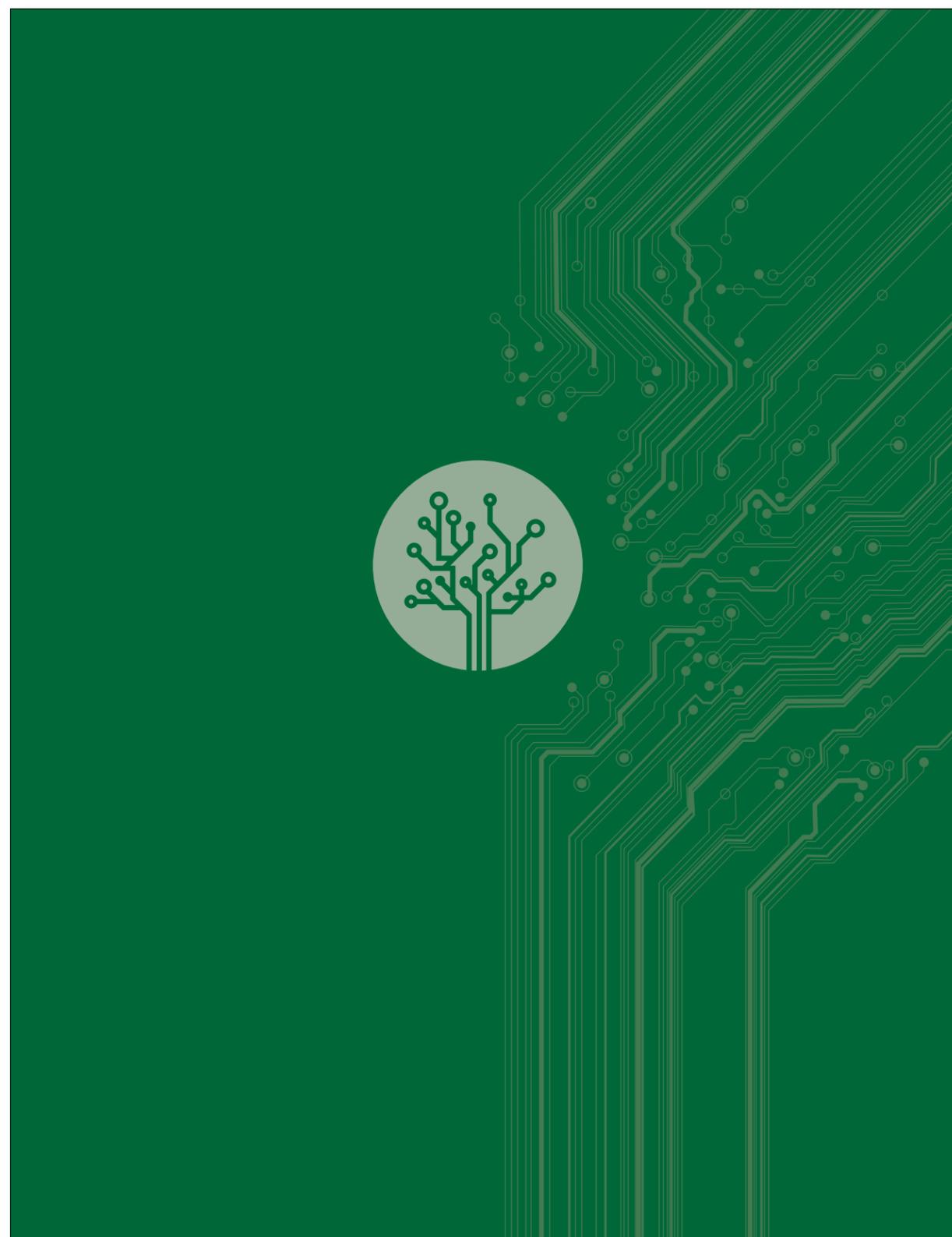
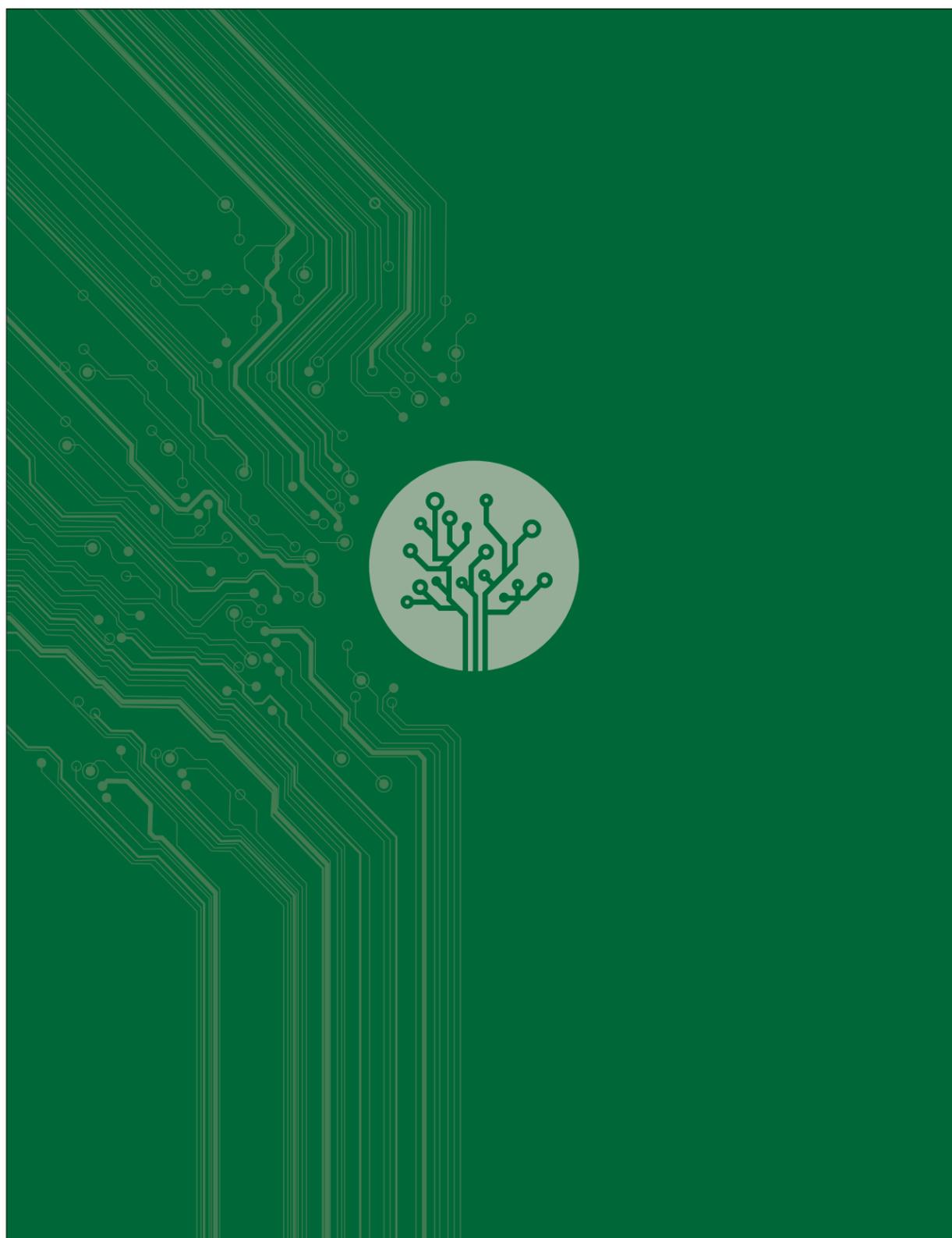
10. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

b) Risque de marché

L'organisme est exposé à un risque de marché découlant des fluctuations dans la vente de produits électroniques grand public dans les régions de la province couvertes par l'organisme. Ce risque est atténué par les baisses correspondantes des dépenses liées à la mise en œuvre du programme et au processus de recyclage ainsi que par la réglementation qui veille à faire respecter chaque bureau régional du ministère de l'Environnement. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2017.

c) Risque de taux d'intérêt

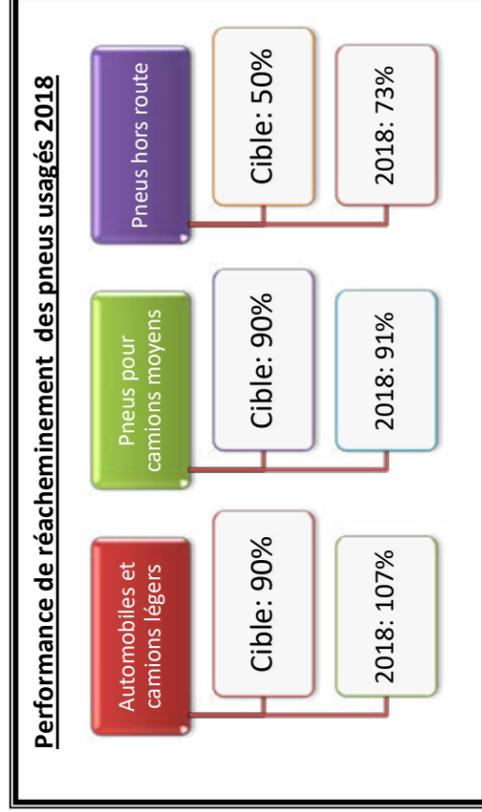
L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt découlant de la possibilité que les fluctuations des taux d'intérêt influent sur la valeur des titres à revenu fixe détenus par l'organisme. L'organisme gère ce risque en détenant des CPG et en échelonnant les échéances des titres qu'elle détient. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2017.





Introduction

L'année 2018 a apporté d'importants changements à la direction de l'OTS et du Programme de pneus usagés (UTP). Avec l'adoption de la Loi favorisant un Ontario sans déchets (WFOA) en novembre 2016, le Gouvernement de l'Ontario a manifesté son intention d'aller de l'avant avec une nouvelle politique face au réacheminement des déchets et la création d'une économie circulaire en Ontario. Vint ensuite l'émission de deux lettres d'avis d'instruction de liquidation (WUPDL) de la part du Ministère, la première, en février 2017 et la seconde, en juin 2017, précisant que la liquidation devait être terminée le 31 décembre 2018, et que l'OTS devrait rencontrer certaines priorités afin de procéder à la liquidation finale. Parmi celles-ci, on retrouvait la priorisation de décisions financières qui permettraient à l'OTS d'éliminer les frais d'intendance (TSF) sur les pneus pour automobiles ou camions légers (PLT) dès que possible, tout en maintenant les taux de cueillette et réacheminement obtenus dans le cadre du programme de pneus usagés UTP.



Bien que l'OTS ait travaillé sans relâche tout au long de l'année afin de mettre en œuvre le plan de liquidation, tout en poursuivant les opérations au même rythme. L'offre globale de pneus a connu une croissance de seulement 1,3 % et, en combinant l'élimination des frais d'intendance des pneus dès le 1^{er} octobre 2018, les revenus accusaient un retard important sur 2017.

Toutefois, contrairement au volume de pneus neufs, le volume de pneus usagés a considérablement augmenté par rapport aux années précédentes, puisque les intervenants du marché ont absorbé la réalité de la fin imminente du programme. La perturbation commerciale engendrée par ce changement s'est traduite par une augmentation significative de l'activité à travers tous les segments de marché, alors que les intervenants cherchaient à maximiser la sécurité offerte par le programme de pneus usagés, plutôt que d'effectuer une transition des volumes de pneus usagés dans le marché une fois le programme terminé. La cueillette de pneus usagés fut exceptionnellement élevée au cours de l'année 2018, en hausse de pourcentages à deux chiffres, alors que les intervenants tentaient de faire passer le maximum de volume possible dans le programme UTP. Ce flux élevé de pneus usagés a fait ressortir certains goulets

dans la chaîne d'approvisionnement, particulièrement chez les transformateurs de pneus. Plusieurs transformateurs ont dû ralentir leurs activités à cause d'un manque de clarté dans les ententes commerciales en 2019, et un transformateur a été contraint de réduire ses activités de réception de façon importante à cause de défis d'opérations et de conformité au cours de l'année 2018. Le nombre total de livraisons aux transformateurs de la province ont malgré tout augmenté de 2,3 %, mais la fabrication de produits dérivés du pneu a connu une baisse de 2,8 % en comparaison avec 2017.

Pour parvenir à maintenir le débit de pneus usagés, face aux volumes élevés et aux pénuries de capacité des transformateurs intra-provinciaux, l'OTS s'est tournée vers un groupe de transformateurs hors de la province, suite à un appel d'offres. À la fin de 2018, l'OTS avait expédié plus de 20 000 tonnes de pneus usagés à ces transformateurs, soit environ 12 % du volume total de pneus usagés livrés dans le cadre du programme pour l'année. Les efforts fournis par l'OTS ont permis de maintenir un débit près du débit « normal » de pneus usagés et les interruptions de service pour les collecteurs ont été minimisées.

Le déficit de capacité de 2018 a eu un impact disproportionné sur le réacheminement des pneus hors-route. En effet, la capacité à recevoir ces pneus a été réduite par la fermeture de l'une des installations spécialisées dans le traitement de pneus de plus grande taille de cette catégorie, ainsi que par la décision des autres transformateurs qui étaient à pleine capacité de favoriser la réception de pneus pour automobiles et petits camions, car les coûts de traitement sont inférieurs et l'usure de leurs équipements moins prononcée. Malgré le ciblage d'options pour gérer ces pneus à l'extérieur de la province par l'OTS, ces efforts connurent moins de succès qu'espéré à cause des options de traitement limitées qui ne comprenaient pas les marchés finaux sans détournement (par exemple, le carburant dérivé de pneus et la couverture de site d'enfouissement).

Communiquer avec les intervenants

L'une des clés du succès d'un tel programme consiste à mobiliser fréquemment et efficacement les divers intervenants avec lesquels l'OTS travaille pour assurer un réacheminement harmonieux et efficace des pneus usés. Notre entreprise s'efforce de fournir l'information pertinente aux intervenants selon leur rôle, et ce, de la façon la plus transparente et rapide possible.

Le besoin de participation des intervenants était plus grand en 2018 alors que l'OTS procédait à la liquidation et que l'entreprise redoublait d'efforts pour inviter tous les intervenants à fournir un maximum de transparence et de précision que possible à propos des changements que la liquidation allait engendrer. L'OTS s'est servi des canaux de communications habituels et des occasions de communiquer des mises à jour dans les domaines d'action des intervenants en plus de développer des bulletins réguliers qui signalaient les principaux processus et échéances pour ces intervenants.

L'OTS entreprend la sensibilisation et la consultation des parties prenantes à travers divers mécanismes :

- Des réunions régulières du comité consultatif technique ;
- Des consultations ciblées sur des changements ou problèmes identifiés par l'OTS ;

- Communication et diffusion par l’entremise de l’infocentre, du site web et des réseaux sociaux de l’OTS ;
- Communication et mobilisation directes avec les intervenants.

L’OTS a soutenu les intervenants de notre programme au cours de l’année 2018 et de la liquidation en maintenant un rythme accéléré de rencontres, d’avis et de mises à jour sur la progression de la liquidation.

| Type d'activité | Date de l'activité | Types de participants/audiences OTS | | | |
|---|--------------------|-------------------------------------|-------------|---------------|--------------|
| | | Intendants | Collecteurs | Transporteurs | Informateurs |
| Réunions du comité technique | | | | | |
| Réunion du comité technique OTS | 4 avril 2018 | X | X | X | X |
| Réunion du comité technique OTS | 26 septembre 2018 | X | X | X | X |
| Réunion du comité technique OTS | 13 novembre 2018 | X | X | X | X |
| Wind-Up Consultations | | | | | |
| Modification de règlements par OTS pour consultation des Intendants | 26 février 2018 | X | | | |
| Séance d'information pour le système de transition OTS TreadMarks | 8 mai 2018 | X | X | X | X |
| Séance d'information pour le système de transition OTS TreadMarks | 11 mai 2018 | X | X | X | X |
| Séance d'information pour le système de transition OTS TreadMarks | 15 mai 2018 | X | X | X | X |
| Séances de formations | | | | | |
| Séance de formation sur le système OTS TreadMarks pour PROs/Producteurs | 19 novembre 2018 | X | X | X | X |
| Séance de formation sur le système OTS TreadMarks pour PROs/Producteurs | 30 novembre 2018 | X | X | X | X |
| Communications par courriel | | | | | |
| Avis #2 de décompte obligatoire de terrain aux transporteurs - Janvier 2018 | 9 janvier 2018 | | | X | |
| Rappel de consultations du RFA pour le plan de fin de programme OTS | 18 janvier 2018 | X | X | X | X |
| Avis de fin d'entente d'OTS aux transporteurs | 22 janvier 2018 | | | X | |
| Inscription à la consultation de suivi du Plan de fin de programme IPIVA | 25 janvier 2018 | X | X | X | X |
| Rappel #1 aux collecteurs - Réclamations et système TreadMarks - Octobre à décembre 2017 | 2 février 2018 | | | X | |
| Fin de programme OTS - Invitation à la consultation sur les règles amendées pour les Intendants | 15 février 2018 | X | | | |
| Avis de fin d'entente d'OTS aux collecteurs | 22 février 2018 | | | X | |
| Horaire de rapport semi-annuel 2018 par OTS pour les Intendants (mars 2018) | 1 mars 2018 | X | | | |
| Rappel #2 aux collecteurs - Réclamations et système TreadMarks - Octobre à décembre 2017 | 2 mars 2018 | | | X | |
| Mise à jour au sujet des réclamations d'allocation de collecte des collecteurs municipaux | 2 mars 2018 | | | X | |
| Avis #2 de décompte obligatoire de terrain aux transporteurs - Janvier 2018 | 7 mars 2018 | | | X | |
| Nouvelle prime incitative au transport pour certaines zones | 7 mars 2018 | | | X | |
| Conseils pour trouver un transporteur OTS enregistré / Trouver une communication de transporteur pour collecteurs | 8 mars 2018 | | | X | |
| Avis de maintenance du système OTS TreadMarks - 14 mars 2018 | 9 mars 2018 | X | X | X | X |
| Rappel: maintenance du système OTS TreadMarks - 14 mars 2018 | 14 mars 2018 | X | X | X | X |
| Infocentre #3 aux intervenants (Q1 2018) | 19 mars 2018 | X | X | X | X |
| Invitation #3 aux consommateurs (Q1 2018) | 19 mars 2018 | | | X | X |
| Invitation à la réunion du comité technique OTS du 4 avril 2018 | 23 mars 2018 | X | X | X | X |
| Mise à jour des taux TI pour l'ajustement de carburant - 1er avril 2018 | 23 mars 2018 | | | X | |
| Décompte obligatoire de terrain pour les transformateurs - Avril 2018 | 26 mars 2018 | | | X | |
| Avis #2 de décompte obligatoire de terrain pour les transporteurs - Avril | 10 avril 2018 | | | X | |
| Fin de programme OTS - Invitation aux séances d'information pour la transition vers le système TreadMarks | 27 avril 2018 | X | X | X | X |
| Avis #1 aux collecteurs - Réclamations et système TreadMarks - Janvier à mars 2018 | 4 mai 2018 | | | X | |
| Décompte obligatoire de terrain pour les transporteurs - Avril 2018 | 6 mai 2018 | | | X | |
| Avis #2 aux collecteurs - Réclamations et système TreadMarks - Janvier à mars 2018 | 7 juin 2018 | | | X | |

| | | | | |
|--|-------------------|---|---|---|
| Mise à jour des taux TI pour l'ajustement de carburant - 1er juillet 2018 | 19 juin 2018 | X | X | X |
| Avis de maintenance du système OTS TreadMarks - 27 juin 2018 | 20 juin 2018 | X | X | X |
| Infolettre #14 aux intervenants (Q2 2018) | 22 juin 2018 | X | X | X |
| Infolettre #15 aux consommateurs (Q2 2018) | 22 juin 2018 | X | X | X |
| Rappel: maintenance du système OTS TreadMarks ce soir | 27 juin 2018 | X | X | X |
| Avis #2 - Décompte obligatoire de terrain pour les transporteurs - juillet 2018 | 10 juillet 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Données de collecte de pneus usagés, 2015-2017 | 10 juillet 2018 | X | X | X |
| Décompte obligatoire de terrain pour transformateurs - Août 2018 | 18 juillet 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Nouvelles exigences d'inscription pour les incendians de pneus | 19 juillet 2018 | X | X | X |
| Rappel #1 aux collecteurs - Réclamations et système TreadMarks - Avril à juin 2018 | 3 août 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Niveau d'approvisionnement historiquement rapporté par les intendants | 10 août 2018 | X | X | X |
| Décompte obligatoire de terrain pour transformateurs - Septembre 2018 | 13 août 2018 | X | X | X |
| Avis de maintenance du système OTS TreadMarks - 15 août 2018 | 15 août 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Code et licence du système TreadMarks maintenant disponibles | 21 août 2018 | X | X | X |
| Frais d'indemnité de pneus et TVH | 21 août 2018 | X | X | X |
| Confirmation de l'élimination des frais pour pneus véhicules passager et camions légers en vigueur le 1er octobre 2018 | 31 août 2018 | X | X | X |
| Avis #1 - Décompte obligatoire de terrain pour les transporteurs - Octobre et novembre 2018 | 6 septembre 2018 | X | X | X |
| Rappel #2 aux collecteurs - Réclamations et système TreadMarks - Avril à juin 2018 | 6 septembre 2018 | X | X | X |
| Avis de maintenance du système OTS TreadMarks - 17 septembre 2018 | 10 septembre 2018 | X | X | X |
| Maintenance du système OTS TreadMarks ce soir | 17 septembre 2018 | X | X | X |
| Invitation à la réunion du comité technique OTS du 25 septembre 2018 | 18 septembre 2018 | X | X | X |
| Décompte obligatoire de terrain pour transformateurs - Octobre 2018 | 24 septembre 2018 | X | X | X |
| Mise à jour des taux TI pour l'ajustement de carburant - 1er octobre 2018 | 25 septembre 2018 | X | X | X |
| Avis #2 - Décompte obligatoire de terrain pour les transporteurs - Octobre et novembre 2018 | 9 octobre 2018 | X | X | X |
| Décompte obligatoire de terrain pour transformateurs - Novembre 2018 | 15 octobre 2018 | X | X | X |
| Mise à jour critique du certificat de l'application mobile OTS aujourd'hui à 3PM (October 16) | 16 octobre 2018 | X | X | X |
| Mise à jour - Mise à jour du certificat de l'app mobile OTS aujourd'hui (Oct 17) | 17 octobre 2018 | X | X | X |
| Avis de maintenance du système OTS TreadMarks - 30 octobre 2018 | 23 octobre 2018 | X | X | X |
| Infolettre #15 aux intervenants (Q3 2018) | 25 octobre 2018 | X | X | X |
| Avis de maintenance du système OTS TreadMarks ce soir | 30 octobre 2018 | X | X | X |
| Invitation à la réunion du comité technique OTS du 13 novembre 2018 | 31 octobre 2018 | X | X | X |
| Verdict sur les incitants OTS de fabrication, traitement et transport & de TVH | 1 novembre 2018 | X | X | X |
| Rappel de décompte obligatoire de terrain pour transporteurs - Novembre 2018 | 15 novembre 2018 | X | X | X |
| Avis aux intendants d'interruption de service de la part de Postes Canada | 23 novembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Révision des dates, délais et critères de réclamations pour collecteurs & Rappel réclamations | 4 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Révision des dates, délais et critères de réclamations pour transporteurs | 7 décembre 2018 | X | X | X |
| Avis #1 de maintenance du système OTS TreadMarks - décembre 2018 | 11 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Révision des dates, délais et critères de réclamations pour transformateurs | 11 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Mise à jour du Plan de migration des appareils OTS durant la fin du programme | 17 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de maintenance du système OTS TreadMarks - ce soir | 18 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: 2e rappel des dates, délais et critères de réclamations pour transporteurs | 19 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Révision des dates, délais et critères de réclamations pour collecteurs | 19 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: 2e rappel des dates et délais de réclamations pour collecteurs - Décembre 2018 | 19 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: 2e rappel des dates et délais de réclamations pour transporteurs - Décembre 2018 | 19 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Rappel des dates, délais et critères de réclamations pour RPM | 19 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Révision des dates, délais et critères de réclamations pour FFC (fabricants produits recyclés) | 19 décembre 2018 | X | X | X |
| Fin de programme OTS: Révision des dates, délais et critères de réclamations pour FFC (fabricants produits recyclés) | 27 décembre 2018 | X | X | X |

Offre de pneus pour 2018

L'approvisionnement de pneus routiers 2018 était similaire à celui de 2017, et l'offre de pneus hors-route a augmenté de 3,5 %.

| Offre de pneus 2018 en tonnes | | |
|-------------------------------|---------|-------------------------|
| Type de pneu | Poids | Année précédente (2017) |
| PLT | 117 751 | 118 740 |
| MT | 48 820 | 46 080 |
| OTR | 21 678 | 20 937 |
| | | % de variation |
| | | -0,8% |
| | | 5,9% |
| | | 3,5% |

Collecte, transport et réutilisation

À la fin de 2018, on dénombrait 7 428 collecteurs inscrits auprès de l'OTS, soit une augmentation de 2 %. À mesure que l'OTS partageait les informations au sujet de la liquidation du programme avec la communauté de collecteurs, une augmentation des inscriptions a été constatée du côté des garages et détaillants qui souhaitaient s'assurer que leur volume de pneus faisant partie du programme allaient être ramassés. Les contraintes de capacité de traitement rencontrées au courant de la deuxième moitié de l'année 2018 ont aussi incité les entreprises n'ayant pas encore établi de lien avec OTS de le faire : celles-ci avaient de la difficulté à obtenir du service de la part de leur transporteur régulier puisque les transformateurs de l'Ontario avaient une capacité de réception réduite.

Ce nombre, tel que rapporté au cours des dernières années, est inférieur à la cible du plan. Les taux de collecte et l'absence d'indications quant à l'impossibilité pour l'infrastructure de collecte de récupérer la totalité des pneus usagés en circulation (par exemple, en constatant la croissance des stocks ou l'incidence de déversements illicites) indiquent que le nombre de sites de collecteurs est suffisant pour assurer l'accès à une collecte panprovinciale et permet d'atteindre les objectifs du programme.

| Sites de collecte pour 2018* | Cible de sites de collecte année 5 | Nombre actuel de sites au 31 décembre 2018 | Nombre actuel de sites au 31 décembre 2017 | Proportion face à la cible pour l'année 5 |
|---|------------------------------------|--|--|---|
| Garages | 3 500 | 4 012 | 3 539 | 115% |
| Sites de gestion municipaux des déchets | 30 | 410 | 404 | 1367% |
| Détaillants de pneus | 14 200 | 2 666 | 2 641 | 19% |
| Vendeurs en gros | 357 | - | - | 0% |
| Autres sites de collecte privés | 30 | 340 | 688 | 1133% |
| Total | 18 117 | 7 428 | 7 272 | 41% |

*La baisse du nombre de collecteurs inscrits dans certaines catégories est attribuable à une reclassification des types de collecteurs dans une autre catégorie.

En 2018, la collecte de pneus usagés s'est chiffrée à 156 515 tonnes, en incluant la collecte de 138 612 de pneus routiers et 17 903 tonnes de pneus hors-route.

| | Collecte de pneus usagés en 2018 | |
|-------------------------------------|----------------------------------|-------------|
| | Tonnes 2018 | Tonnes 2017 |
| Automobiles et camions légers (PLT) | 102 826 | 88 399 |
| Pneus pour camions moyens | 35 786 | 35 457 |
| Pneus hors-route | 17 903 | 17 827 |
| Total | 156 515 | 141 683 |

En 2018, l'OTS a géré 17 événements spéciaux de collecte de pneus (STC), ce qui a permis de recueillir environ 170 tonnes de pneus usagés.

Les transporteurs homologués auprès de l'OTS ont livré 162 982 tonnes de pneus aux transformateurs en 2018. De ce nombre, 88 % ont été livrés à des transformateurs situés en Ontario. La capacité de traitement avait été affectée négativement en 2018 à cause de problèmes opérationnels et de conformité dans deux usines de la province. De plus, les autres transformateurs avaient ralenti la réception en raison d'un manque de certitude commerciale au niveau

des ententes pour 2019. La rupture a nécessité l'intervention de l'OTS afin de maintenir et stabiliser le débit de pneus usagés et a contraint l'OTS à faire des ententes avec quatre transformateurs situés à l'extérieur de la province.

| Destinations | Type de pneu | | | Total | % du total des tonnes livrées en 2017 |
|----------------------------------|--------------|--------|--------|---------|---------------------------------------|
| | PLT | MT | OTR | | |
| Livraisons intra-provinciales* | 96 681 | 35 011 | 11 535 | 143 227 | 88% |
| Livraisons hors province | 9 459 | 5 321 | 5 496 | 20 276 | 12% |
| Élimination par transformateurs* | 579 | 1 | 31 | 611 | 0% |
| Livraisons totales | 105 561 | 40 331 | 17 000 | 162 892 | |

* Les « livraisons intra-provinciales » comprennent le « Tri par transformateurs »

Historiquement, les pneus usagés ont été triés dans le but d'être réutilisés dans les trois niveaux de la chaîne de gestion des pneus usagés. La sélection pour réutilisation (soit pour la vente en tant que pneus usagés dans les marchés domestique ou d'exportation) et le rechapage sont survenus principalement au niveau des collecteurs et des transporteurs mais un faible volume de tri pour réutilisation s'est produit chez certains transformateurs en Ontario.

L'OTS a travaillé durant plusieurs années avec les intervenants afin d'améliorer le taux de signalement de tri mais, malgré ces efforts, le signalement de pneus triés pour réutilisation accuse un retard sur l'activité de tri. Il en résulte donc une réduction des signalements autant du côté des taux de collecte que de celui de la réutilisation. En se basant sur des discussions au cours des dernières années avec les intervenants, ceci ne reflète pas une diminution dans la gestion responsable des pneus pour terrain boueux (MT) usagés mais se traduit plutôt en une demande accrue pour de « bonnes » carcasses de pneus MT au sud de la frontière, combinée avec l'absence de signalements par les intervenants, ce qui masque un marché actif et solide d'exportation pour la réutilisation. À ce jour, l'OTS a été dans l'impossibilité de recueillir de l'information afin de réduire cet « écart de données ».

| Total de la réutilisation et du rechapage pour 2018 | | | | |
|---|--------------|--------------|------------|----------------------------|
| | PLT | MT | OTR | % de réutilisation en 2017 |
| Réutilisation | 2 268 | 1 159 | 108 | 100% |
| Rechapage | 0 | 0 | 0 | 0% |
| Total | 2 268 | 1 159 | 108 | |

Les volumes de « Réutilisation » comprennent le rechapage, ce qui ne permet pas à OTS de distinguer les deux activités, qui ont été regroupées pour ce rapport.

Recyclage de pneus usés et fabrication de produits recyclés

La production de produits dérivés des pneus (TDP, pour *Tire-Derived Products*) par les transformateurs ontariens a diminué de 2,8 % en 2018, en comparaison avec 2017. Cette situation a été aggravée car l'OTS devait expédier les pneus usagés à l'extérieur de la province afin de maintenir le débit de pneus dans la chaîne d'approvisionnement. Pour les fins de ce rapport, tous les volumes de pneus usagés expédiés à l'extérieur de la province ont été calculés en fonction du plus bas niveau de traitement TDP reconnu à l'intérieur du programme, soit « TDP5 » ou « Déchiquetage »

| Catégories OTS de produits dérivés des pneus (TDP) | |
|--|---|
| Produit | Description |
| TDP1 | 95 % moins 20 mesh, sans acier |
| TDP2 | 80 % moins 8 mesh, sans acier |
| TDP3 | Tamis inférieur à ¼", sans acier |
| TDP4 | Les produits fabriqués doivent utiliser un minimum de 75 % du pneu, en poids |
| TDP5 | Déchiquetage primaire utilise comme agrégat dérivé des pneus ou comme élément de base pour la production de miettes de caoutchouc |

Production de produits dérivés du pneu (TDP) pour 2018

10

| Catégorie de pneu | Type de TDP | Poids (TN) | Poids (TN) 2017 |
|------------------------|--------------|---------------|-----------------|
| Pneus routiers | TDP1 | 19 328 | 11 808 |
| | TDP2 | 50 941 | 60 818 |
| | TDP3 | 1 068 | 1 709 |
| | TDP4 | 7 827 | 6 717 |
| | TDP5 | 3 373 | 1 281 |
| | Total | 82 537 | 82 333 |
| Pneus hors-route | TDP1 | 1 332 | 2 048 |
| | TDP2 | 5 509 | 8 330 |
| | TDP3 | 573 | 0 |
| | TDP4 | 124 | 0 |
| | TDP5 | 34 | 0 |
| | Total | 7 572 | 10 378 |
| Total de TDP en tonnes | | 90 109 | 92 711 |

Le nombre total de tonnes rapporté pourrait ne pas correspondre précisément aux quantités de caoutchouc recyclé rapporté dans la charte de recyclage total à cause de la présentation tardive du rapport de production de TDP par les transformateurs.

| Production de TDP à l'extérieur de la province pour 2018 | | | |
|--|-------------|------------|------------------|
| Catégorie de pneu | Type de TDP | Poids (TN) | Points (TN) 2017 |
| Pneus routiers | TDP5 | 4 068 | 2 086 |
| Pneus hors-route | TDP5 | 34 | 497 |

* La production de TDP à l'extérieur de la province équivaut au poids du transfert vers les transformateurs à l'extérieur de la province

| Gestion des résidus pour 2018 | | | |
|-------------------------------|------------------|-------------|----------------------|
| Utilisation finale | Type de matériau | | |
| | Résidus | Acier/métal | Autre |
| | | | Total |
| | | | % des résidus totaux |

11

| | | | | | |
|---------------------|--------|--------|-------|--------|-----|
| Recyclés/réutilisés | 2 058 | 53 082 | | 55 140 | 59% |
| Éliminés | 30 884 | 28 | 7 426 | 38 338 | 41% |
| Total | 32 942 | 53 110 | 7 426 | 93 478 | |

Mais, malgré les défis de capacité pour les transformateurs ontariens, les fabricants de produits recyclés ont continué d'utiliser les miettes de caoutchouc pour fabriquer des produits finis à un rythme impressionnant, augmentant leur approvisionnement de 13 % en comparaison avec 2017.

| Produits dérivés du pneu utilisés dans des produits recyclés en Ontario en 2018 | | | |
|---|----------------------|----------------------|--|
| Type de produit | Poids (TN) pour 2018 | Poids (TN) pour 2017 | |
| Moulé/Injecté | 60 342 | 52 190 | |
| Extrudé | 876 | 1 751 | |
| Calandré | 135 | 158 | |
| Total | 61 353 | 54 099 | |

Sommaire OTS de récupération de pneus usagés pour 2018

| | Cible du plan 2018 | Réel ANNÉE 2018 À CE JOUR | Année dernière ANNÉE 2017 |
|--|--------------------|---------------------------|---------------------------|
| Tonnes PLT | | | |
| Livrées sur le marché | 116 230 | 117 731 | 118 740 |
| Disponibles pour la collecte (1) | 107 078 | 103 621 | 104 491 |
| Ramassées | 89 194 | 102 826 | 88 399 |
| Réutilisées (2) | 16 062 | 2 268 | 2 244 |
| Inventaire chez les transporteurs | | 0 | 0 |
| Intrants estimés pour le recyclage (3) | 91 016 | 99 862 | 86 444 |
| Intrants réels pour le recyclage | | 104 226 | 89 909 |
| Inventaire des transformateurs reporté de l'année précédente | | 0 | 0 |
| Matériaux disponibles pour recycler (G+H) | 91 016 | 104 226 | 89 909 |
| Inventaire chez les transformateurs (I, K, O) | | 0 | 0 |
| Pertes et élimination de matériaux | 9 102 | 24 965 | 16 018 |
| Recyclées (caoutchouc) | | 72 678 | 61 563 |
| Recyclées (acier) | | 34 567 | 20 601 |
| Recyclées (fibre) | | 1 502 | 839 |
| Total des tonnes recyclées [(L+M+N)] | 81 914 | 108 747 | 83 002 |
| Tonnes de matériaux à être recyclés (-96*(J+K)) (5) | | 0 | 0 |
| Total des tonnes récupérées (D+O+P) | 97 976 | 111 015 | 85 246 |
| Taux de réduction | 1,50% | 0% | 0 |
| Taux de collecte (C/B) | 83% | 99% | 85% |
| Taux de réutilisation (D/B) | 15% | 2% | 2% |
| Taux de recyclage (E/B) | 85% | 96% | 83% |
| Efficacité du recyclage [(O+P)/I] | 92% | 104% | 97% |
| Taux de récupération (Q/B) | | 107% | 82% |

| | Cible du plan 2018 | Réel | Année dernière |
|--|--------------------|----------------------|----------------|
| | | ANNÉE 2018 À CE JOUR | |
| Tonnes MT | | | |
| Livrées sur le marché | 27 358 | 48 820 | 46 080 |
| Disponibles pour la collecte (1) | 26 948 | 47 844 | 45 158 |
| Ramassées | 26 948 | 35 786 | 35 457 |
| Réutilisées (2) | 0 | 1 159 | 1 194 |
| Intrants estimés pour le recyclage (3) | 26 948 | 38 931 | 34 038 |
| Inventaire chez les transporteurs | | 0 | 0 |
| Intrants réels pour le recyclage | | 39 580 | 34 573 |
| Inventaire des transformateurs reporté de l'année précédente | | 0 | 0 |
| Matériaux disponibles pour recycler | 26 948 | 39 580 | 34 573 |
| Inventaire chez les transformateurs | | 0 | 0 |
| Pertes et élimination de matériaux | 2 695 | 9 429 | 6 116 |
| Recyclées (caoutchouc) | | 28 704 | 22 856 |
| Recyclées (acier) | | 13 055 | 7 868 |
| Recyclées (fibre) | | 556 | 310 |
| Total des tonnes recyclées [(K+L+M)] | 24 253 | 42 314 | 31 034 |
| Tonnes de matériaux à être recyclés (.96*(J+F)) (5) | | 0 | 0 |
| Total des tonnes récupérées (D+O+P) | 24 253 | 43 473 | 32 228 |
| Taux de réduction | 1,50% | 0% | 0% |
| Taux de collecte (C/B) | 100% | 75% | 79% |
| Taux de réutilisation (D/B) | 0% | 2% | 3% |
| Taux de recyclage (E/B) | 100% | 81% | 75% |
| Efficacité du recyclage [(O+P)/I] | | 107% | 90% |
| Taux de récupération (O/B) | 90% | 91% | 71% |

| | Cible du plan 2018 | Réel | Année dernière |
|--|--------------------|----------------------|----------------|
| | | ANNÉE 2018 À CE JOUR | |
| OTR Tonnes | | | |
| Livrées sur le marché | 85 559 | 21 678 | 20 937 |
| Disponibles pour la collecte (1) | 71 014 | 17 993 | 17 378 |
| Ramassées | 35 507 | 17 903 | 17 827 |
| Réutilisées (2) | - | 108 | 109 |
| Intrants estimés pour le recyclage (3) | 33 710 | 16 342 | 16 347 |
| Inventaire chez les transporteurs | | 0 | 0 |
| Intrants réels pour le recyclage | | 16 526 | 16 459 |
| Inventaire des transformateurs reporté de l'année précédente | | 0,00 | 0 |
| Matériaux disponibles pour recycler | 33 710 | 16 526 | 16 459 |
| Inventaire chez les transformateurs | | 0 | 0 |
| Pertes et élimination de matériaux | 1 686 | 3 944 | 2 909 |
| Recyclées (caoutchouc) | | 7 541 | 11 930 |
| Recyclées (acier) | | 5 461 | 3 742 |
| Recyclées (fibre) | | 0 | 0 |
| Total des tonnes recyclées [(K+L+M)] | 32 025 | 13 002 | 15 672 |
| Tonnes de matériaux à être recyclés (.80*(J+F)) (5) | | 0 | 0 |
| Total des tonnes récupérées (D+O+P) | 32 025 | 13 110 | 15 781 |
| Taux de réduction | 2% | 0% | 0% |
| Taux de collecte (C/B) | 50% | 100% | 103% |
| Taux de réutilisation (D/B) | 0% | 1% | 1% |
| Taux de recyclage (E/B) | 45% | 73% | 91% |
| Efficacité du recyclage [(O+P)/I] | 95% | 79% | 95% |
| Taux de récupération (O/B) | 45% | 73% | 91% |

NOTES

1. On présume que les tonnes de pneus disponibles pour la collecte équivalent aux tonnes de pneus fournies par les intendants
2. La réutilisation comprend la vente des pneus usagés et destinés au rechapage
3. En tonnes de pneus livrés aux transformateurs approuvés
4. En tonnes de pneus en inventaire chez les transformateurs au moment de produire le rapport
5. Pourcentage de tonnes de pneus en inventaire destinées au recyclage au moment de produire le rapport. Ce pourcentage est basé sur le taux de recyclage des transformateurs ontariens en 2010

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DES
PNEUS USAGÉS DE
L'ONTARIO/ONTARIO TIRE
STEWARDSHIP**

Exercice clos le 31 décembre 2018



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
 Vaughan Metropolitan Centre
 100 New Park Place Bureau 1400
 Vaughan (Ontario) L4K 0J3
 Canada
 Téléphone : 905-265-5900
 Télécopieur : 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'administrateur général de Société de Gestion
 des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire
 Stewardship

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2018;
 - l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date;
 - l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
 - ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;
- (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est une société canadienne à responsabilité limitée et un cabinet membre du réseau KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Cooperative (« KPMG International »), entité suisse.
 KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.



Page 2

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilité des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;



Page 3

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(signé) KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada
Le 27 mars 2019

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État de la situation financière

Au 31 décembre 2018, avec les informations comparatives de 2017

| | 2018 | 2017 |
|--------------------------|---------------|---------------|
| Actif | | |
| Actif à court terme | | |
| Trésorerie | 40 965 955 \$ | 50 094 250 \$ |
| Débiteurs | 25 104 969 | 7 930 124 |
| Charges payées d'avance | 55 707 | 47 673 |
| | 66 126 631 | 58 072 047 |
| Immobilisations (note 2) | 699 787 | 2 221 458 |
| | 66 826 418 \$ | 60 293 505 \$ |

Passif et actif net

| | | |
|--|---------------|---------------|
| Passif à court terme | | |
| Créditeurs et charges à payer (note 3) | 16 250 482 \$ | 20 899 129 \$ |
| Autres passifs | 1 734 713 | 296 866 |
| | 17 985 195 | 21 195 995 |
| Actif net | | |
| Non affecté | 29 934 223 | 20 058 442 |
| Grevé d'affectations internes (note 5) : | | |
| Fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation | 18 907 000 | 19 039 068 |
| | 48 841 223 | 39 097 510 |
| Engagements (note 7) | | |
| | 66 826 418 \$ | 60 293 505 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

 administrateur général

Bruce B. Campbell

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives de 2017

| | 2018 | 2017 |
|--|---------------------|------------------------|
| Produits | | |
| Droits de gestion | 54 237 781 \$ | 62 798 346 \$ |
| Pénalités sur les droits de gestion des pneus usagés | 124 008 | 124 355 |
| | 54 361 789 | 62 922 701 |
| Charges | | |
| Coûts d'exploitation | | |
| Recherche et développement | 1 155 272 | 1 275 000 |
| Incitatif pour les fabricants | 6 606 513 | 4 350 835 |
| Incitatif pour les transporteurs | 17 532 248 | 24 683 334 |
| Incitatif pour les transformateurs | 19 487 722 | 16 833 978 |
| Provision pour récupération | 8 462 725 | 8 820 857 |
| Promotion et communication | 1 278 878 | 5 748 152 |
| | 54 523 358 | 61 712 156 |
| Charges administratives | | |
| Gestion du programme | 6 140 425 | 5 897 224 |
| Honoraires professionnels | 358 008 | 293 994 |
| Frais de bureau et frais généraux | 2 656 761 | 3 808 697 |
| Créances irrécouvrables | 62 562 | 137 680 |
| Radiation (recouvrement) des crédits de taxe sur les intrants au titre de la taxe de vente harmonisée (note 6) | (19 123 038) | 1 130 650 |
| | (9 905 282) | 11 268 245 |
| | 44 618 076 | 72 980 401 |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 9 743 713 \$ | (10 057 700) \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives de 2017

| | 2018 | | 2017 | |
|--|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| | Grevé d'affectations internes Fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation (note 5) | Non affecté | Total | Total |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 19 039 068 \$ | 20 058 442 \$ | 39 097 510 \$ | 49 155 210 \$ |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | - | 9 743 713 | 9 743 713 | (10 057 700) |
| Virements interfonds | (132 068) | 132 068 | - | - |
| Solde à la clôture de l'exercice | 18 907 000 \$ | 29 934 223 \$ | 48 841 223 \$ | 39 097 510 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2018, avec les informations comparatives de 2017

| | 2018 | 2017 |
|---|----------------------|----------------------|
| Flux de trésorerie liés aux activités suivantes | | |
| Activités d'exploitation | | |
| Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges | 9 743 713 \$ | (10 057 700) \$ |
| Éléments sans effet sur la trésorerie | | |
| Amortissement | 2 728 044 | 1 941 411 |
| Amortissement des incitatifs à la location reportés | — | (27 897) |
| Perte sur la cession d'immobilisations | 16 682 | 25 205 |
| Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement lié à l'exploitation | | |
| Débiteurs | (17 174 845) | (1 329 198) |
| Charges payées d'avance | (8 034) | 71 469 |
| Créditeurs et charges à payer | (4 648 647) | (9 500 838) |
| Autres passifs | 1 437 847 | 272 |
| | (7 905 240) | (18 877 276) |
| Activités d'investissement | | |
| Achat d'immobilisations | (1 223 055) | (1 486 115) |
| Diminution de la trésorerie | (9 128 295) | (20 363 391) |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 50 094 250 | 70 457 641 |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 40 965 955 \$ | 50 094 250 \$ |

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2018

L'organisme Société de Gestion des Pneus Usagés de l'Ontario/Ontario Tire Stewardship (l'« OTS » ou l'« organisme ») a été constitué afin de permettre la création d'un organisme de financement industriel en vertu du paragraphe 23(1) de la *Loi de 2002 sur le réacheminement des déchets* adoptée en juin 2002 par l'Assemblée législative de la province d'Ontario et conçue dans le but de promouvoir la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.

L'organisme a été constitué le 10 septembre 2003 à titre de société sans capital-actions en vertu des lois de l'Ontario selon des lettres patentes. L'OTS est un organisme sans but lucratif enregistré en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, à ce titre, il est exonéré de l'impôt sur le revenu.

L'OTS cherche à développer, promouvoir, mettre en place, administrer et surveiller un programme de réacheminement de pneus usagés pour la province d'Ontario.

En 2016, dans le cadre de la *Stratégie pour un Ontario sans déchets* du gouvernement de l'Ontario, l'Assemblée législative de l'Ontario a adopté la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* et la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*. La *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire* crée un nouveau cadre législatif pour la gestion des déchets en Ontario par la liquidation des programmes de réacheminement des déchets existants et des organismes de financement industriel connexes, comme l'OTS. Suivant la *Loi de 2016 sur la récupération des ressources et l'économie circulaire*, les producteurs seront responsables de la mise en œuvre de nouveaux programmes de réacheminement des déchets qui doivent satisfaire à des exigences en matière de cibles de recyclage et à des objectifs fixés en vertu de cette loi.

L'OTS travaille en collaboration avec l'Office de la productivité et de la récupération des ressources (« OPRR ») pour répondre aux exigences établies en vertu de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*, et avec le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique de l'Ontario (le « ministère »).

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL ») présentées dans la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

a) Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation. Selon cette méthode, les produits non affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée. Les produits affectés sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées.

Les gestionnaires, définis comme étant les propriétaires de marques, les fabricants d'équipement d'origine et les importateurs initiaux, doivent verser des droits à l'OTS pour chaque pneu livré en Ontario. Ces droits varient d'un type de pneu à l'autre. L'OTS comptabilise les produits tirés des droits de gestion comme un produit non affecté dans le mois au cours duquel il a été généré et présenté par les gestionnaires.

Les pénalités sur les droits de gestion des pneus usagés correspondent aux produits découlant des activités visant la conformité et l'application des règles de l'OTS, et elles sont comptabilisées comme produits au cours de l'exercice au cours duquel elles ont été appliquées et reçues.

b) Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Les améliorations, qui prolongent la durée de vie estimative d'une immobilisation, sont capitalisées. Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'organisme, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants.

| | |
|-------------------------|---------------|
| Mobilier de bureau | 20 % |
| Matériel informatique | 25 % - 33 % |
| Améliorations locatives | Durée du bail |
| Logiciels | 33 % |

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Incitatifs à payer

Les incitatifs à payer aux agents de récupération sont gagnés par ces derniers lorsque les pneus sont ramassés par des transporteurs aux fins d'entreposage et de transport éventuel aux transformateurs. Les incitatifs à payer aux transporteurs sont gagnés par ces derniers lorsque les pneus sont livrés aux transformateurs. Les incitatifs à payer aux transformateurs sont gagnés par ces derniers seulement lorsque la transformation est terminée et que le produit est vendu aux fins d'utilisation admissible. Les incitatifs à payer aux fabricants (exerçant des activités de fabrication en Ontario) sont gagnés lorsque ces derniers fournissent à l'OTS une preuve de la vente de produits utilisant du caoutchouc recyclé provenant des pneus admissibles en Ontario.

Les incitatifs sont versés une fois que l'OTS reçoit un rapport des intervenants et qu'il est satisfait des documents justificatifs fournis. L'OTS comptabilise les incitatifs à titre de charges pour l'exercice au cours duquel les incitatifs sont gagnés par les intervenants.

La charge au titre de l'incitatif pour les transporteurs figurant dans l'état des résultats comprend les paiements aux transformateurs pour la livraison de pneus par des transporteurs.

Les incitatifs à payer à la clôture de l'exercice sont inclus dans les crédettes et charges à payer.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif sont ultérieurement évalués à la juste valeur. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement évalués au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. L'organisme n'a pas choisi de comptabiliser les placements autres que les instruments de capitaux propres à leur juste valeur.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

1. Principales méthodes comptables (suite)

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'organisme détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que l'organisme s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les éléments importants donnant lieu à de telles estimations et hypothèses sont notamment l'amortissement des immobilisations, la provision pour créances douteuses ainsi que les charges à payer. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

2. Immobilisations

| | Coût | Amortissement cumulé | 2018 | 2017 |
|--|---------------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| | | | Valeur comptable nette | Valeur comptable nette |
| Mobilier de bureau | 85 157 \$ | 83 935 \$ | 1 222 \$ | 2 150 \$ |
| Matériel informatique | 478 061 | 478 061 | — | 31 255 |
| Améliorations locatives | 281 131 | 281 131 | — | — |
| Appareils mobiles et logiciels d'application | 2 498 847 | 2 498 847 | — | 159 223 |
| Logiciel TreadMarks | 5 855 143 | 5 156 578 | 698 565 | 2 028 830 |
| | 9 198 339 \$ | 8 498 552 \$ | 699 787 \$ | 2 221 458 \$ |

Un montant de 2 728 044 \$ (1 941 411 \$ en 2017) au titre de l'amortissement a été inclus dans les frais de bureau et frais généraux.

3. Crédoeurs et charges à payer et autres passifs

Les crédoeurs et charges à payer et autres passifs au 31 décembre 2018 incluent les remises gouvernementales à payer d'un montant de néant (194 777 \$ en 2017) liées à la taxe de vente harmonisée (la « TVH »), aux cotisations salariales et aux assurances maladie et sécurité des travailleurs.

4. Facilité de crédit

Le 19 août 2014, l'OTS a conclu une entente de facilité de crédit mettant à sa disposition une facilité de crédit à vue renouvelable d'un montant de 250 000 \$. La facilité de crédit porte intérêt au taux préférentiel bancaire, majoré de 3 % par année. Au 31 décembre 2018, aucun montant n'avait été prélevé sur cette facilité (néant en 2017).

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

5. Fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation

Le fonds de réserve pour les charges liées à la liquidation, qui a été approuvé par l'administrateur général, a été établi afin de réduire les risques encourus par l'OTC relativement au respect de ses obligations financières et contractuelles pendant la période de liquidation du programme de réacheminement des déchets visant les pneus usagés (note 8). Les fonds nécessaires, qui sont grevés d'une affectation interne, ne peuvent pas être utilisés à d'autres fins sans l'approbation de l'administrateur général.

6. Radiation (recouvrement) des crédits de taxe sur les intrants au titre de la taxe de vente harmonisée

Le 21 mars 2018, la Cour canadienne de l'impôt a rendu un jugement visant un autre organisme de financement industriel. Ce jugement signifie que l'OTS est en droit de réclamer des crédits de taxe sur les intrants au titre de la TVH (« CTI »).

Au cours de l'exercice, l'OTS a réclamé des CTI auprès de l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») pour la période allant de septembre 2009 à octobre 2018 s'élevant à 29 643 941 \$ dont une somme de 21 622 135 \$ a été reçue après la clôture de l'exercice et était inscrite dans les débiteurs au 31 décembre 2018. L'ARC examine actuellement les autres réclamations.

De plus, le 16 octobre 2018, l'ARC a rendu une décision en matière de TPS/TVH en ce qui a trait aux paiements que les transformateurs reçoivent de l'OTS. Suivant cette décision, la TVH doit être appliquée aux paiements incitatifs réclamés par les transformateurs à compter du 16 octobre 2018. L'OTS s'est soumis à la décision depuis la date à laquelle elle a été rendue.

Par conséquent, l'OTS a normalisé ses activités en 2018, notamment en ce qui concerne la perception de la TVH sur les droits de gestion des pneus usagés et le versement à l'ARC de la TVH perçue, ainsi que les réclamations mensuelles de CTI déposées auprès de l'ARC.

7. Engagements

Les engagements annuels minimaux futurs de l'OTS au titre de contrats à long terme pour des locaux, des infrastructures technologiques et d'autres services se sont chiffrés à 981 000 \$ en 2019.

SOCIÉTÉ DE GESTION DES PNEUS USAGÉS DE L'ONTARIO/ ONTARIO TIRE STEWARDSHIP

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercice clos le 31 décembre 2018

8. Activités futures

En 2017, la direction a reçu une lettre du ministère pour lui signifier qu'il donnait à l'OTS une directive lui ordonnant de liquider le programme de réacheminement des déchets visant les pneus usagés le 31 décembre 2018, au plus tard, ce qui correspond à la quasi-totalité des activités actuelles de l'OTS. En 2017, l'OTS a déposé un plan pour la liquidation du programme à l'OPRR. L'administrateur général de l'OTS a reçu un avis le 11 avril 2018 lui signifiant que son plan pour la liquidation du programme avait été approuvé par le conseil d'administration de l'OPRR en date du 22 mars 2018.

9. Gouvernance

Le 27 septembre 2017, l'OPRR a nommé un administrateur général pour l'OTS en vertu du paragraphe 43 (1) et de l'alinéa 43 (2) 3 de la *Loi transitoire de 2016 sur le réacheminement des déchets*. Cette nomination est survenue après que les membres du conseil d'administration de l'OTS aient signifié à l'OPRR le 18 septembre 2017 qu'ils démissionnaient, ce qui a donné lieu à une perte de quorum pour les réunions du conseil d'administration de l'OTS. Un nouvel administrateur général a été nommé par l'OPRR à la suite de la démission de l'administrateur général qui avait été nommé le 27 septembre 2017. Le nouvel administrateur général est entré en fonction le 23 novembre 2018.



**Réutilisez et recyclez pour
bâtir un Ontario plus
propre, plus vert**

The Beer Store Gestion responsable de 2018

© Brewers Retail Inc. 2019

Table des matières

- 1 Mot du président
- 3 Sommaire des résultats
- 7 Gestion de l'emballage
- 11 Amélioration de l'efficacité
- 15 Résultats du Programme de consignation de l'Ontario (PCO)
- 19 Résultats de performance environnementale combinés
- 21 Participation communautaire
- 23 Commandites
- 24 Activités promotionnelles et éducatives de TBS
- 27 Sommaire des activités promotionnelles et éducatives conjointes de TBS et du PCO
- 29 Activités promotionnelles et éducatives de la LCBO dans le cadre du PCO





Responsible Stewardship 2018

Mot du *président*

Bonjour à tous! Voici le rapport de gestion responsable 2018 de The Beer Store.

Avec notre système de consigne, nous nous efforçons d'aider à garder nos communautés propres et vertes grâce à un système de retour qui encourage les clients à rapporter leur contenant de boisson alcoolisée vide, et l'emballage dans lequel ils sont vendus, dans tous les sites de retour autorisés de The Beer Store. The Beer Store est entièrement gérée et exploitée en Ontario. Nous comprenons, et apprécions, l'importance de garder nos beaux espaces verts, nos lacs abondants et nos collectivités propres, car ce sont ces mêmes espaces qui font la joie de nos clients, de nos employés et de leurs familles.

Bien que nous soyons très fiers du travail que nous accomplissons pour aider à rendre nos collectivités plus propres et que nous soutenons le remplissage et le recyclage des contenants et des emballages, nous recherchons continuellement des moyens d'aider les collectivités locales grâce à notre système de retour. Cette année, nous avons organisé notre première collecte de bouteilles d'automne. Nous avons demandé à chaque député de la province de désigner un organisme de bienfaisance de son choix, auquel The Beer Store a reversé directement tous les profits générés par l'évènement. Au total, 102 959,53 \$ ont été distribués à 58 de ces organismes. Ceci s'ajoute aux nombreuses collectes de bouteilles que nos magasins organisent tout au long de l'année pour aider leur collectivités. Pour n'en nommer que quelques-uns, les Beer Stores de la région de Hamilton/Burlington a organisé deux collectes

© Brewers Retail Inc. 2019

1



de bouteilles en 2018 au profit du Juravinski Cancer Centre de Hamilton, des magasins de la RGT ont participé à la 4^e collecte annuelle de Beer Store – Habitat for Humanity Donation Drive (dons pour Habitat pour l'humanité), des magasins d'Ottawa et de Peterborough ont organisé en septembre une collecte de bouteilles pour la Maison de Roger, et la région de Niagara a pour sa part organisé la 3^e collecte de bouteilles pour Rankin Cancer. Ensemble, ces magasins ont recueilli plus de 230 000 \$ pour leur organismes de bienfaisance respectifs. Une implication incroyable de tous nos clients, employés et bénévoles!

Nous tenons également à vous remercier, vous, nos clients, pour votre engagement permanent dans nos programmes de recyclage. Vos efforts constants de recyclage dans les magasins The Beer Store font partie d'un effort conjoint plus vaste visant à réduire les répercussions négatives sur l'environnement et à redonner à nos collectivités, ce qui a été démontré dans le passé et l'est encore une fois dans le rapport de cette année. C'est ce que signifie « Être écologique avant que le vert ne soit devenu à la mode! ».



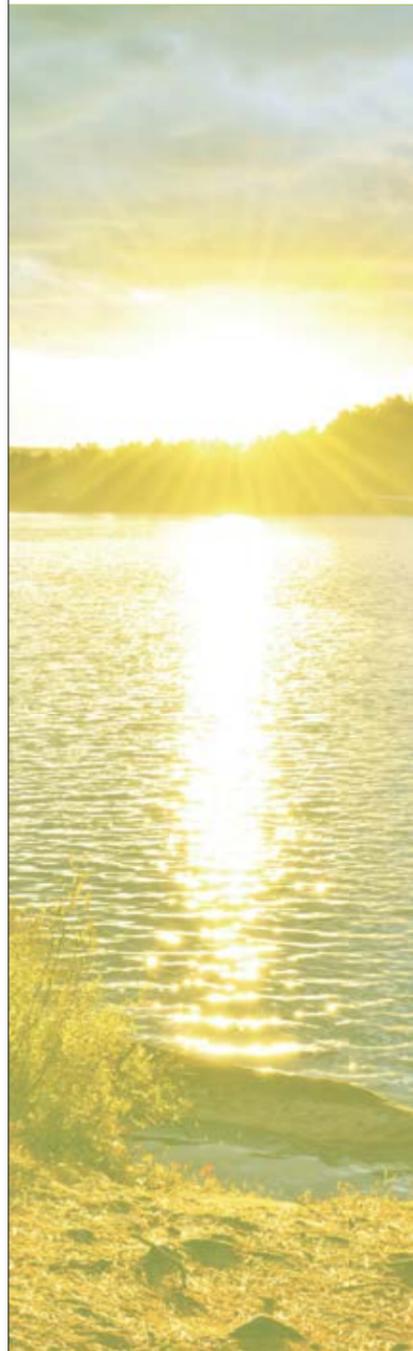
Ted Moroz
PRÉSIDENT

Responsible Stewardship 2018



Gestion responsable de 2018

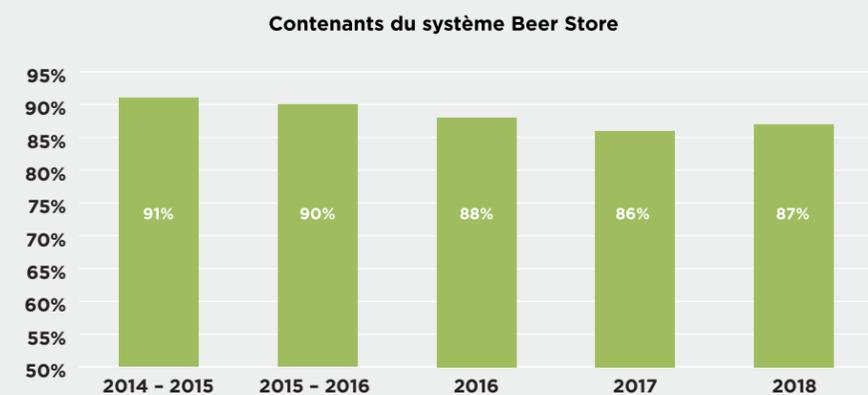
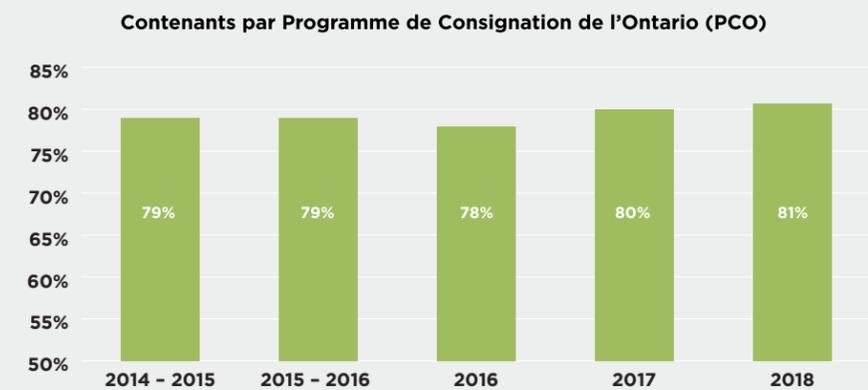
Sommaire des résultats



| Sommaire des résultats | Beer Store Contenants | Programme de consignation de l'Ontario (PCO) – Contenants |
|--|-----------------------|---|
| Contenants récupérés | 1 492 827 983 | 395 177 231 |
| Tonnes soustraites à l'élimination | 221 668 | 114 689 |
| Taux de récupération (%) | 87% | 81% |
| Bouteilles de verre réutilisées par les brasseurs (tonnes) | 151 684 | - |
| Verre coloré recyclé en nouveaux produits (tonnes) | 26 367 | 71 112 |
| Verre transparent recyclé en nouvelles bouteilles de verre transparent (tonnes) | 11 983 | 40 424 |
| Cannettes d'aluminium recyclées en nouvel aluminium (tonnes) | 11 489 | 2 194 |
| Carton ondulé et carton pour boîtes recyclés en nouveaux produits du papier (tonnes) | 18 946 | - |
| Produits de PET recyclés en produits automobiles feutrés et en autres produits du plastique (tonnes) | - | 959 |

Responsible Stewardship 2018

Tendance des taux de retour





Lieux de vente

en date du 31 décembre 2018

| Nombre | Type de lieu |
|---------------|---|
| 445 | Magasins The Beer Store (dont cinq magasins The Beer Store n'acceptant pas les retours de bouteilles vides) |
| 281 | Magasins-brasseries (contenants de bière seulement)* |
| 211 | Détaillants partenaires de The Beer Store et magasins de franchise LCBO du nord* |
| 664 | Magasins de la LCBO* |
| 366 | Épiceries* |
| 532 | Magasins de vin de l'Ontario* |
| 40 | Magasins de distilleries de l'Ontario* |
| 17 145 | Débits de boisson (bars et restaurants)* |
| 19 684 | Nombre total de lieux où l'on vend de l'alcool |

Lieux de récupération

en date du 31 décembre 2018

| Nombre | Type de lieu |
|--------------|--|
| 440 | Magasins The Beer Store |
| 281 | Magasins-brasseries (contenants de bière seulement)* |
| 211 | Détaillants partenaires de The Beer Store et magasins de franchise LCBO du nord* |
| 3 | Magasins de la LCBO* |
| 96 | Détaillants de bouteilles vides sous-traitants de The Beer Store |
| 1 031 | Nombre total de lieux où l'on récupère les contenants d'alcool |

**Chiffres fournis par la Régie des alcools de l'Ontario et la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario*

Responsible Stewardship 2018

Gestion de l'emballage

Depuis 1927, The Beer Store s'est impliqué dans la protection de l'environnement et dans la promotion d'une économie circulaire grâce à sa politique de réutilisation et de recyclage de tous les matériaux générés par le biais de ses ventes.

Notre système de consignation a été essentiel au succès des retours chez The Beer Store (TBS). Toutes les consignes appliquées aux bières vendues en Ontario sont entièrement remboursables dans tous les lieux de retour de TBS. Actuellement, une consigne de 10 cents s'applique aux bouteilles de bière de 630 ml et moins et aux cannettes de bière de 1 l et moins, et une consigne de 20 cents s'applique aux bouteilles de bière de plus de 630 ml et aux cannettes de bière de plus de 1 l. The Beer Store continue également à proposer des pichets, dont la consigne s'élève à 5 \$. Les clients peuvent personnellement remplir ces contenants dans les magasins Beer Store participants et récupérer leur dépôt de 5 \$ lorsqu'ils rendront le contenant.

Vous êtes probablement familiers avec le processus de retour de ces matériaux à The Beer Store, mais qu'arrive-t-il ensuite? Les contenants réutilisables seront triés et renvoyés à leurs brasseurs respectifs qui les lavent, les stérilisent et les remplissent à nouveau. Ces contenants sont plus robustes que ceux à usage unique, ce qui leur permet d'être remplis en moyenne 15 fois. L'industrie continue de favoriser la bouteille standard



industrielle, une bouteille en verre brun utilisée par bon nombre de brasseurs au pays. Comme elle est utilisée par divers brasseurs, la bouteille standard industrielle contribue à l'amélioration de l'efficacité puisqu'elle diminue la nécessité d'un tri spécialisé. Les bouteilles réutilisables sont séparées des bouteilles standards industrielles et renvoyées à leur brasseurs respectifs à des fins de réutilisation. Les bouteilles en verre non réutilisables sont concassées et utilisées pour fabriquer un nouveau verre, alors que les cannettes en aluminium sont fondues pour en créer de nouvelles, ce qui permet de réduire la quantité de nouveaux matériaux qui seraient autrement extraits et traités pour fabriquer du verre et de l'aluminium. L'augmentation de l'utilisation de l'aluminium pour les contenants de boisson se traduit par le besoin accru d'inclure des matériaux recyclables à la production de cannettes.

De plus, les clients sont encouragés à rapporter tous ce qui leur a été remis lors de leur achat; The Beer Store s'assure ensuite que tout soit acheminé

vers des centres de tri haut de gamme, où la récupération sera la plus importante possible. Ceci inclut le carton ondulé, le plastique (sacs, goupilles de cannette, emballage), languettes et bouchons. Depuis 91 ans, The Beer Store trace la voie de la gestion responsable de ses propres matériaux, notamment la manipulation, le tri, le transport et le traitement qui y sont associés. Ce modèle nous permet de continuer à œuvrer pour prévenir l'enfouissement de précieux matériaux et le recours massif au recyclage financé par la taxation. Les employés de TBS trient soigneusement ces matériaux afin de s'assurer qu'il y n'y ait que peu de contamination, ce qui augmente la valeur des matériaux adaptés au recyclage haut de gamme. Les emballages que vous retournez à The Beer Store peuvent être utilisés pour la fabrication du même matériau ou encore entrer dans la composition d'autres matériaux comme les cloisons sèches, le bois d'œuvre composite, les bandes de plastique ou la fibre de verre.

Responsible Stewardship 2018

Prendre la pleine responsabilité du recyclage de tous les matériaux vendus signifie que The Beer Store est toujours à la recherche de méthodes de recyclage innovantes et efficaces. Cela signifie également que nous sommes minutieux et attentifs face aux types de matériaux que nous utilisons, en refusant de vendre des produits dont les contenants vont à l'encontre du modèle de réutilisation circulaire et de recyclage préconisé par The Beer Store.

Les tableaux ci-dessous présentent les taux de retour des produits proposés dans nos magasins, ainsi que de l'emballage secondaire associé au contenant de boissons alcoolisées récupérés en 2018.

The Beer Store – Nombre de contenants vendus et récupérés, selon le type de contenant

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

| Type de contenant | The Beer Store (unités vendues) | LCBO (unités vendues) | Retours (unités) | Taux de récupération (2018) | Taux de récupération (2017) |
|--|---------------------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Toutes les bouteilles de verre (réutilisables ou non) | 676 580 080 | 114 682 560 | 742 726 320 | 94 % | 94 % |
| Bouteilles réutilisables (bouteilles standard industrielles et non standard) | 577 710 070 | 65 599 516 | 620 661 019 | 96 % | 96 % |
| Bouteilles non réutilisables | 98 870 010 | 49 083 044 | 122 065 301 | 83 % | 85 % |
| Cannettes de métal | 575 442 036 | 354 577 310 | 748 857 906 | 81 % | 79 % |
| Fûts | 1 211 491 | - | 1 243 757 | 103 % | 101 % |
| Total (unités) | 1 253 233 607 | 469 259 870 | 1 492 827 983 | 87 % | 87 % |



Emballage secondaire
du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

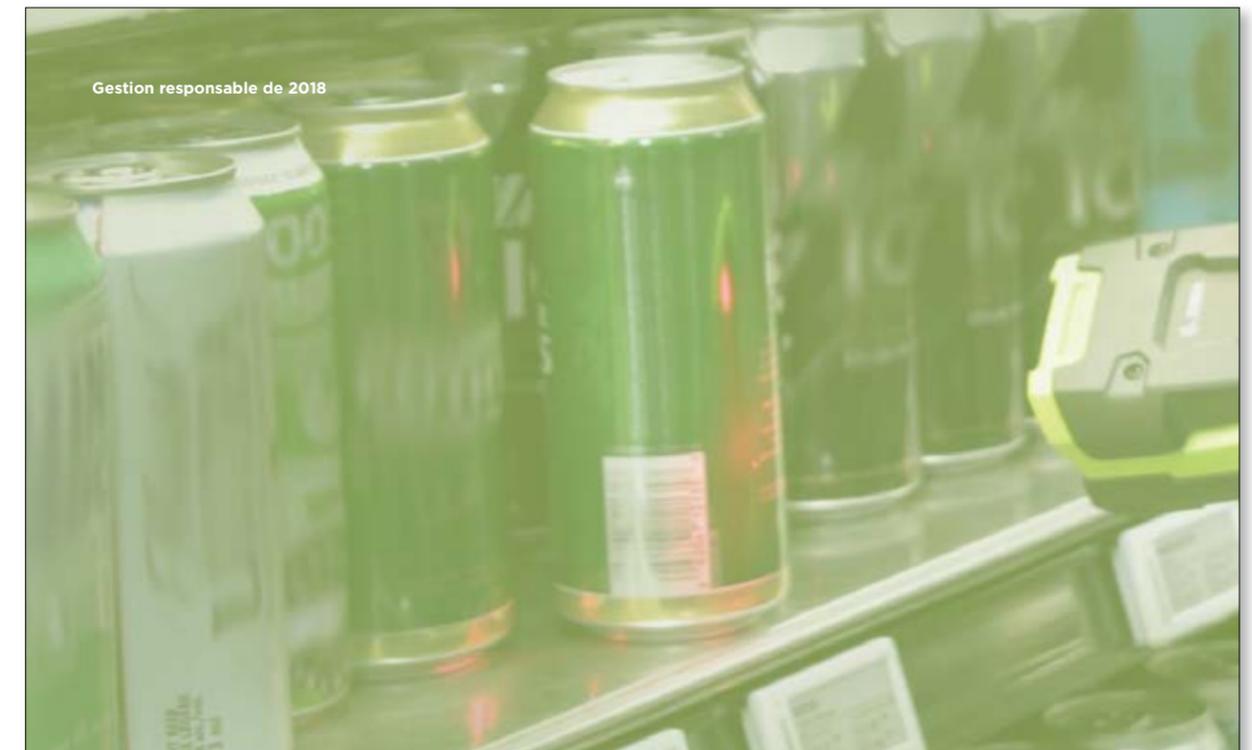
Tableau 2

| Type d'emballage | The Beer Store (tonnes vendues) | LCBO (tonnes vendues) | Total (tonnes vendues) | Tonnes récupérées (2018) | Tonnes récupérées (2017) |
|-----------------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|--------------------------|--------------------------|
| Carton ondulé/carton pour boîtes* | 16 287 | 4 051 | 20 338 | 18 946 | 25 429 |
| Métal | 1 428 | 280 | 1 708 | 182 | 225 |
| Plastique** | 543 | 237 | 780 | 814 | 856 |
| Total | 18 257 | 4 569 | 22 826 | 19 942 | 26 511 |

Remarque : Les tonnes vendues aux magasins The Beer Store et LCBO tiennent uniquement compte de l'emballage associé à la vente de bière.

*Les tonnes récupérées, quant à elles, tiennent compte de tout l'emballage retourné aux magasins The Beer Store, y compris l'emballage qui n'est pas associé à la bière.

**Une partie du plastique récupéré est conservée jusqu'en fin d'année pour être traitée ou recyclée ultérieurement.



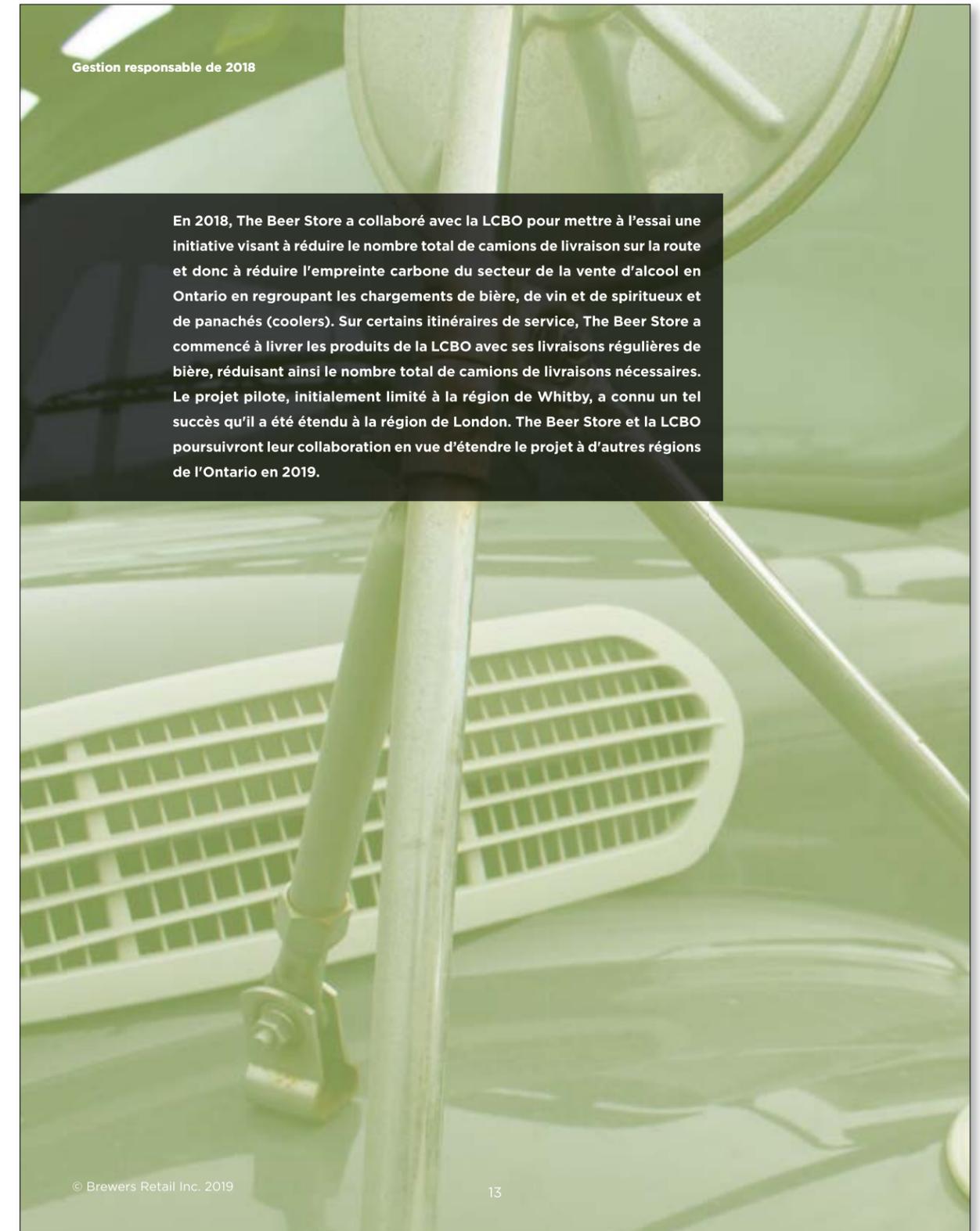
Amélioration de l'efficacité

Chez The Beer Store, nous recherchons constamment des moyens d'améliorer notre efficacité, de réduire notre empreinte environnementale et d'améliorer nos pratiques commerciales afin de mieux servir nos clients. Voici quelques-unes des initiatives que nous avons réalisées cette année pour y parvenir :



Nous sommes particulièrement fiers que The Beer Store ait procédé cette année au déploiement final de l'étiquetage numérique des prix dans tous ses magasins. Non seulement cet étiquetage de prix améliore-t-il l'efficacité et la précision en actualisant automatiquement tous les changements de prix, mais il démontre aussi notre engagement en matière de gestion de l'environnement en supprimant le besoin de générer des étiquettes papier, ce qui était auparavant fait une fois par semaine. Grâce à cette initiative, nous sauverons l'équivalent de 511 arbres, économiserons 21 tonnes de papier, éviterons de produire 17 000 kg de CO₂ et de consommer 52 Kw d'énergie, et ce, annuellement.

De plus, nous avons mis à l'essai un distributeur automatique inversé dans l'un de nos points de vente au détail, où les clients avaient la possibilité de scanner et de retourner eux-mêmes les articles vides à l'aide d'une machine installée sur place. Devant la popularité grandissante des comptoirs libre-service, TBS souhaite offrir aux consommateurs de nombreuses possibilités de retour plus rapides et plus faciles en magasin. Les systèmes de réfrigération des 13 magasins ont été remplacés en 2018. Les systèmes actualisés sont 70 % plus efficaces, ce qui signifie que notre bière est toujours aussi fraîche tout en réduisant notre empreinte environnementale.



Gestion responsable de 2018

En 2018, The Beer Store a collaboré avec la LCBO pour mettre à l'essai une initiative visant à réduire le nombre total de camions de livraison sur la route et donc à réduire l'empreinte carbone du secteur de la vente d'alcool en Ontario en regroupant les chargements de bière, de vin et de spiritueux et de panachés (coolers). Sur certains itinéraires de service, The Beer Store a commencé à livrer les produits de la LCBO avec ses livraisons régulières de bière, réduisant ainsi le nombre total de camions de livraisons nécessaires. Le projet pilote, initialement limité à la région de Whitby, a connu un tel succès qu'il a été étendu à la région de London. The Beer Store et la LCBO poursuivront leur collaboration en vue d'étendre le projet à d'autres régions de l'Ontario en 2019.



Responsible Stewardship 2018

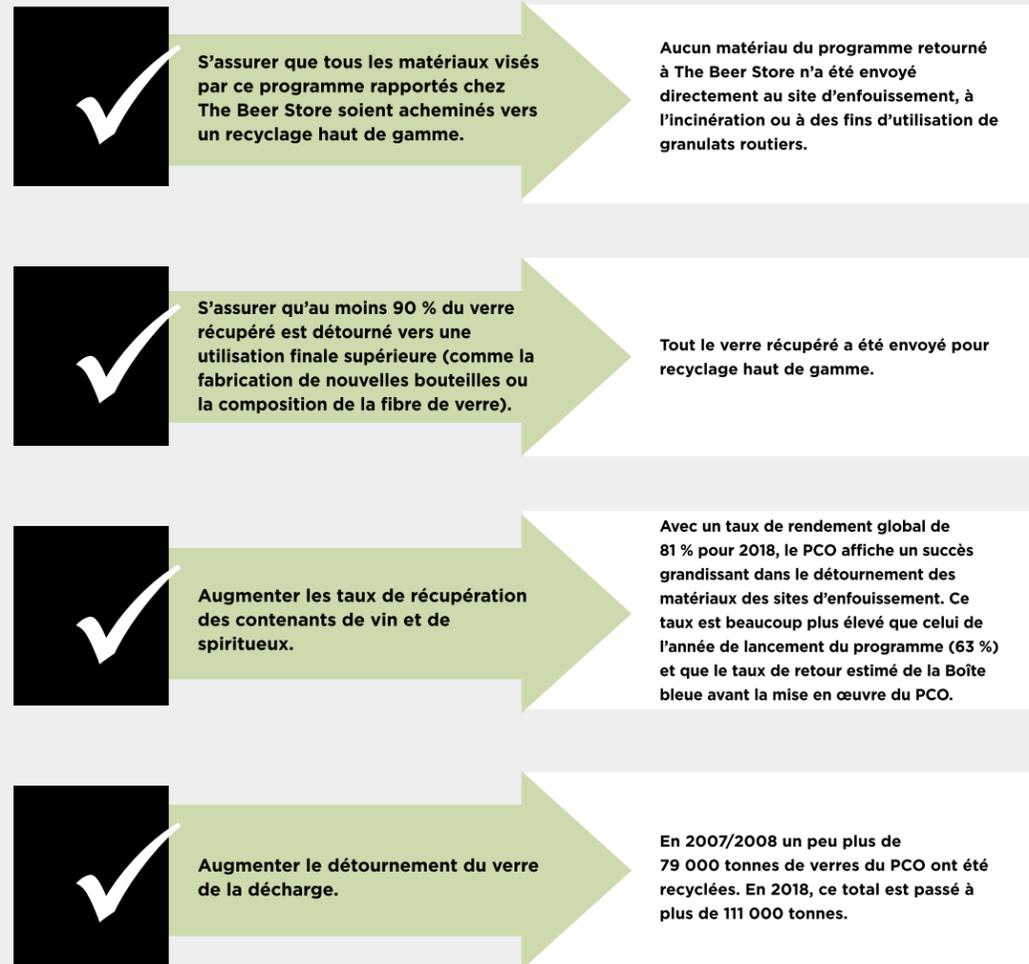
Programme de consignation de l'Ontario (PCO) *Résultats*

Depuis 2007, The Beer Store, sous contrat avec le gouvernement de l'Ontario, gère avec succès le Programme de consignation de l'Ontario (PCO). Bien que The Beer Store gère de manière responsable la réutilisation et le recyclage des matériaux générés par la vente de tous les produits proposés dans nos magasins, la gestion du PCO par TBS va encore plus loin et inclut tous les contenants de boisson alcoolisée vendus en dehors du système The Beer Store, notamment le vin, les spiritueux, la bière et les panachés. Le PCO tire profit des 91 années d'expérience et des infrastructures de recyclage de The Beer Store pour assurer le recyclage complet et efficace de tous les contenants de boissons alcoolisées et de leurs emballages dans la province.

Chaque achat effectué dans n'importe quel magasin ou succursale de la LCBO, épicerie, vinerie, distillerie ou brasserie agréée sera assorti d'une consigne sur les contenants, notamment les bouteilles, les cannettes, les types Tetra paks ou les caisses-outres. Une consigne de 0,10 \$ est appliquée à tous les contenants non métalliques de 630 ml et moins et à toutes les cannettes métalliques de 1 l et moins, et de 0,20 \$ à tous les contenants non métalliques de plus de 630 ml et à tous les contenants métalliques de plus de 1 l. Ces consignes sont entièrement remboursables dans l'un des 750 lieux de retour autorisés dans la province. The Beer Store acceptera également tout emballage fourni lors de l'achat de ces contenants, lequel sera également trié et envoyé au recyclage.



Le gouvernement de l'Ontario avait plusieurs objectifs lorsqu'il a lancé ce programme :



Responsible Stewardship 2018

Tableau 3

PCO : ventes, valeur de la consigne par type de contenant et part de marché du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

| Types de contenants* du PCO | Valeur de la consigne | Ventes (unités) | Répartition des ventes** | Ventes par types de matériau*** |
|--|-----------------------|--------------------|--------------------------|---------------------------------|
| Contenants en verre de 630 ml ou moins | 0,10 \$ | 62 148 945 | 12,7 % | 55,6 % |
| Contenants en verre de plus de 630 ml | 0,20 \$ | 210 001 291 | 42,9 % | |
| Cannettes en aluminium ou en acier de 1 l ou moins*** | 0,10 \$ | 177 629 814 | 36,3 % | 36,3 % |
| Cannettes en aluminium ou en acier de plus de 1 l *** | 0,20 \$ | | | |
| Emballages de type Tetra Pak (multicouches) et caisses-outres de 630 ml ou moins | 0,10 \$ | 1 248 476 | 0,3 % | 2,6 % |
| Emballages de type Tetra Pak (multicouches) et caisses-outres de plus de 630 ml | 0,20 \$ | 11 417 273 | 2,3 % | |
| Contenants en polyéthylène téréphtalate (PET ou plastique) de 630 ml ou moins | 0,10 \$ | 17 123 748 | 3,5 % | 5,5 % |
| Contenants en polyéthylène téréphtalate (PET ou plastique) de plus de 630 ml | 0,20 \$ | 9 868 450 | 2 % | |
| Total | | 489 437 998 | 100,0 % | 100,0 % |

* En vertu du programme, la consigne des contenants de plus de 100 ml est remboursée.
 ** Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre à 100 %.
 *** Les données des ventes des petites et des grandes cannettes sont combinées.



PCO : contenants vendus et récupérés
du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Tableau 4

| Type de contenant | Unités vendues* | | Unités retournées | | Taux de récupération | | | | | |
|-----------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|-------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|---------------|---------------|
| | Petits contenants | Grands contenants | Petits contenants | Grands contenants | Petits contenants 2018 | Petits contenants 2017 | Grands contenants 2018 | Grands contenants 2017 | Combinés 2018 | Combinés 2017 |
| Verre | 62 148 945 | 210 001 291 | 50 544 412 | 183 805 271 | 81 % | 80 % | 88 % | 87 % | 86 % | 85 % |
| PET | 17 123 748 | 9 868 450 | 7 577 217 | 7 060 456 | 44 % | 46 % | 72 % | 71 % | 54 % | 55 % |
| Tetra/ Caisse- autres | 1 248 476 | 11 417 273 | 95 712 | 3 065 427 | 8 % | 8 % | 27 % | 28 % | 25 % | 26 % |
| Total partiel | 80 521 169 | 231 287 014 | 58 217 341 | 193 931 155 | 72 % | 73 % | 84 % | 83 % | 81 % | 81 % |
| Cannettes | 177 629 814 | | 143 028 735 | | | | | | 81 % | 79 % |
| Total général | 489 437 998 | | 395 177 231 | | | | | | 80,7 % | 80,2 % |

*Les rapports sur les ventes nationales de contenants de distillerie ne sont plus transmis à la LCBO.

Responsible Stewardship 2018

Résultats de performance environnementale combinés

Le tableau suivant illustre les émissions de GES évitées et la consommation d'énergie économisée résultant de la collecte et du recyclage des contenants dans le cadre du programme de recyclage de The Beer Store et du Programme de consignation de l'Ontario.



The Beer Store et PCO : Réacheminement des déchets, émissions de GES évitées et énergie économisée (2018)¹

du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

Tableau 5

| | Réutili- sation du verre | Bouteille en verre trans- parent | Bouteille en verre coloré | Recyclage de l'alumi- nium | Recyclage de l'acier | Recyclage du PET | Recyclage des plas- tiques mélangés** | Réachemine- ment - Total |
|--|--------------------------------|--|------------------------------|----------------------------------|-------------------------|---------------------|--|--------------------------------|
| Tonnes réacheminées grâce à TBS | 151 684 | 11 983 | 26 367 | 11 489 | 182 | 0 | 1 016 | 202 722 |
| Tonnes réacheminées grâce au PCO | 0 | 40 424 | 71 112 | 2 194 | 0 | 959 | - | 114 689 |
| N^{bre} total de tonnes réacheminées | 151 684 | 52 407 | 97 479 | 13 683 | 182 | 959 | 1 016 | 317 411 |
| Émissions de GES évitées (t éq. CO₂) | 57 640 | 5 765 | 5 362 | 132 181 | 216 | 3 489 | 3 699 | 208 352 |
| Énergie économisée en GJ | 1 031 452 | 88 044 | 106 252 | 1 195 379 | 2 294 | 81 782 | 86 682 | 2 591 886 |

* Les coefficients des émissions de GES évitées et de l'énergie économisée relativement au recyclage du PET sont utilisés pour le calcul des chiffres relatifs aux plastiques mélangés.
Source des multiplicateurs en ce qui a trait aux émissions de GES évitées et à l'énergie économisée: Determination of the Impact of Waste Management activities on Greenhouse Gas Emissions: 2005 Update Final Report, ICF Consulting pour Environnement Canada et Ressources naturelles Canada, octobre 2005, et GHG Calculator for Waste Management, Update Oct 2009, ICF Consulting pour Environnement Canada/Environnement Canada. Les multiplicateurs utilisés en ce qui a trait aux émissions de GES évitées (CO₂e/tonne) sont 0,38 pour la réutilisation du verre et 9,66 pour le recyclage de l'aluminium. Le multiplicateur relatif aux émissions de GES évitées grâce à la réutilisation des bouteilles de verre (0,38) n'est pas indiqué dans le rapport Determination of the Impact of Waste Management activities on Greenhouse Gas Emissions: 2005 Update Final Report. Il a été fourni dans la version précédente du rapport, datant de 2004.

[1] Les réductions des émissions de polluants associées à l'utilisation de matériaux recyclés par rapport à celles qui sont associées à la production d'aluminium vierge et de verre sont tirées de Weitz, Keith A. et coll., de 2003, Life-Cycle Inventory Data Sets for Materials Production of Aluminum, Glass, Paper, Plastic and Steel in North America. Rapport préparé par RTI International pour L'EPA des États-Unis, bureau de la recherche et du développement. EPA-600/Q-03-001. Research Triangle Park, NC.

Responsible Stewardship 2018

Participation communautaire



Collecte de bouteilles Returns for Leukemia

Chaque année, The Beer Store et la section locale 12R24 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce coordonnent la collecte de bouteilles The Returns for Leukemia. Cette collecte a lieu dans toute la province afin de recueillir des fonds pour la Société de leucémie et lymphome du Canada. Ensemble, nous avons recueilli 1 785 712,24 \$ pour la lutte contre le cancer lors de notre collecte de bouteilles de 2018.

Le Bottle Shed

Le Bottle Shed accepte les dons de contenants vides et verse les recettes aux organismes de bienfaisance et aux événements communautaires. La collecte et le tri de ces contenants offrent une formation et un travail précieux aux jeunes souffrant d'un handicap. Le Beer Store travaille en étroite collaboration avec le Bottle Shed pour faciliter ces dons.

Collecte de bouteilles pour la Maison de Roger Missing Children Society of Canada

La collecte de bouteilles pour la Maison de Roger est un événement annuel auquel participent tous les magasins TBS dans les régions d'Ottawa et de Peterborough. La Maison Roger Neilson est un établissement de soins palliatifs pour enfants qui vient en aide aux familles d'enfants malades en Ontario. Cette année, TBS a remis un chèque de 112 450 \$, soit notre don le plus important à ce jour!

La Missing Children Society of Canada (MCSC) offre du soutien aux familles ayant des enfants disparus, aide les organismes d'application de la loi dans les affaires en cours et sensibilise le public. La MCSC collabore avec The Beer Store pour recueillir des dons de contenants vides recueillis dans certaines unités multi-résidentielles de Toronto.



Circuit Mospport

The Beer Store a participé à trois fins de semaine de course au circuit Mospport, où un groupe de bénévoles a recueilli des contenants d'alcool vides. Tous les profits tirés des contenants recueillis ont été versés à la recherche sur la leucémie.



Habitat pour l'humanité

217 magasins TBS de la RGT ont participé à la 4^e édition annuelle de la collecte de bouteilles pour Habitat pour l'humanité, qui leur a permis de recueillir 58 290 \$ pour une grande cause!

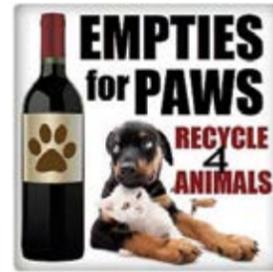


Collecte de bouteilles d'automne

En 2018, nous avons tenu notre toute première collecte de bouteilles d'automne en partenariat avec la section locale 12R24 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce et certains députés. Nous avons invité chaque député de l'Ontario à désigner un l'organisme de bienfaisance de son choix dans sa région à qui remettre une partie des montants recueillis. Au total, 102 959,53 \$ ont été versés à 58 organismes de bienfaisance différents, chacun ayant été choisi en fonction des besoins propres de chaque collectivité.

Collectes de bouteilles Terry Fox

En septembre 2018, des magasins du Nord-Est de l'Ontario ont recueilli des fonds pour la Fondation Terry Fox grâce à une collecte annuelle de bouteilles et de dons en argent.



Empties for Paws

Empties for Paws est un organisme qui accepte des dons de contenants vides afin de recueillir de l'argent pour les animaux dans le besoin. L'argent recueilli est destiné à sauver des animaux locaux afin d'offrir des fournitures et payer les factures des vétérinaires. Empties for Paws tient à jour sur son site Web un répertoire des points de dépôt où rapporter des contenants vides à des fins de don. The Beer Store a appuyé cette initiative au cours de l'année 2018 en aidant à favoriser les retours et par un certain nombre de messages sur les médias sociaux.

Responsible Stewardship 2018

Commandites

Commerce & Engineering Environmental Conference (CEEC)

En 2018 The Beer Store a continué à commanditer la Commerce & Engineering Environmental Conference (CEEC). La conférence estudiantine, qui a lieu à Kingston, en Ontario, vise à inspirer les futurs dirigeants à favoriser l'innovation durable et le changement environnemental en invitant des étudiants de plusieurs universités à participer à cet événement annuel. Les discussions portaient sur la détermination des problèmes liés aux processus actuels et la présentation de solutions de rechange. L'événement accueille des ateliers, des conférenciers et propose des occasions de réseautage avec des chefs de file de l'industrie du développement durable.

Conseil du recyclage de l'Ontario

Le Conseil du recyclage de l'Ontario (CRO) est un organisme qui vise à réduire les répercussions négatives sur l'environnement grâce à l'élimination des déchets. The Beer Store participe à la Semaine de réduction des déchets organisé par le CRO. La Semaine de réduction des déchets, qui se tient tous les ans à partir du troisième lundi d'octobre, vise à inciter les Canadiens à faire des choix plus respectueux pour l'environnement et à être plus conscients des défis environnementaux auxquels nous sommes confrontés.



Activités

Promotionnelles et éducatives



IMAGE
Capture d'écran
de la vidéo
promotionnelle sur
le recyclage- Tri
des bouteilles.

Animations promotionnelles et éducatives

En 2018, The Beer Store a produit des vidéos animées visant à accroître la sensibilisation à notre programme de recyclage, dans le but d'augmenter les taux de retour et de sensibiliser davantage à la réutilisation/au recyclage haut de gamme associé à notre système de consignment. Deux vidéos distinctes ont été créées : une pour les cannettes et l'autre pour les bouteilles de verre réutilisables. Les vidéos présentaient tout le cycle de vie de chaque contenant et la façon dont leur retour chez The Beer Store peut déboucher soit à la réutilisation du contenant, soit à son recyclage pour créer un nouveau contenant, et finalement se retrouver sur les étagères en quelques semaines. Les vidéos sont affichées sur le site Web de The Beer Store et ont servi d'introduction au programme de recyclage dans diverses présentations.

Responsible Stewardship 2018

Conférence de l'Ontario Craft Brewers Conference

Le thème de la septième conférence annuelle de la conférence de l'Ontario Craft Brewers était « Concevoir une culture durable ». The Beer Store a tenu un kiosque lors de l'événement et le président Ted Moroz a animé une séance en petits groupes, au cours de laquelle nous avons souligné le rôle de The Beer Store dans la durabilité du marché ontarien de la bière.

Portes ouvertes

En 2018, The Beer Store a tenu 11 séances de Portes ouvertes, au cours desquelles les bars et les restaurants ont eu l'occasion de visiter nos centres de distribution et de voir directement la façon dont fonctionne notre système de recyclage, et ce qu'il arrive aux contenants une fois qu'ils sont retournés à The Beer Store.

Affichage dans les magasins de vente au détail TBS

The Beer Store est constamment à la recherche de nouvelles façons d'accroître la sensibilisation des consommateurs à notre programme de recyclage. En 2018, nous avons mis à jour l'affichage concernant nos sacs à 8 compartiments offerts gratuitement aux clients pour leur permettre de mélanger et d'assortir diverses cannettes d'aluminium dans un étui de transport pratique. Les sacs sont faits de matériaux recyclés à 100 %, et les consommateurs sont encouragés à les réutiliser pour rapporter leurs contenants à The Beer Store à des fins de recyclage. Le nouvel affichage vise à attirer l'attention des consommateurs tout en leur rappelant l'importance du programme de retour pour empêcher les matériaux de se retrouver dans les sites d'enfouissement.

Jour de la Terre 2018

Le Jour de la Terre, qui a lieu chaque année le 22 avril partout au monde, vise à sensibiliser la population aux questions environnementales et à encourager des changements positifs. Cette année, The Beer Store a continué à appuyer le Jour de la Terre en diffusant son message à l'échelle de l'entreprise. Les employés ont été invités à porter des t-shirts du Jour de la Terre et se sont vus remettre des sous-verres pouvant être plantés pour faire pousser des fleurs sauvages.

De plus, The Beer Store a distribué un article intitulé « Empties: Our Solution to Ocean Pollution » à tout le personnel. L'article met en lumière le grave problème de la pollution des océans et la façon dont les contenants de boissons et les emballages peuvent menacer les écosystèmes aquatiques fragiles lorsqu'ils ne sont pas réutilisés ou recyclés correctement. Des programmes comme le programme de recyclage de The Beer Store sont essentiels pour réduire la quantité de déchets qui se trouvent dans les océans et pour diminuer notre empreinte écologique.



IMAGE
Exemple d'emballage de transport pour huit canettes avec un message indiquant de rapporter les canettes vides de l'emballage au magasin The Beer Store aux fins de recyclage.



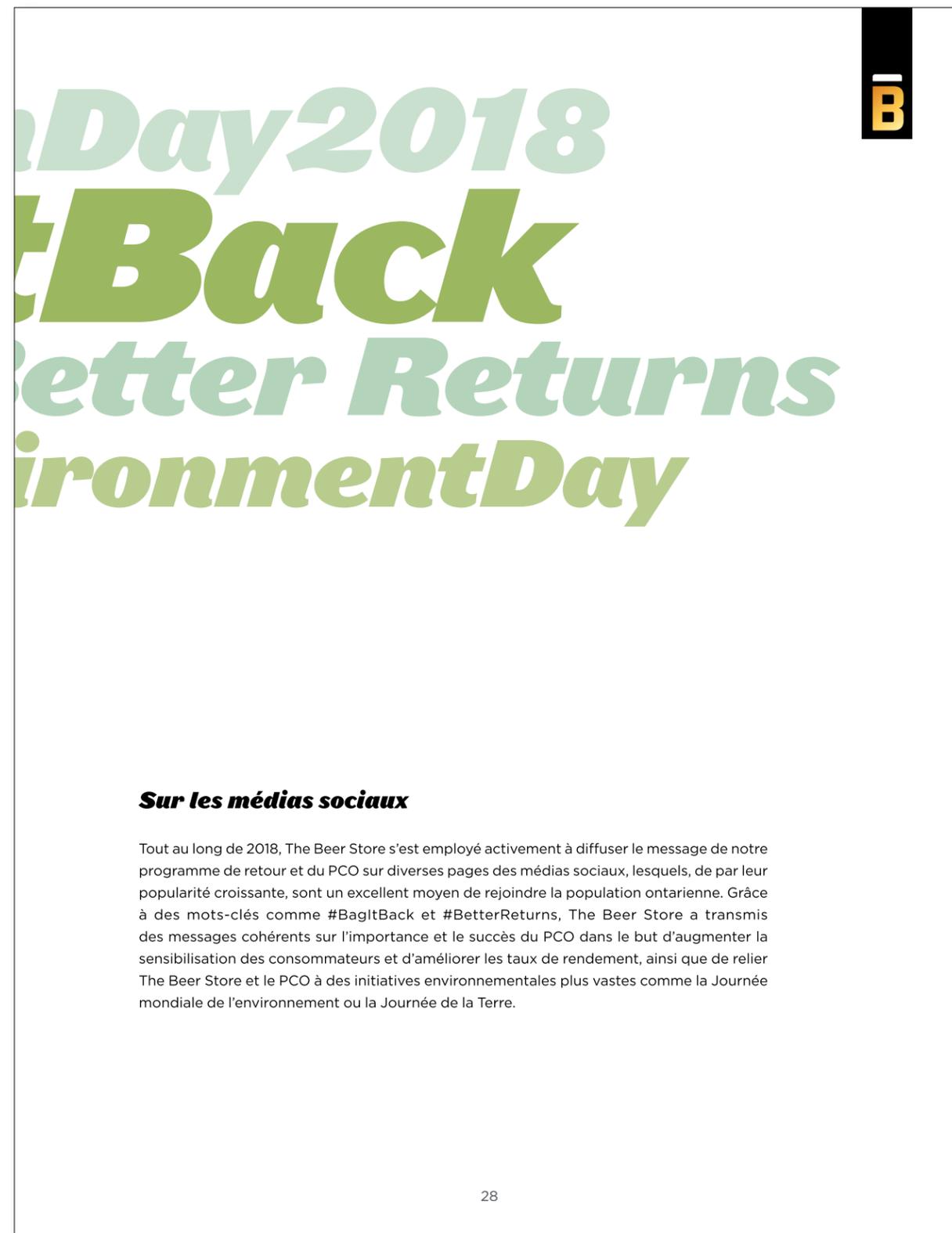
IMAGE
Illustration de l'affichage pour le sac à 8 compartiments de The Beer Store.

Responsible Stewardship 2018



Sommaire des activités promotionnelles et éducatives conjointes de TBS et du PCO
Activités





Day 2018

Back

Better Returns

Environment Day

Sur les médias sociaux

Tout au long de 2018, The Beer Store s'est employé activement à diffuser le message de notre programme de retour et du PCO sur diverses pages des médias sociaux, lesquels, de par leur popularité croissante, sont un excellent moyen de rejoindre la population ontarienne. Grâce à des mots-clés comme #BagItBack et #BetterReturns, The Beer Store a transmis des messages cohérents sur l'importance et le succès du PCO dans le but d'augmenter la sensibilisation des consommateurs et d'améliorer les taux de rendement, ainsi que de relier The Beer Store et le PCO à des initiatives environnementales plus vastes comme la Journée mondiale de l'environnement ou la Journée de la Terre.

28

Responsible Stewardship 2018

Activités

**promotionnelles et éducatives de la LCBO
dans le cadre du PCO**



© Brewers Retail Inc. 2019

29



LCBO et PCO

Le financement du Programme de consignation de l'Ontario (PCO) par la LCBO associé à la gestion de ce programme par The Beer Store a permis aux programmes municipaux de la Boîte bleue de se débarrasser des matériaux volumineux et lourds, et de se tourner vers la promotion de nouveaux matériaux. Le programme complet de gestion des déchets de la LCBO témoigne de son engagement à aider toutes les collectivités de la province à réduire leurs déchets et à assurer un recyclage de premier ordre.





OPRR

Office de la productivité et de
la récupération des ressources

4711, rue Yonge, bureau 408

Toronto (Ontario) M2N 6K8

Tél. : 416 226-5113

Courriel : info@rpra.ca

Site Web : www.rpra.ca